

Canadian  
Forces  
College

Collège  
des  
Forces  
Canadiennes



## ANALYSE INSTITUTIONNELLE DE LA COMPATIBILITÉ DES COMPOSANTES DE DÉFENSE ET SÉCURITÉ ARCTIQUE DES FC

le major E. Fortin

**JCSP 39**

**Master of Defence Studies**

**Disclaimer**

Opinions expressed remain those of the author and do not represent Department of National Defence or Canadian Forces policy. This paper may not be used without written permission.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, as represented by the  
Minister of National Defence, 2013

**PCEMI 39**

**Maîtrise en études de la défense**

**Avertissement**

Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent aucunement des politiques du Ministère de la Défense nationale ou des Forces canadiennes. Ce papier ne peut être reproduit sans autorisation écrite.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le  
ministre de la Défense nationale, 2013.

CANADIAN FORCES COLLEGE – COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES  
JCSP 39 – PCEMI 39  
2012 – 2013

MASTER OF DEFENCE STUDIES – MAÎTRISE EN ÉTUDES DE LA DÉFENSE

**INSTITUTIONAL ANALYSIS OF THE COMPATIBILITY OF THE JOINT CF  
ELEMENTS FOR THE DEFENSE AND SECURITY IN THE ARCTIC**

**ANALYSE INSTITUTIONNELLE DE LA COMPATIBILITÉ DES COMPOSANTES DE  
DÉFENSE ET SÉCURITÉ ARCTIQUE DES FC**

By Major E. Fortin  
Par le major E. Fortin

*“This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.”*

Word Count: 23 167

*« La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale. »*

Compte de mots : 23 167

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

Notre pays est l'un des cinq états nordiques qui ceinture l'océan Arctique. Le Nord canadien a beaucoup changé au cours des cinquante dernières années. Il faut ainsi inclure l'émergence économique de l'exploitation des ressources naturelles, la nouvelle autonomie politique des peuples autochtones et les dangers environnementaux liés à la pollution industrielle et urbaine sur le territoire nordique. De plus, il faut ajouter les nouveaux défis reliés aux changements climatiques et à la souveraineté du Canada.

Étant donné la convergence de la stratégie de défense et de la politique étrangère du Canada sur la question de souveraineté nationale, les Forces canadiennes (FC) ont et auront un rôle de premier plan dans le maintien de la sécurité de l'Arctique canadien. Toutefois, étant donné les enjeux dans la région arctique, une question se pose au sujet de la capacité institutionnelle et structurelle des Forces canadiennes à assurer la souveraineté nationale dans cette région. Plus précisément, il convient de se demander si les FC sont prêtes à travailler de manière interarmées dans cet environnement nordique.

Pour ce faire, ce mémoire effectue l'analyse institutionnelle de la compatibilité et de la synergie interarmées des éléments *air-terre-mer* des FC à la défense et à la sécurité de l'Arctique. La présente étude s'appuie sur le cadre analytique constitué par le modèle institutionnel de Richard Scott<sup>2</sup>. Bien que ce modèle soit peu connu et peu utilisé par les sociologues dans le domaine militaire, il s'avère parfaitement adapté pour l'analyse des FC en général et vis-à-vis de la mission arctique en particulier. Ainsi, ce mémoire présente une consolidation cognitive de l'institution par le développement d'une culture interarmes, un fil conducteur dans la normalisation des services sans faire disparaître leurs racines culturelles et la régularisation des FC par la création du Commandement opérationnel interarmées du Canada. Cette analyse montre, au-delà de quelques points de friction mineurs, un très large degré de

---

<sup>1</sup> L'auteur tient spécialement à remercier le Dr Pierre Pahlavi, sa conjointe Julie Brouillette, sa fille Rafaëlle et son fils Matis pour leur support dans cette aventure.

<sup>2</sup> Richard W. Scott, *Institutions and Organizations – Ideas and Interest*, 3<sup>e</sup> éd., (Los Angeles: Sage Publications, Inc, 2008).

convergence institutionnelle entre les trois services qui assurent la mission de souveraineté et de sécurité dans l'Arctique canadien par la poursuite d'une synergie interarmées.

---

#### Au sujet de l'auteur...

Le Maj Eric Fortin s'est enrôlé dans les Forces canadiennes en 1994 et il a obtenu un baccalauréat en informatique de génie de l'Université Laval en 1997. Il est officier du Génie et il a servi avec le 5<sup>e</sup> Régiment du Génie de Combat (Valcartier) et au Service du Génie (Montréal et Valcartier). Il s'est déployé en Bosnie-Herzégovine (2001), en Afghanistan (2007) et en Haïti (2010). Il complète présentement le Programme de commandement et d'état-major interarmées au Collège des Forces canadiennes à Toronto. Il sera muté à l'été 2013 au Commandement opérationnel interarmées du Canada à Ottawa.

## ABSTRACT

Our country is one of the five Nordic states that encircle the Arctic Ocean. The Canadian North has changed dramatically over the last fifty years. It includes the economic emergence of the exploitation of natural resources, the new political autonomy of indigenous peoples and environmental hazards of industrial and urban pollution on the Northern Territories. In addition, there are the new challenges related to climate change and the Canadian sovereignty.

Given the convergence of the defense strategy and foreign policy on the issue of national sovereignty, the Canadian Forces (CF) has a role in maintaining the security of the Canadian Arctic. However, given the stakes in the Arctic region, a question arises about the institutional and structural capability of the Canadian Forces to ensure national sovereignty in this region. More specifically, it is worth asking if the CF is ready to work in this northern environment jointly.

To this end, this paper makes institutional analysis of the compatibility and synergy of joint CF elements air-land-sea for the defense and the security in the Arctic. This study is based on the analytical framework established by the institutional model of Richard Scott. Although this model is little known and little used by sociologists in the military field, it is perfectly suited for the analysis of CF in general and in the Arctic particular mission. Thus, this paper presents a cognitive consolidation of the institution through the development of a Joint Culture, a thread in the standardization of services without their cultural roots disappearing and regularization of CF through the creation of Joint Operational Command of Canada. This analysis shows, beyond a few minor points of friction, a very large degree of institutional convergence between the three services that fulfill the mission of sovereignty and security in the Canadian Arctic by pursuing a joint synergy.

## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	i
AU SUJET DE L’AUTEUR.....	i
ABSTRACT.....	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 - CADRE D’ANALYSE INSITUATIONNELLE.....	8
Tableau 1.1 – Dimensions clés des piliers cognitif, normatif et régulateur.....	11
CHAPITRE 2 - PILIER COGNITIF-CULTUREL	
Introduction.....	18
Historique des FC.....	19
Culture canadienne.....	24
Analyse Cognitive-Culturel.....	27
La Marine royale canadienne.....	28
L’Armée canadienne.....	32
L’Aviation royale canadienne.....	36
Sommaire.....	41
CHAPITRE 3 - PILIER NORMATIF	
Introduction.....	45
Le spectre des interventions nordiques des FC.....	46
Menaces à la sécurité nationale.....	50
Analyse Normative.....	53
La Marine royale canadienne.....	55
L’Armée canadienne.....	57
L’Aviation royale canadienne.....	60
Sommaire.....	64

CHAPITRE 4 - PILIER RÉGULATIF	
Introduction.....	68
Contexte législatif.....	69
Contexte stratégique des politiques arctiques.....	72
Analyse Régulative.....	78
La Marine royale canadienne.....	78
L'Armée canadienne.....	81
L'Aviation royale canadienne.....	84
Sommaire.....	86
CHAPITRE 5 - LA LÉGITIMITÉ DES COMPOSANTES DES FC ET L'ANALYSE DES CONVERGENCES DES TROIS PILIERS.....	
Introduction.....	90
Consolidation du pilier cognitive-culturel.....	91
Pilier normatif comme fil conducteur.....	93
Renforcement progressif du pilier régulateur.....	97
Perspective interarmées.....	99
CONCLUSION	
Introduction.....	101
Conclusions principaux.....	102
Recommandation.....	104
BIBLIOGRAPHIE.....	107

*« The environment [the arctic] is emerging as the most important international challenge of the remainder of this century and the next. In a very few years, the environment will be seen as a threat to human existence in the same way nuclear war has been regarded in the past. It is now a challenge to national survival. It is also an area where the distinction between the domestic and the international agenda is collapsing. ».*

Right Honourable Joe Clark, Secretary of State for External Affairs, to the 44<sup>th</sup> Session of the United Nations General Assembly, September 26, 1989<sup>3</sup>.

*« Quand il s'agit de défendre notre souveraineté dans l'Arctique, le Canada a un choix : soit l'exercer, soit la perdre. Et soyons clairs, notre gouvernement entend l'exercer. Parce que l'Arctique canadien est au cœur de notre identité nationale en tant que pays nordique. Il fait partie de notre histoire. Et il représente le potentiel immense de notre avenir ».*

Le Premier ministre Stephen Harper, 9 juillet 2007<sup>4</sup>.

## INTRODUCTION

L'Arctique est une région unique et des plus majestueuses du Canada. Les Canadiens ont en tête plusieurs représentations du Nord. Malgré que la majorité des canadiens n'ont jamais visité cette région, ce coin de pays fait partie de notre culture et de notre histoire avec une place particulière dans notre cœur. Le Nord représente une terre austère avec les plus froids hivers en Amérique du Nord, où peu de gens y habitent en raison de ses longues nuits hivernales et où tout est gelé en permanence. Notre pays est l'un des cinq états nordiques qui ceinture cet océan. Le Nord canadien a beaucoup changé au cours des cinquante dernières années. Il faut ainsi inclure l'émergence économique de l'exploitation des ressources naturelles, la nouvelle autonomie politique des peuples autochtones et les dangers environnementaux liés à la pollution industrielle et urbaine sur le territoire nordique. De

---

<sup>3</sup> Keith R. Greenaway, *The Arctic environment and Canada's international relations : the report of a working group of the National Capital Branch of the Canadian Institute of International Affairs* (Ottawa: Canadian Arctic Resources Committee, 1991), p. 1.

<sup>4</sup> Le Premier ministre Stephen Harper lors de l'annonce du 9 juillet 2007 des de nouveaux navires de patrouille extracôtiers pour l'Arctique, <http://www.pm.gc.ca/eng/media.asp?id=1742>, consulté le 16 janvier 2013.



plus, il faut ajouter les nouveaux défis liés aux changements climatiques et à la souveraineté du Canada<sup>5</sup>.

Avec la plus grande côte maritime dans l'Arctique, le Nord canadien représente un vaste territoire à développer<sup>6</sup>. Les Canadiens avaient tendance à voir jusqu'à tout récemment, cette partie de notre pays uniquement du point de vue national et en politique intérieure<sup>7</sup>. Ils perçoivent le Nord en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle non seulement comme la terre native des autochtones et un territoire aux nombreuses ressources avec des frontières bien définies, mais bien comme une région en bouleversement géopolitique. Avec les changements climatiques faisant fondre rapidement les glaces polaires et permettant prochainement la navigation commerciale dans le passage du Nord-Ouest, l'Arctique est l'endroit où le réchauffement climatique aura le plus d'impact au Canada. Peu de personnes auraient pensé que le regard mondial se tournerait vers l'Arctique et que la souveraineté du Canada, le réchauffement climatique de la planète et la course aux fonds marins dans l'océan Arctique (dispute pour l'île Hans et la frontière canado-É.U. dans la mer de Beaufort) allaient prendre une place centrale dans l'Énoncé de Politique Étrangère (EPE) de notre pays<sup>8</sup>. Pour le Gouvernement, « exercer notre souveraineté sur le Nord canadien, comme sur le reste du Canada, est la priorité absolue de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique »<sup>9</sup>. L'extraction grandissante des ressources énergétiques couplées de l'augmentation de son accessibilité terrestre et maritime fait en sorte qu'Ottawa se préoccupe de plus en plus de l'importance

---

<sup>5</sup> Robert M. Bone, *The Canadian North : Issues and Challenges*, 4<sup>e</sup> éd. (Toronto : Oxford University Press, 2012), p. ix et 1.

<sup>6</sup> Edward Greenspan, et coll., *Open Canada: A Global Positioning Strategy for a Networked Age* (Canadian International Council, 2010), p.57-63.

<sup>7</sup> Franklyn Griffiths, « Canadian Sovereignty and Arctic International Relations », *The Arctic in Question*, sous la direction de E.J. Dosman (Toronto: Oxford University Press, 1976), p. 140.

<sup>8</sup> Robert M. Bone, *The Canadian North : Issues and Challenges*, p. ix et 1.

<sup>9</sup> Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale, Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique, 2010, <http://www.international.gc.ca/polar-polaire/>, consulté le 16 janvier 2013.

stratégique du Nord canadien afin d'y renforcer notre souveraineté<sup>10</sup>. Les membres du 'Arctic Council'<sup>11</sup>, plus spécifiquement ceux du 'Arctic Five'<sup>12</sup>, ont fortement augmenté leur présence militaire dans le Nord au cours de la dernière décennie.

Étant donné la convergence de la stratégie de défense et de la politique étrangère du Canada sur la question de souveraineté nationale, les Forces canadiennes (FC) auront un rôle de premier plan dans le maintien de la sécurité de l'Arctique canadien. Il est clairement spécifié dans la Stratégie de défense 'le Canada d'abord' avec la première des six missions essentielles identifiées pour les FC. Elles devront « exercer la souveraineté du Canada en Arctique et en assurer la défense »<sup>13</sup>. Ce mandat prendra encore pendant plusieurs années la forme expéditionnaire pour la majorité des opérations dans cette région extrêmement austère, aux conditions physiques très difficiles de travail et à la culture particulière des habitants nordiques. L'introduction des mesures annoncées par le gouvernement Harper aideront graduellement les FC à augmenter leurs capacités nordiques. Le tout inclura des navires de patrouilles arctiques, la construction d'un port de mer à Nanisivik, le remplacement des navires de ravitaillement incluant une capacité brise-glace, le remplacement des avions de patrouille longue portée Aurora

---

<sup>10</sup> Anneta Lytvynenko, Arctic Sovereignty Policy Review, prepared for the Ad Hoc Committee of Deputy Ministers on the Arctic, April 5, 2011, <http://www4.carleton.ca/cifp/app/serve.php/1355.pdf>, consulté le 18 janvier 2012.

<sup>11</sup> A Canadian initiative, the Arctic Council was founded in 1996 by the Ottawa Declaration, as a high level intergovernmental forum to provide a means for promoting cooperation, coordination and interaction among the Arctic States on common Arctic issues, in particular issues of sustainable development and environmental protection in the Arctic. Arctic Council consists of the eight Arctic States: Canada, Denmark (including Greenland and the Faroe Islands), Finland, Iceland, Norway, Russia, Sweden and the United States. Six international organisations representing Arctic Indigenous Peoples have permanent participant status. Six non-Arctic states are currently permanent observers—France, Germany, Poland, Spain, the Netherlands, and the United Kingdom. <http://arctic-council.org>, consulté 22 janvier 2013.

<sup>12</sup> Arctic Five comprend les cinq états possédant une côte maritime avec l'océan Arctique soient : Canada, Danemark, Norvège, Russie et les États-Unis.

<sup>13</sup> Ministère de la Défense nationale, *Stratégie de défense 'Le Canada d'abord'*, 12 mai 2008, <http://www.forces.gc.ca/site/pri/first-premier/index-fra.asp>, consulté 18 janvier 2013.

(CF-140) et l'établissement d'un centre d'entraînement nordique à Resolute Bay. Il faut ajouter les autres capacités intergouvernementales comme le remplacement du brise-glace Louis St-Laurent pour la Garde côtière canadienne et la construction d'un centre de recherche de classe mondiale en Arctique<sup>14</sup>. Pour protéger l'Arctique et en assurer la souveraineté maritime, terrestre et aérienne, les FC devront mettre toutes ses composantes à contribution de façon interarmées.

Toutefois, étant donné les enjeux dans la région arctique, une question se pose au sujet de la capacité institutionnelle et structurelle des Forces canadiennes à assurer la souveraineté nationale dans cette région. Plus précisément, il convient de se demander si les FC sont prêtes à travailler de manière interarmées dans cet environnement nordique. ? Le Ministère de la Défense nationale (MDN), avec à sa tête le Ministre Hellyer en 1960 a effectué l'unification de l'armée, de la marine et de l'aviation en une seule entité, les Forces canadiennes<sup>15</sup>. En 1970, le 'Macdonald's Management Review Group' a provoqué l'amalgamation des quartiers-généraux du MDN et des FC en un seul, le Quartier général de la Défense Nationale (QGDN). D'autres initiatives et changements se poursuivirent à chaque décennie pour culminer avec les deux plus récentes et significatives sur l'aspect interarmées, soit la transformation des FC, voyant la création des commandements opérationnels sous la direction du Général (Ret) Hillier et tout récemment leur amalgamation en un commandement unique - *Commandement des opérations interarmées du Canada* (COIC)<sup>16</sup>. Malgré ces grandes transformations, est-ce que les

---

<sup>14</sup> Rob Huebert, « Canadian Arctic Sovereignty and Security in a Transforming Circumpolar World », *Readings in Canadian foreign policy : classic debates and new ideas*, sous la direction de Christopher J. Kukucha (Toronto: Oxford University Press, 2011), p. 365.

<sup>15</sup> Major-général Daniel Gosselin, « Les fantômes de Hellyer : l'unification des Forces canadiennes à 40 ans – deuxième partie » dans *Revue militaire canadienne*, Vol. 9, No. 3, (2009), p. 6-16.

<sup>16</sup> Lieutenant-colonel Michael Rostek, « Managing Change », *The Public Management of Defence in Canada*, sous la direction de Craig Stone (Toronto : Breakout Educational Network, 2009), p. 213-236.

composantes des FC travaillent bien en synergie interarmées? Les dix années de la campagne afghane peuvent certainement nous porter à le croire. Certes, bien que l'Afghanistan ait été une campagne essentiellement terrestre et expéditionnaire, les FC ont démontré qu'elles pouvaient opérer autant en mer, dans les airs qu'uniquement sur la terre ferme. Toutes les composantes des FC ont pris part à ce conflit. Campagne difficile en territoire hostile, le Canada a perdu plusieurs militaires en sol afghan. Néanmoins, malgré ces succès, le temps démontre que les FC auront eu besoin d'environ une dizaine d'années pour s'adapter et effectuer des opérations de hautes intensités de façon interarmées et interalliées. Est-ce qu'un milieu austère et aussi expéditionnaire que le Nord canadien permettra une réponse efficace des composantes maritimes, aériennes et terrestres des FC pour défendre avec synergie la souveraineté en Arctique?

Pour répondre à ces questions, il est important de comprendre l'environnement stratégique dans lequel le MDN et les FC sont contraintes d'opérer. Il est également important d'inscrire la réflexion dans le prolongement des travaux qui ont été réalisés dans ce domaine. En particulier, la présente étude s'appuiera sur le mémoire de recherche du Lieutenant-colonel Craig Braddon. Celui-ci analyse en profondeur le besoin d'appliquer une approche pangouvernementale pour assurer la sécurité de l'Arctique dans son article du Journal de l'Armée du Canada<sup>17</sup>. Pour sa part, le Lieutenant-colonel Martin Corriveau effectua une analyse institutionnelle de la Marine royale canadienne (MRC) et de la Garde côtière canadienne (GCC) pour connaître la légitimité de la séparation des deux institutions pour assurer la sécurité

---

<sup>17</sup> Lieutenant-colonel Craig Braddon, « The True North Strong and Free for the Taking? The need for Canada to apply the Whole of Government approach in the pursuit of Arctic security », *Canadian Army Journal*, Vol 12.2 (Summer 2009), p. 62-74.

maritime des eaux canadiennes<sup>18</sup>. Dans ce contexte, il est essentiel alors de mettre l'accent dans ce mémoire de recherche sur le MDN et plus précisément sur les composantes arctiques des FC. Ainsi, le travail qui suit effectuera l'analyse institutionnelle de la compatibilité et de la synergie interarmées des éléments *air-terre-mer* des FC à la défense et à la sécurité de l'Arctique.

Afin de déterminer le degré de synergie interarmées des éléments air-terre-mer des FC à la défense et à la sécurité de l'Arctique, la présente étude s'appuiera sur le cadre analytique constitué par le modèle institutionnel de Richard Scott<sup>19</sup>. L'application de ce modèle permettra de mettre en lumière les trois piliers essentiels à l'établissement de toutes institutions, s'adaptant parfaitement à celles militaires très peu connus des sociologues. Ainsi la Marine royale canadienne (MRC), l'Armée canadienne (AC) et l'Aviation royale canadienne (ARC) seront analysées selon les dimensions normatives (codes, conventions et standards d'actions), culturel-cognitives (relié aux idées, perceptions, attentes et conceptions qui en découlent) et régulatrices (lois, législations formelles et informelles) qui forment les bases de l'institution des FC afin d'établir le niveau de convergence interarmées en vue d'une intervention dans le Nord canadien.

Le développement de cette dissertation sera articulé autour de cinq grandes parties selon la structure du modèle d'analyse institutionnelle de Scott. D'abord, ce mémoire présentera une brève description du cadre théorique de Scott, analysera chacune des composantes des FC selon les trois piliers (normatif, cognitif et régulateur) de ce modèle et avant de conclure, il effectuera

---

<sup>18</sup> Lieutenant-colonel Martin Corriveau, « La Garde côtière canadienne et la sécurité de nos côtes – une analyse institutionnelle », (travail rédigé dans le cadre du Programme de Commandement et d'État-Major Interarmées, Collège des Forces canadiennes, 2012), p. 6.

<sup>19</sup> Richard W. Scott, *Institutions and Organizations – Ideas and Interest*.

une analyse de la convergence des piliers entre eux afin de répondre à la question de synergie et de légitimité des composantes des FC pour une intervention nordique interarmées.

## CHAPITRE 1 – CADRE D’ANALYSE INSTITUTIONNELLE

### INTRODUCTION

L’utilisation d’un modèle théorique comme celui du sociologue Richard Scott<sup>20</sup> permet l’application structurée d’une analyse institutionnelle. Les sociologues étudient depuis très longtemps les organisations et les institutions afin de comprendre les pressions environnantes, internes et externes, qu’elles subissent dans leur développement. Plusieurs courants de pensée ont été développés avec le temps pour traiter d’analyse institutionnelle. Richard Scott a le mérite d’intégrer sous un même cadre théorique les idées principales des sociologues, telles que les différentes conceptions et définitions, en les regroupant sous trois dimensions bien précises : le pilier *régulatif*, celui *normatif* et finalement le pilier *culturel-cognitif*<sup>21</sup>. Au cours du dernier siècle, peu d’analyses institutionnelles ont été effectuées sur les organisations et sur les institutions militaires par les grands sociologues<sup>22</sup>. Par contre, depuis quelques années, une quantité assez importante de travaux d’étudiants et d’universitaires appliquent avec succès le modèle de Scott pour leur analyse institutionnelle dans la sphère de défense militaire<sup>23</sup>. Cette

---

<sup>20</sup> Richard W. Scott, *Institutions and Organizations – Ideas and Interest*.

<sup>21</sup> Jérôme Lacroix-Leclair et Eric Ouellet, « La *Petite Guerre* en Nouvelle-France 1660-1759: une analyse institutionnelle », *Revue militaire canadienne*, Vol 11, No.4, (Automne 2011), p. 49.

<sup>22</sup> Pierre Pahlavi Dr. « Guerre irrégulière et analyse institutionnelle – le cas de la stratégie asymétrique des Gardiens de la révolution en Iran », de la *Revue Études Internationales*, volume XLII, no 4, (Québec : HEI Université Laval, 2011), p.474.

<sup>23</sup> Le modèle Scott a été appliqué pour l’analyse de différentes institutions militaires. Par exemple, se référer aux textes suivants : par Pierre Pahlavi (*Guerre irrégulière et analyse institutionnelle – le cas de la stratégie asymétrique des Gardiens de la révolution en Iran* (2011)), par Pierre Pahlavi et Karine Ali (*Institutionnal analysis and irregular warfare :Portugal’s involvement in Angola, Guinea, Bissau and Mozambique 1961-1974* (Canadian Military Journal)(2012)), par le Major Devin Conley et Eric Ouellet (*La transformation des FC : la quête de l’insaisissable efficacité* (Le Journal de l’Armée du Canada) (2012)).

approche a surtout été développée au Collège des Forces canadiennes dans le cadre du Centre de recherche en analyse institutionnel des forces armées (CRAIFA).

Le présent chapitre va surtout définir l'analyse institutionnelle telle que définie dans le modèle sociologique de Scott et la présentation de ces caractéristiques. Par la suite, le prisme de l'analyse institutionnelle de Scott y sera détaillé par un regard de chacun des piliers (régulatif, normatif et cognitif-culturel) et par l'explication de leur interaction. Finalement, la manière dont s'effectue la convergence de ceux-ci afin d'assurer la légitimité de l'institution, alors que leur divergence vient l'affaiblir. La compréhension de ce modèle permettra d'effectuer efficacement l'analyse institutionnelle des composantes des FC en vue d'une réponse ou intervention interarmées dans l'Arctique au travers des prochains chapitres.

## **LA DÉFINITION D'UNE INSTITUTION**

Tout d'abord, il est essentiel de déterminer et d'établir clairement la définition d'une institution avant même de regarder en détail le modèle de Scott. Au travers de ses recherches et analyses des théories des plus grands sociologues, Scott a déterminé plusieurs éléments importants dans les domaines de la politique, de l'économie et de la sociologie qui servent à définir une institution. Scott regroupe ces éléments sous l'appellation '*The Omnibus Conception of Institution*'. March et Olsen ont présenté il y a plusieurs années une définition en ligne avec la conception de Scott :

*...relatively enduring collection of rules and organized practices, embedded in structures of meaning and resources that are relatively invariant in the face of*



*turnover of individuals and relatively resilient to the idiosyncratic preferences and expectations of individuals and changing external circumstances.*<sup>24</sup>

De son côté, Scott présente une définition tout aussi détaillée et explicative d'une institution qui se définit ainsi : « *Institutions are comprised of regulative, normative and cultural-cognitive elements that, together with associated activities and resources, provide stability and meaning to social life* »<sup>25</sup>. En lien avec ce mémoire, les trois composantes des FC soit, la Marine royale canadienne (MRC), l'Armée canadienne (AC) et l'Aviation royale canadienne (ARC), seront considérées comme des institutions à part entière.

Les trois piliers du modèle de Scott apparaissent clairement dans cette définition de l'institution comme éléments clés au maintien de sa stabilité et de la légitimité. Les trois piliers incorporent l'ensemble des lois et règlements acceptés par la société (dimension régulative), l'ensemble des valeurs et croyances définissant le comportement des individus (dimension cognitive-culturel) et finalement l'ensemble des normes et standards pour diriger leurs actions (dimension normative). Ces mêmes caractéristiques permettent aux institutions de s'adapter à leur environnement (interne et externe) et ainsi guider ses activités et l'emploi de ses ressources. Les règles et les normes interagissent afin de préserver ou de modifier les valeurs de l'organisation<sup>26</sup>. Le fondement principal du modèle de Scott est l'interdépendance des trois piliers permettant les transitions « *from the conscious to the unconscious, from the legally*

---

<sup>24</sup> James G. March & Johan P. Olsen, « The New Institutionalism: Organizational Factors in Political Life », *American Political Science Review*, Vol. 78 (1984): p. 735.

<sup>25</sup> Richard W. Scott, *Institutions and Organizations – Ideas and Interest*, p. 48.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 48-49.

enforced to the taken for granted »<sup>27</sup>. Le tableau 1.1 présente les dimensions principales inhérentes à chacun des piliers.

<b><u>Les trois piliers sociaux de l'institution</u></b>			
<b><u>Dimensions</u></b>	<b><u>Pilier régulatif</u></b>	<b><u>Pilier normatif</u></b>	<b><u>Pilier culturel-cognitif</u></b>
<u>Base de conformité</u>	<u>Convenable, juste</u>	<u>Obligation sociale</u>	<u>Pris pour acquis, compréhension partagée</u>
<u>Mécanismes</u>	<u>Contraintes</u>	<u>Normes</u>	<u>Mimétique</u>
<u>Logique</u>	<u>Instrumentale</u>	<u>Appropriée</u>	<u>Orthodoxie</u>
<u>Indicateurs</u>	<u>Règles, lois, sanctions</u>	<u>Tâches, Certifications, accréditations, valeurs</u>	<u>Croyance commune, logique et action partagée par le commun, isomorphisme</u>
<u>Effet</u>	<u>Peur, culpabilité/innocence</u>	<u>Honneur/ honte</u>	<u>Certitude/confusion</u>
<u>Légitimité</u>	<u>Légalement approuvé</u>	<u>Gouverné moralement</u>	<u>Supporté culturellement, reconnu, compréhensible</u>

**Tableau 1.1 – Dimensions clés des piliers cognitif, normatif et régulatif**

Source : Lieutenant-colonel Martin Corriveau, « La Garde côtière canadienne et la sécurité de nos côtes – une analyse institutionnelle (Traduction libre du livre de Scott par Corriveau)<sup>28</sup>

Maintenant que la définition d'une institution a révélé les bases principales du modèle de Scott, ces trois piliers (régulatif, cognitif-culturel et normatif) seront définis précisément afin de bien les comprendre et de bien les utiliser pendant l'analyse de ce mémoire de recherche.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>28</sup> Martin Corriveau, « La Garde côtière canadienne et la sécurité de nos côtes », p. 12-13.

## **PILIER REGULATIF**

Le pilier régulateur est directement relié aux aspects législatifs qui régulent la création et le fonctionnement des institutions. Ce pilier encadre et établit des règles écrites et non écrites dans la gestion des organisations. L'ensemble de ces règles limite et encourage les comportements sociaux de l'institution. Directement reliées aux règles et aux lois, les sanctions formelles et informelles viennent jouer un rôle d'importance dans la gestion quotidienne. Les gestionnaires se voient attribuer les autorités requises à l'administration de la discipline et de la rencontre des normes établies. Les piliers régulateur et normatif viennent ainsi se renforcer mutuellement<sup>29</sup>. À titre d'exemple, au sein des FC la chaîne de commandement se voit attribuer les pouvoirs nécessaires au maintien de la discipline et du bon déroulement des opérations quotidiennes.

De plus, l'aspect de suivi et surveillance qui est normalement effectué par une tierce partie est un autre important concept au sein de ce pilier. Si cette fonction n'est pas effectuée de manière indépendante et neutre, des problèmes de divergence peuvent apparaître au sein de ses entités. Les sociologues s'entendent que les états ont un rôle central dans le processus de promulgation des lois, d'arbitrage et de prévention des écarts<sup>30</sup>.

Finalement, il est essentiel de comprendre que le modèle de Scott met en lumière l'interdépendance de ces piliers. Même si ce pilier s'efforce de maintenir les bons

---

<sup>29</sup> Richard W. Scott, *Institutions and Organizations – Ideas and Interest*, p. 52-53.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 53.

comportements en imposant des punitions à la transgression des lois établies, il convient de se rappeler que le but est de donner la légitimité à l'institution au travers l'acceptation inconditionnelle des normes par ses membres. À cet effet, les piliers régulateur et normatif viennent ainsi se renforcer mutuellement. Les comportements et la cohésion sociale de l'organisation initialement établis par lois écrites peuvent se modifier avec le temps en un système de normes<sup>31</sup>.

## **PILIER NORMATIF**

Le prochain pilier du cadre d'analyse institutionnelle de Scott porte sur l'aspect normatif. Ce pilier est basé sur les normes et les valeurs à l'intérieur de l'organisation qui dictent les comportements afin de maintenir l'ordre et la cohésion sociale. Les valeurs définissent la situation idéale à laquelle les comportements et les structures de l'organisation peuvent être mesurés. Les normes représentent comment les choses doivent être exécutées selon les valeurs à atteindre les buts et objectifs de l'institution<sup>32</sup>.

Les comportements normatifs dans les organisations sont basés sur une compréhension commune des valeurs et croyances plutôt que sur le système de lois et règlements. En termes simples, ce pilier renvoie à la manière (le comment) dont les individus agissent au sein d'une organisation donnée. Le non-respect de ces valeurs normatives peut provoquer une réaction émotionnelle forte découlant précisément du caractère inconscient de ce pilier. Cette réaction aux

---

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 54.

normes non écrites peut provoquer du même coup une réaction encore plus forte du côté de ceux ayant un comportement social exemplaire et démontrant fierté et honneur au sein de l'organisation. Ainsi, l'adhésion aux normes et valeurs peut être considérée comme importante pour la cohésion de l'organisation que le respect des règlements<sup>33</sup>.

Compte tenu de l'interdépendance forte entre les piliers normatif et régulateur, les lois et règlements émanant du second peuvent atteindre leur légitimité lorsqu'ils sont socialement acceptés et guident normativement les actions des gens. Dans ce cas, une institution augmente sa légitimité sur deux des piliers, ce qui lui assure un plus haut degré d'équilibre<sup>34</sup>.

## **PILIER COGNITIF-CULTUREL**

Troisième pilier du modèle d'analyse institutionnelle de Scott, le cognitif-culturel regroupe les pensées et les pratiques communes à l'intérieur d'une organisation servant au maintien de la cohésion sociale, ce qui pourra assurer la légitimité de l'institution. À l'intérieur de l'organisation, un accent est mis sur le partage des idées et coutumes sociales. Le tout permet de définir avec la même compréhension commune comment l'organisation percevra son environnement. Selon Scott, les recherches en psychologie démontreraient que le cadre cognitif formerait la manière dont les individus reçoivent, interprètent et retiennent l'information, ainsi influençant leur jugement et leurs perceptions<sup>35</sup>.

---

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 55-56.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 56-57.

Les activités journalières et les comportements sociaux sont tout aussi importants à considérer au sein du pilier cognitif-culturel. Selon Scott, les sociologues développant les théories culturelles-cognitives s'accordent pour dire que les individus adhèrent normalement au comportement du groupe parce qu'agir autrement serait toute à fait inapproprié. Ils agissent ainsi sur la prémisse que les actions quotidiennes s'effectuent selon les coutumes. Le tout diffère des sociologues développant les théories normatives qui eux proposent que les individus agissent selon les pressions sociales mutuelles du groupe<sup>36</sup>.

Finalement, il est important de comprendre que les croyances culturelles ne sont pas comprises et appliquées de la même façon à tous les niveaux de l'organisation. Les perceptions et réactions à une situation données varient d'un individu à un autre. Il y aura toujours une remise en question des croyances au sein d'une organisation en temps de grands changements<sup>37</sup>.

## **CONVERGENCE ET LÉGITIMITÉ DES TROIS PILIERS**

Le dernier aspect du modèle de Scott est la convergence des trois piliers afin de permettre la légitimité de l'organisation. Selon Scott, pour qu'une organisation soit légitime, elle a besoin non seulement de ressources matérielles et d'informations techniques, mais elle a besoin aussi d'établir sa crédibilité et être acceptée socialement. Pour lui, cette stabilité et cette légitimité institutionnelle dépendent du degré d'alignement des trois piliers. Ainsi, l'alignement des piliers

---

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 59.

constitue un gage de stabilité et de légitimité institutionnelle. En revanche, l'éloignement des piliers indique, au contraire, l'instabilité de l'institution<sup>38</sup>.

Les trois piliers interagissent mutuellement pour assurer la légitimité de l'institution. Ces piliers travaillent différemment pour atteindre cet état. Au sein du pilier régulateur, la légitimité de l'organisation est établie par son application des règles écrites et non écrites. Le cadre régulateur continue d'influencer l'évolution de l'institution tout au long de son fonctionnement. Le tout est différent dans le pilier normatif, où la légitimité est atteinte par l'atteinte des plus hauts standards et l'acceptation des valeurs de l'organisation. Finalement, au sein du dernier pilier, le cognitif-culturel, l'adhérence aux pratiques et pensées communes permet d'atteindre la légitimité de l'organisation<sup>39</sup>. En résumé, la stabilité et la force de l'organisation dépendent de l'alignement des trois piliers dans la même direction. Cependant, dans certaines circonstances, un pilier peut agir indépendamment sur l'ordre social, parfois seul à maintenir l'organisation.

Un autre point également important à considérer concerne une situation de non-alignement des piliers<sup>40</sup>. En effet, comme le soulignent, Lacroix-Leclair et Ouellet, « Leur divergence en assure l'instabilité »<sup>41</sup>. Le tout peut motiver des comportements et des choix à l'opposé des valeurs de l'organisation pour parfois atteindre des objectifs personnels. Donc, la cohésion et les valeurs de l'institution deviennent en danger d'effondrement. L'analyse des composantes des FC selon ces trois piliers sera centrale dans ce mémoire pour déterminer la stabilité d'une intervention dans l'Arctique.

---

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>41</sup> Jérôme Lacroix-Leclair et Eric Ouellet, « *La Petite Guerre en Nouvelle-France 1660-1759* », p. 49.

## **SOMMAIRE**

Ce chapitre a établi les bases théoriques pour l'analyse institutionnelle de la compatibilité des composantes arctiques des FC. Comprendre les trois piliers du modèle de Scott et comment ils interagissent pour établir la cohésion et la résilience au sein des organisations est essentielle pour effectuer une analyse institutionnelle. La maîtrise du concept de convergence des trois piliers à la création de la stabilité sociale et la cohésion de l'organisation sera tout aussi importante dans ce mémoire. Le prochain chapitre de ce mémoire couvrira le premier pilier : le pilier cognitif-culturel, en raison que toute institution prend racine inconsciemment dans la culture l'environnant et par l'ensemble des individus qui la compose.



## CHAPITRE 2 – PILIER COGNITIF-CULTUREL

« Le pilier cognitif réfère à la communauté des schémas de pensée et de la conception du monde des membres d'une institution, qui sert à maintenir la cohésion sociale et le sentiment de légitimité. Il se rapporte au sens qui est donné à la réalité sociale au sein des organisations grâce à la communauté des idées. Il peut être vu comme une lentille commune à travers de laquelle tous les membres de l'institution perçoivent le monde ».

Major Devin Conley et Dr. Eric Ouellet,  
Le journal de l'Armée du Canada (2012)<sup>42</sup>

### INTRODUCTION

S'inscrivant dans le modèle d'analyse institutionnelle de Scott qui vient d'être exposé, ce chapitre aura pour objectif d'examiner les trois composantes des FC à travers le filtre du pilier cognitif-culturel en vue de déceler les possibles convergences, ou frictions, dans le contexte d'une intervention interarmées en Arctique. L'emploi de ce pilier en premier lieu dans l'analyse de ce mémoire est essentiel. Celui-ci réfère à la base de toute institution, soit l'interaction de ses membres dans l'élaboration de la culture propre à cette organisation. De plus, l'influence externe de la culture stratégique<sup>43</sup> vient inconsciemment modeler les actions du groupe<sup>44</sup>. En terme simple, ce pilier permettra de montrer d'où proviennent les trois composantes des FC et comment ils interprètent leurs missions nordiques. Ce chapitre sera divisé en quatre parties. Il couvrira dans un premier temps un bref historique des FC et des actions des trois services en Arctique, par la suite un bref exposé de la culture canadienne sera couvert, suivi par l'analyse

---

<sup>42</sup> Major Devin Conley et Eric Ouellet, « La transformation des FC : la quête de l'insaisissable efficacité », *Le Journal de l'Armée du Canada*, Vol. 14, No. 1 (printemps 2012), p. 80.

<sup>43</sup> Une culture politique, ou encore une culture stratégique, est un système d'idées (croyances, perceptions du passé, analogies, métaphores et symboles) qui constitue un atout plus ou moins cohérent et logique, qui structure la façon dont les acteurs perçoivent le monde et déterminent leurs préférences. Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin, *Politique internationale et défense au Canada et au Québec* (Les Presses de l'Université de Montréal, 2007), Chap 4, p. 229.

<sup>44</sup> Richard W. Scott, *Institutions and Organizations, Ideas and Interests*, p. 57.

cognitive-culturelle des mêmes trois composantes avant de terminer par l'analyse des compatibilités ou des divergences.

## **HISTORIQUE DES FC**

### **De la naissance aux origines de l'interarmes**

Il est important d'effectuer un regard sur l'histoire des FC à ce stade-ci afin de comprendre son évolution et quelles sont ses racines. Ainsi, les premières formes d'activités militaires canadiennes apparaissent aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles alors que les colons servaient dans les milices locales et dans les forces de nos mères patries. Afin de défendre l'Amérique du Nord britannique au 19<sup>e</sup> siècle, les premières unités canadiennes de milice sont créées et rallient les rangs des forces impériales contre l'invasion américaine durant la guerre de 1812<sup>45</sup>. Au milieu de ce siècle, en 1855, une loi canadienne est promulguée pour officialiser la création des unités de milice avec un effectif total ne dépassant pas 5000 hommes. Ces unités terrestres et des écoles professionnelles militaires prirent racine dans les petites communautés du Dominion afin de maintenir les hommes près de leur famille<sup>46</sup>. Le site internet de l'Armée canadienne, mentionne que :

*La première milice canadienne était constituée de citoyens regroupés en une force de sécurité qui avait pour but de protéger leurs familles et leur communauté lorsque ces dernières étaient menacées par des forces étrangères.*<sup>47</sup>

---

<sup>45</sup> Desmond Morton, *Histoire militaire du Canada*, Nouvelle édition, revue et augmenté, (Outremont, Qc : Athéna éditions (2009), Chap. 1 et 2, p. 21-104.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>47</sup> Site Internet de l'Armée canadienne, <http://www.army.forces.gc.ca/land-terre/reserve/history-histoire-fra.asp>, consulté 11 février 2013.

L'Armée de terre a toujours utilisé le terme milice pour désigner sa composante de réserve. Le nom provient évidemment de cette période. Ainsi, fait intéressant pour l'analyse de ce pilier, déjà à cette époque on reconnaissait l'aspect culturel et la diversité canadienne, à savoir que des forces de défense devaient être le reflet de la société. Ainsi, on retrouvait dès lors les troupes réparties de manière régionale tout comme notre disposition actuelle.

Coïncidant avec la Confédération, la défense du Canada devient une responsabilité canadienne, à l'exception de la défense maritime qui resta sous contrôle de la Marine royale britannique. Avec la mise en place officielle de sa milice, l'Armée canadienne peut revendiquer être le plus vieux service des FC. Le Canada voit la création officielle de la Marine royale canadienne (avec la *Loi sur le Service naval du Canada*) en 1910, suivi de l'Aviation royale canadienne en 1920. Au même moment, dans cette période d'entre-deux guerre et de démobilisation, les composantes de réserve de chacun des deux derniers services voient le jour<sup>48</sup>.

Pendant près de 50 ans, à la suite de la création du dernier service (l'Aviation royale canadienne), le Canada maintient les trois services indépendants. En 1968, pour faire suite à la politique d'unification du ministre de la Défense nationale Paul Hellyer, les FC sont officiellement formées<sup>49</sup>. La protection du Canada et la défense de sa souveraineté inclut de manière implicite la défense des territoires septentrionaux. Les FC remplissent leurs rôles en effectuant des patrouilles dans les trois océans ceinturant le Canada, en survolant le territoire canadien, en ravitaillant nos infrastructures nordiques en plus de maintenir une présence répartis

---

<sup>48</sup> Desmond Morton, *Histoire militaire du Canada*, p. 110, 145, 189.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 274

dans chacun des territoires et provinces, éléments importants dans la majorité des *'livres blancs'* de la défense en 1971, 87, 92, 94, 2005 et 2008<sup>50</sup>.

Cette unification est, sans inclure la période des Grandes Guerres mondiales, le premier élément d'un travail interarmées formel pour les trois services. Cet élément est encore une fois essentiel pour comprendre les origines dans l'analyse du pilier cognitif-culturel. Il sera démontré dans la dernière portion de cet historique, que les trois composantes des FC ont travaillé à plusieurs reprises dans le Nord canadien de façon interarmées, mais de manière ad hoc, improvisée ou bien de façon très informelle.

### **L'histoire des missions arctiques**

Partie intégrante de l'histoire militaire canadienne, on retrouve des opérations et des activités dans l'Arctique depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle. Il appert que les trois services ont été actifs dans le Nord de façon régulière. Du côté de l'Aviation royale canadienne, les premières activités remontent au début de ce siècle alors que des aviateurs, dont le Commandant d'aviation Logan, prirent part à des expéditions maritimes et terrestres afin de bien comprendre cet environnement austère en vue d'opérations aériennes. À son retour, celui-ci produisit un rapport instructif préconisant les approches à la navigation et à la façon de conduire des vols dans l'Arctique. Il a été l'un des premiers à proposer une « présence permanente de la Force aérienne du Canada dans l'Arctique, non seulement pour favoriser le développement, mais aussi pour

---

<sup>50</sup> Ministère de la Défense nationale, *Énoncé de politique internationale du Canada* (Ottawa, 2005), p. 10.

remplir l'obligation [...] de défendre le territoire nordique »<sup>51</sup>. Les expéditions de Logan ont mené éventuellement à l'installation des radars de la ligne DEW, la construction de la Station des FC Alert et la mise en place du NORAD.

Pour la Marine royale canadienne, la navigation dans les eaux nordiques est marquée par le déploiement du NCSM *Magnificent* à Churchill en 1946<sup>52</sup>. Le déploiement de cette force opérationnelle navale a même permis aux autres services de s'exercer dans des opérations interarmées. Transport de troupes mobiles d'attaque pour l'armée et des vols de recherche et sauvetage pour l'aviation. La marine marqua l'histoire avec le NCSM *Labrador* en 1954 après avoir fait naviguer le premier navire de guerre dans le passage du Nord-Ouest<sup>53</sup>.

Pour terminer ce bref historique, la présence assidue de l'Armée canadienne dans le Nord s'accroît au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et à la veille de la Guerre Froide. La création des Rangers canadiens en 1947 et celle de la Force de frappe mobile en 1948 sont deux actions concrètes aux désirs de protection et de sécurité arctique de la part de l'Armée de terre contre l'ours soviétique de l'époque<sup>54</sup>. Le premier groupe, les Rangers canadiens, sont des miliciens irréguliers provenant des communautés nordiques autochtones. Ils sont équipés de façon rudimentaire avec un fusil, des cartouches et des motoneiges comme moyen de transport<sup>55</sup>.

---

<sup>51</sup> P. Whitney Lackenbauer et W.A. March, « Dégivrage requis! La dimension historique de l'expérience de la Force aérienne du Canada dans l'Arctique », dans *Sic Itur Ad Astra : Études sur la puissance aérospatiale canadienne*, Volume 4 (2012), p. 15.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>53</sup> Kenneth C. Eyre, « Forty Years of Military Activity in the Canadian North, 1947-87 », *Arctic Institute of North America*, Vol. 40, No 4 (1987), p. 295.

<http://arctic.synergiesprairies.ca/arctic/index.php/arctic/article/view/1786>.

<sup>54</sup> Dégivrage requis!, p. 46.

Leur mandat est la surveillance des régions nordiques incluant les côtes maritimes du Canada. Ils servent de guides aux unités de l'armée régulière lorsqu'ils se déploient dans le Grand Nord austère pour des tâches de recherche et sauvetage, patrouille de souveraineté ou lors d'entraînement militaire<sup>56</sup>. Le second groupe était un groupe-brigade aéroporté ou aérotransportable de la Force régulière prenant racine à l'époque de la démobilisation et restructure des services. Forçant l'Aviation royale canadienne et l'Armée canadienne à travailler ensemble pour le soutien de cette force, sa principale mission était d'arrêter les invasions en se déployant rapidement par air en Arctique afin d'empêcher l'ennemie de prendre possession d'infrastructures clés dans le Nord qui serviraient à la projection de leurs forces. Pour plusieurs raisons variées, ce plan prendra plutôt la forme d'un bataillon aéroporté. Principalement en raison de la capacité soviétique<sup>57</sup> d'atteindre directement le cœur de l'Amérique du Nord et des nouveaux besoins expéditionnaires en Corée<sup>58</sup>.

Cette analyse historique permet de faire apparaître que, dès leurs origines, plusieurs éléments internes et externes ont amené les trois services à travailler ensemble. Parmi ces éléments, l'Arctique apparaît comme un domaine de collaboration privilégiée. Jusqu'à un certain point, on serait même tenté de dire que les missions nordiques ont été l'un des catalyseurs ayant favorisé l'organisation interarmes que l'on connaît aujourd'hui. Cette hypothèse reste néanmoins à vérifier. C'est précisément l'objet du prochain chapitre d'analyse institutionnelle. Pour le

---

<sup>55</sup> Kenneth Charles Eyre, *Custos Borealis : The Military in the Canadian North* (Unpublished Ph.D; thesis, University of London, King's College, Department of War Studies, 1981), p. 174-181.

<sup>56</sup> Chris Manoukian, « Les Rangers canadiens 1947-1952 : Les défenseurs de L'Arctique canadien? », *Le Journal de l'Armée du Canada*, Vol. 12.1 (printemps 2009), p. 113-127.

<sup>57</sup> Richard Labévière, « Grand Nord : le réchauffement armé », *Revue internationale et stratégique*, 2011/4 No. 84 (2011), p.121. <http://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2011-4-page-115.htm>.

<sup>58</sup> Dégivrage requis!, p. 46-57.

moment, la prochaine partie portera brièvement sur la culture canadienne dans son ensemble, venant influencer culturellement et inconsciemment l'institution.

## **CULTURE CANADIENNE**

Cette courte section effectuera la couverture de la culture canadienne et des pressions qu'elle peut créer sur les organisations et institutions en général. Pour une analyse plus complète et détaillée de cet aspect, il est suggéré de se référer au mémoire de recherche du Lieutenant-colonel Corriveau, *La Garde côtière canadienne et la sécurité de nos côtes – une analyse institutionnelle*<sup>59</sup>. Dans son chapitre 2, il couvre en détail les éléments qui seront résumés dans cette section. Pour exprimer d'où les organisations prennent racine, il utilise l'analogie des arbres et des plantes qui poussent dans la terre. S'appuyant sur cette métaphore, il établit que cette 'terre' se compose de l'histoire unique du Canada, des valeurs qui forment la culture canadienne dans le domaine de la défense et du système de gouvernance démocratique propre aux Canadiens<sup>60</sup>. Dans le contexte arctique, cette terre a longtemps été délaissée par la majorité des Canadiens en raison de son éloignement et de ses conditions climatiques. Par contre, pour une minorité d'explorateur et pour certains groupes militaires, cet endroit était leur environnement d'opération et de travail.

Pour le premier volet sur l'histoire du Canada, Corriveau mentionne que le jeune Dominion n'a pas reçu son autonomie de défense militaire dès sa création. Le fait d'avoir eu la

---

<sup>59</sup> Martin Corriveau, « La Garde côtière canadienne et la sécurité de nos côtes », p. 14-55.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 17.

mère patrie, la Grande-Bretagne, comme protecteur a forgé un sentiment de non-responsabilité au sein de la population canadienne. Il fait état aussi que le Canada n'a pas vraiment connu de conflits menaçant la population canadienne sur son territoire depuis la Confédération bien que les travaux de Jane Errington (RMC) montre que les décideurs canadiens considéraient les États-Unis comme une menace sérieuse jusqu'en 1939<sup>61</sup>. Aux lendemains de la Seconde guerre mondiale, le contexte stratégique se tourna vers une possible attaque soviétique par le Nord canadien. Autres que les évènements mineurs comme la présence des *U-Boats* dans le St-Laurent pendant la Deuxième Guerre mondiale, les sous-marins et navires américains ainsi que les bombardiers russes dans l'Arctique qui ont pu menacer la souveraineté du territoire canadien, les derniers vrais conflits en sol canadien remonte à la guerre 1812 entre l'Angleterre et les États-Unis ou bien les conflits internes de 1837-38 contre les Métis de l'Ouest du pays. Quant à Nossal, Roussel et Paquin, ils mentionnent que des facteurs comme la proximité de la superpuissance américaine et la position géographique de notre continent font en sorte de maintenir ce sentiment de non-responsabilité dans l'esprit des Canadiennes et de Canadiens<sup>62</sup>. Plus récemment, les menaces terroristes à la suite du 11 septembre 2001 ont provoqué un sentiment d'inquiétude au pays. Plus spécifiquement les arrestations à Ottawa (fabrication d'explosif) et Toronto (groupe des 18) au sujet de complot terroriste pouvant même s'infiltrer par le Nord<sup>63</sup>.

---

<sup>61</sup> Jane Errington, *The Lion, The Eagle and Upper Canada*, Kingston: McGill-Queen's University Press, 1987; reprint, 1995.

<sup>62</sup> Richard Kim Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin, « La société civile et la politique étrangère », *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, (Montréal : Presse Université de Montréal, 2007), p.193.

<sup>63</sup> Martin Corriveau, « La Garde côtière canadienne et la sécurité de nos côtes », p. 18-19.



Dans le second volet sur la culture canadienne, Corriveau mentionne que la culture stratégique des Canadiens a toujours influencé profondément les décisions politiques des gouvernements du Canada. Il spécifie clairement que la perception du besoin de sécuriser nos frontières « oriente le focus du Canada et sa culture vers la diplomatie, les échanges internationaux et les discussions plutôt que de protéger ses frontières »<sup>64</sup>. Ce désir d'entraide et de collaboration porterait ainsi le Canada à investir au minimum dans la protection de sa souveraineté et notamment dans les régions septentrionales.

Finalement, son dernier volet porte sur le système de gouvernance canadien. Il y est mentionné que le système politique canadien donne au premier ministre beaucoup de pouvoir, de même qu'aux autres élus et hauts fonctionnaires dans le développement des capacités de défense et de sécurité. Ce qui fait en sorte que leurs décisions pour la défense du Canada sont influencées par la nécessité de réélections, phénomène accentué par le système de Westminster ou bien par la prise de décisions stratégiques en mode réactif à des pressions externes telles que les événements du 11 septembre 2001 et la guerre au terrorisme qui s'en suivit<sup>65</sup>. De plus, Corriveau mentionne que l'architecture des ministères en silo réduit la coordination et à la coopération des décisions politiques en matière de défense. Finalement, il fait état de la méfiance des dirigeants politiques sur une institution militaire forte. Deux problématiques accentuées encore une fois par le système hérité des britanniques. Dans son mémoire, il termine en disant que c'est une des raisons de la

---

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>65</sup> Douglas Bland, « Tout ce qu'un militaire doit savoir sur l'élaboration de la politique de défense au Canada », *Culture stratégique et politique de défense : L'expérience canadienne*, sous la direction de Stéphane Roussel (Outremont : Athéna éditions, 2007), Chap 6, p. 129-142.

création de plusieurs groupes de travail et comités sur la sécurité nationale au lendemain des événements du 11 septembre 2001<sup>66</sup>.

Corriveau conclut en résumant que la culture canadienne n'a pas « le réflexe cognitif de considérer la sécurité et [la] défense nationale comme une priorité »<sup>67</sup> en raison du laisser-faire des gouvernements depuis plusieurs décennies dans l'archipel arctique. Par contre, contrairement à sa mention, l'analyse cognitif-culturel des trois services démontrera que leurs fonctions et rôles militaires au sein de l'État portent ceux-ci à voir la sécurité et la défense du pays avec une importance marquée.

## **ANALYSE COGNITIVE-CULTUREL**

La prochaine partie effectuera l'analyse cognitive-culturel explicite des trois services des FC. Pour chaque composante, un bref rappel sera effectué du rôle particulier de cette organisation au sein des FC en Arctique, suivi de l'élaboration de leur vision et de leur mission nordique telles qu'ils les perçoivent et finalement la manière dont ils les appliquent dans le Nord. À la suite de cette analyse, ce chapitre se conclura par un sommaire des convergences ou divergences cognitives-culturels des trois services en vue d'une intervention interarmées nordiques.

---

<sup>66</sup> Martin Corriveau, « La Garde côtière canadienne et la sécurité de nos côtes », p. 22-25.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 26.

## La Marine royale canadienne

La majorité des frontières ceinturant le Canada sont aquatiques dans le sens où elles sont maritimes, fluviales ou lacustres. Elles sont formées par l'océan Pacifique à l'Ouest, à l'Est par celui Atlantique et le troisième au Nord en plein bourgeonnement, l'océan Arctique. De plus, il ne faut pas oublier qu'une partie importante de la frontière avec les États-Unis est composée de la voie navigable du St-Laurent et des Grands Lacs. Comme le souligne le vice-amiral Paul Maddison, « [n]os îles de l'Arctique forment l'un des plus grands archipels de la planète »<sup>68</sup>. Le Canada, par la grandeur de son territoire et par l'ensemble des plans d'eaux le ceinturant, se retrouve ainsi avec la plus longue ligne de côte au monde. La défense maritime de ce grand espace est assurée depuis 1910 par la Marine royale canadienne. Avant cette date, c'était la Marine royale britannique (*Royal Navy*) qui effectuait cette tâche. Les frontières de notre pays ont été façonnées par la puissance maritime depuis l'arrivée des premiers explorateurs européens jusqu'à nos récentes aventures en Arctique<sup>69</sup>. L'environnement opérationnel difficile de la marine est caractérisée par une culture opérationnelle unique élaborée par ses actions en mer et aux dangers de cet environnement austère pouvant coûter la vie de ses marins. Le sentiment d'identité remarquable pour son personnel est non seulement lié à son unité ou son navire, mais aussi à l'ensemble du service naval auquel il prend part<sup>70</sup>. Le prochain chapitre sur le pilier normatif touchera de nouveau le volet de la culture de la marine et celle de la marine canadienne

---

<sup>68</sup> Vice-amiral Paul Madison, *Horizon 2050 : Un concept stratégique maritime pour les Forces canadiennes*, document ébauche du Ministère de la Défense nationale, p. 1.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 33.

lors de l'analyse des valeurs et des normes reliées à la MRC. Cependant, à première vue, Allan English, dans *Command Styles in The Canadian Navy*, mentionne que la taille de la marine canadienne fait en sorte que la personnalité des commandants et le rôle de la chaîne de commandement viennent grandement influencer ce pilier et celui normatif<sup>71</sup>.

L'essentiel du schéma cognitif qui sous-tend l'institution de la marine canadienne est synthétisée dans des documents cadres comme *Horizon 2050*. Ce document énumère 7 éléments et tendances mondiales qui, selon la MRC, déterminent et vont déterminer l'ordre du domaine maritime actuel. D'abord, la marine liste le déplacement de la puissance mondiale<sup>72</sup>, la démographie, l'énergie, la mondialisation, les États en déroute et défailants, la technologie et les changements climatiques. La Marine royale canadienne voit que les changements climatiques auront un impact mondial, mais plus particulièrement sur le Nord canadien où celui-ci se fera certainement sentir sur nos littoraux. Tout comme la course aux ressources énergétiques dans l'océan Arctique, l'ensemble des tendances appellera notre marine à jouer un rôle prépondérant dans nos eaux territoriales qui seront fort probablement « contestées par un éventail de menaces en mer et [sur la] terre [en termes] plus large que celui auquel nous avons fait face jusqu'ici »<sup>73</sup>. La marine voit ainsi la possibilité latente d'un conflit étatique dans le Nord et ce malgré la grande coopération actuelle entre les membres du Conseil de l'Arctique. La Marine royale canadienne désire accélérer et forcer cette coopération en donnant au Canada une forte capacité

---

<sup>71</sup> Allan English et Colonel (retired) John Westrop, *Canadian Air Force Leadership and Command: Implications for the Human Dimension of Expeditionary Air Force Operations* (Toronto : DRDC, 2006), p. ii.

<sup>72</sup> Depuis la fin de la guerre froide, le centre de gravité du système international glisse progressivement vers l'Asie-Pacifique comme en témoigne d'ailleurs le fameux « pivot asiatique » autour duquel s'articule désormais la stratégie internationale des États-Unis. Kenneth Lieberthal, « The American Pivot to Asia : Why President Obama's turn to the East is easier said than done », *Foreign policy.com*, 21 décembre 2011; [http://www.foreignpolicy.com/articles/2011/12/21/the\\_american\\_pivot\\_to\\_asia](http://www.foreignpolicy.com/articles/2011/12/21/the_american_pivot_to_asia); consulté le 20 avril 2013.

<sup>73</sup> Vice-amiral Paul Madison, *Horizon 2050*, p. 10.

maritime interarmées capable de protéger notre souveraineté et notre sécurité dans l'Arctique afin de garantir « le développement pacifique de notre Grand Nord »<sup>74</sup>. Elle veut donc que « la prospérité, la sécurité et les intérêts nationaux du Canada »<sup>75</sup> soient intimement liés à un ordre mondial océanique commun<sup>76</sup>.

Découlant de sa vision et de l'interprétation de sa mission à la défense maritime du Canada, la Marine royale canadienne a établi trois rôles particuliers pour supporter sa mission. Elle mentionne ainsi dans *Horizon 2050* les rôles constabulaires, diplomatiques et militaires. Elle définit son rôle constabulaire d'essentiel depuis les événements du 11 septembre 2001 avec les menaces non étatiques ainsi que la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM, ou UNCLOS en anglais) qui a réglementé le domaine maritime du Canada. Afin d'accomplir cette tâche, la marine reconnaît qu'elle devra miser sur une approche maritime intégrée avec les autres ministères et une approche interarmées à l'intérieur des FC<sup>77</sup>. Les opérations maritimes à l'étranger donnent au Canada le moyen d'étendre son influence stratégique et d'assurer ses responsabilités internationales rapidement et très efficacement<sup>78</sup>. Pour le dernier rôle, celui militaire, la marine pense que « les moyens de faire la guerre continueront d'évoluer, à terre comme en mer »<sup>79</sup>. Elle sait qu'une intervention en Arctique demandera particulièrement une réponse interarmées. La marine pourra permettre la projection et l'appui aux « forces terrestres et [aux] forces d'opérations spéciales [qui] seront engagées, souvent

---

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 7-11.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 15-16.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 24.

simultanément et côte à côte »<sup>80</sup>. L'approche interarmées est un constat important pour la Marine royale canadienne à cette étape de l'analyse.

Pour mener à bien sa mission dans l'Arctique, la Marine royale canadienne développe beaucoup de partenariat avec la Garde côtière canadienne, l'autre grande organisation maritime du Canada. Depuis la perte de son dernier navire-brise-glace, le NCSM *Labrador* en 1957, elles effectuent des patrouilles communes dans les eaux territoriales nordiques et elles collaborent sur divers plans de surveillances maritimes. Plusieurs officiers et membres d'équipage participent à des programmes d'échanges pour le maintien et développement des connaissances des opérations de navigation en Arctique. À l'interne des FC, il est très rare de voir un exercice de souveraineté dans le Nord sans la composante maritime. Quoiqu'encore inadéquate pour l'instant, les navires de la marine servent souvent de plate-forme de commandement et de projection rudimentaires de forces terrestres dans les opérations interarmées délibérées de petites envergures. La marine travaille de concert avec l'Aviation royale canadienne pour trouver de nouvelles façons de surveiller le Nord canadien, faisant référence aux véhicules aériens non habités (UAV), aux satellites et aux radars à la fine pointe de la technologie<sup>81</sup>. Élément à retenir, cette analyse de la MRC a démontré le manque d'expérience et de présence de celle-ci en Arctique. De plus, la MRC reconnaît le rôle important qu'elle devra occuper dans les futures interventions interarmées nordiques.

---

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>81</sup> Ministère de la Défense nationale, *La sécurisation des frontières maritimes du Canada : Le cap donné par Point de mire* (Ottawa: Chef d'état-major de la Force maritime, 2005), p. 19-25.

## L'Armée canadienne

Tout comme pour la MRC, l'analyse de l'AC débutera avec un rappel de sa fonction arctique. La première présence militaire terrestre dans le Nord remonte au 19<sup>e</sup> siècle avec l'exploration des zones subarctiques au-delà de la forêt boréale, de la recherche du Pôle Nord et de la découverte du passage du Nord-Ouest par les forces coloniales. Cependant, le Nord est resté inconnu pour les militaires canadiens jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle. Aucun soldat canadien n'avait encore été déployé dans cette région. Contrairement à d'autres nations, le Canada avait décidé de positionner des policiers de la Gendarmerie royale du Canada plutôt que des militaires le long de ses frontières. La majorité des forts établis dans le Nord servaient plutôt de poste de traite de la fourrure plutôt que de campement militaire. Le rôle à cette époque de la très petite force régulière et de la milice était centré sur la défense de l'Empire britannique. Selon les stratégies de l'époque, le Nord était considéré comme un plus grand obstacle que les océans Pacifique et Atlantique en raison des conditions arctiques difficiles des saisons hivernales. Les premiers soldats canadiens à œuvrer dans l'Arctique furent des membres de la '*Yukon Field Force*' déployée durant la ruée vers l'or à Dawson City et au Fort Selkirk. Pour donner suite au retrait de ces forces, il faut attendre en 1923 pour voir des militaires s'installer et opérer les premiers postes de radio au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. À la suite des Grandes guerres, plusieurs soldats canadiens ont été positionnés dans le Nord pour le développement et la maintenance d'infrastructure telle que les ponts, routes, terrains d'aviation et centres de recherche militaire en communication. Ils ont même établi la première garnison nordique qui est devenue l'actuelle ville de Whitehorse. Plusieurs exercices militaires avaient lieu en hiver afin de

réduire les problèmes de mobilité durant les autres saisons. Dans le but de maintenir ses connaissances et son expertise du terrain, l'armée institua un groupe de réservistes supplémentaires, les Rangers canadiens à même les localités autochtones de l'Arctique. Ils ont toujours pour tâche de fournir des services de guide en appui aux opérations militaires et d'observateur des activités nordiques sur nos littoraux. Malgré cette petite présence militaire, la surveillance terrestre par l'armée est toujours jugée difficile en raison de l'immensité du territoire à couvrir et de la taille relativement modeste des forces terrestres canadiennes<sup>82</sup>.

Sur l'aspect cognitif-culturel proprement dit, l'armée compose la majorité du personnel des FC. Du même coup, elle représente une grande partie de la population canadienne. Sa culture est donc fortement influencée par celle de la population en général. L'Armée canadienne s'aligne de plus en plus avec une représentation culturelle de l'ensemble de la population<sup>83</sup>. L'armée représente la culture de la population canadienne par l'écoute et le respect de nos valeurs les plus précieuses. L'Armée canadienne est l'outil essentiel pour le Gouvernement afin d'aider, défendre et protéger les intérêts de tous les Canadiens sur le plan domestique ou expéditionnaire. L'armée s'établit dans toutes les régions du pays afin de rejoindre tous les Canadiens. Son interaction avec la population lui permettra une projection efficace dans n'importe quel milieu dans le monde, dont l'Arctique<sup>84</sup>.

---

<sup>82</sup> Kenneth C. Eyre, « Forty Years of Military Activity in the Canadian North, 1947-87 », p. 293-297.

<sup>83</sup> Voir notamment les travaux du Dr. Al Okros du CFC qui a produit plusieurs d'études sociologiques dans ce domaine. Exemple, Alan Charles Okros, *Different missions, different values? : a Canadian view on military professions in a global society* (Kingston: MDN, 2001).

<sup>84</sup> Ministère de la Défense nationale, *Concevoir l'Armée de terre canadienne de demain : Une publication sur les opérations terrestres 2021*, B-GL-300-000/AG-002 (Ottawa: Commandant de l'Armée canadienne, 2011), p. 27.



L'essentiel du schéma cognitif qui sous-tend l'institution de l'Armée canadienne est synthétisée dans des documents cadres comme *Concevoir l'Armée de terre canadienne de demain*, qui dégage le rôle de l'aviation et de la marine dans la protection des approches du continent, et détermine que pour poursuivre et améliorer sa capacité à opérer dans le Nord, elle devra « acquérir de nouvelles capacités »<sup>85</sup>. Elle dégage quatre principaux constats du futur environnement opérationnel<sup>86</sup> :

1. *Les formations et les groupements tactiques de l'Armée de terre de demain opéreront tant dans des environnements ruraux que dans des environnements urbains, souvent simultanément, et pratiquement sur tous les types de terrains.*
2. *Les opérations côtières en milieu urbain seront de plus en plus fréquentes et continueront de constituer les plus grands défis en raison de leur complexité sur le plan humain, environnemental et géographique.*
3. *L'Arctique doit être considéré comme une nouvelle frontière qui nécessitera un engagement accru de la part de l'Armée de terre.*
4. *L'Armée de terre de demain continuera d'être définie par les capacités requises pour mener des opérations expéditionnaires.*

Il est très clair à la lecture des quatre constats que ceux-ci s'appliquent parfaitement bien pour l'Arctique. Dans le premier, il y a la mention de tous types de terrain, dans le second de l'aspect d'opérations côtières, le troisième parle par lui-même de l'Arctique et finalement l'aspect d'opérations expéditionnaires s'adapte tout aussi bien au Nord par les conditions et les moyens à mettre en place afin de mener des opérations dans ce milieu austère.

Dans *Concevoir l'Armée de terre canadienne de demain*, l'armée mentionne qu'elle devra rester en contact avec la population canadienne afin de lui porter assistance lors du débordement des capacités des autorités civiles. Pour ce faire, elle vise sur une répartition des forces sur le territoire canadien en lien avec les centres de masse de la population.

---

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 19.

Malheureusement, cette concentration demeure axée sur la partie sud du Canada où elle peut intervenir rapidement et efficacement. Par contre, elle reconnaît qu'elle devra maintenir une présence pour accomplir ses tâches. Elle pourvoira au maintien des liaisons pour la coordination, la planification et le partage de l'information avec les autorités locales. De plus, elle maintiendra une capacité de projection et d'intervention rapide pour l'appui des régions les plus éloignées tel que le Nord canadien. Ainsi, chaque secteur de la force terrestre doit maintenir un groupe compagnie d'intervention arctique basé sur la force de réserve et une unité d'intervention immédiate basée sur la force régulière. L'armée maintiendra en plus les Rangers canadiens dans les communautés du Nord<sup>87</sup>. Il est intéressant de voir dans le texte de Kenneth C. Eyre, '*Forty years of military activity in the Canadian North*' qu'à la suite de son analyse, il mentionne que l'augmentation du nombre de Rangers canadiens et la construction d'un centre d'entraînement nordique dans l'Arctique ont été annoncées dans le livre blanc de 1971 et puis dans celui de 1987<sup>88</sup>. Il est à propos de s'interroger sur la volonté politique de l'annonce récente du gouvernement Harper sur les deux mêmes mesures qui ne se sont toujours pas pleinement matérialisées après près de sept ans à la tête du Gouvernement.

Avec les changements climatiques et les potentiels points de frictions se produisant dans l'Arctique en ce moment, l'Armée canadienne reste alerte devant les menaces à la sûreté publique, à la sécurité et à la souveraineté pouvant surgir dans l'Arctique. L'Armée canadienne est prête à diriger ou bien à supporter des opérations dans cet environnement. Elle pourrait appuyer ainsi d'autres ministères ou bien les autres services des FC, tel que démontré lors des

---

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 72-73.

<sup>88</sup> Kenneth C. Eyre, « Forty Years of Military Activity in the Canadian North, 1947-87 », p. 298.

opérations PODIUM ou NANOOK<sup>89</sup>. L'Armée canadienne effectue l'acquisition des capacités pour s'acquitter de ses futures obligations d'appui ou bien d'action dans l'Arctique. Elle veut aussi augmenter son niveau d'instruction, d'entraînement et d'état de préparation en prévision de son déploiement dans cet environnement<sup>90</sup>. Éléments à retenir, l'analyse de l'AC a démontré que les soldats de l'armée de terre sont toujours en haute disponibilité et prêts à se déployer partout au pays. De plus, la particularité culturelle de l'AC réside dans les liens qu'elle entretient avec la population et sa relation intrinsèque avec le terrain.

### **L'Aviation royale canadienne**

Encore ici, l'analyse de l'ARC débutera par un rappel de sa fonction arctique. Ainsi, le rôle joué dans l'Arctique par l'Aviation royale canadienne est gigantesque. Elle a contribué considérablement au développement cartographique de cette région. Elle a été un instrument indispensable dans la couverture de recherche et sauvetage ainsi que pour la surveillance et le contrôle du Nord. De plus, elle a permis le développement de plusieurs communautés en fournissant des ressources de transport et ravitaillement. Étant donné que ces premières activités remontent au début du XXe siècle seulement, l'Aviation royale canadienne possède donc une histoire relativement longue d'action dans l'Arctique<sup>91</sup>. Dans ce contexte, les premières activités de l'aviation remontent à la période d'entre-deux-guerres alors qu'elle se cherche une nouvelle vocation et une justification au maintien de son service au Canada. C'est ainsi qu'elle se

---

<sup>89</sup> OP PODIUM est la contribution des FC aux Jeux Olympiques de Vancouver en 2010. OP NANOOK est la contribution des interarmées des FC à l'exercice annuel de souveraineté dans l'Arctique du gouvernement du Canada regroupant plusieurs ministères et gouvernements territoriaux.

<sup>90</sup> *Concevoir l'Armée de terre canadienne de demain*, B-GL-300-000/AG-002, p. 72-73.

<sup>91</sup> *Dégivrage requis!*, Introduction, p. vii-viii.

spécialise dans la fourniture de services de cartographie, dans la surveillance et la détection des feux de forêt et le transport aux agences gouvernementales. Ces activités nordiques marqueront cette période pour l'Aviation royale canadienne qui est souvent citée comme celle « des pilotes de brousse en uniforme »<sup>92</sup>. Dans la préface du volume 4, *Dégivrage requis!* de la publication *Sic Itur Ad Astra*, le Colonel Cournoyer fait remarquer qu'« avec le temps, l'Aviation royale canadienne et l'Arctique sont devenus de *vieux amis* »<sup>93</sup>. Il mentionne en plus qu'« il ne s'agit pas pour l'Aviation royale canadienne de retourner en Arctique, puisqu'elle ne l'a jamais quitté »<sup>94</sup>. Il est facile de voir une nette différence dans la mentalité et dans la culture de l'Aviation royale canadienne dans ces propos par rapport aux deux autres services. Le sentiment et la perception du personnel de l'aviation sur l'Arctique, pour eux, cet endroit leur appartient et ils sont les plus expérimentés quand vient le temps d'opérer dans le Nord.

Le rôle joué par l'Aviation royale canadienne au cours du dernier siècle a permis au gouvernement du Canada de projeter sa souveraineté sur l'archipel arctique. Un des objectifs de l'Aviation royale canadienne sur l'importance stratégique de l'Arctique est d'informer et convaincre ses aviateurs et personnels navigants que malgré les défis et dangers de cet environnement, l'Arctique demeure et restera une priorité requérant son soutien dans le maintien de la souveraineté<sup>95</sup>.

---

<sup>92</sup> Pour avoir un bon aperçu de cette période, voir les chapitres 4 et 5 de W.A.B. Douglas, *La création d'une aviation militaire nationale*, tome II, Histoire officielle de l'Aviation royale du Canada, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 1987.

<sup>93</sup> *Dégivrage requis!*, Préface, p. v.

<sup>94</sup> *Ibid.*

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. x.

L'essentiel du schéma cognitif qui sous-tend l'institution de l'Aviation royale canadienne est synthétisée dans des documents cadres comme *Vecteurs stratégiques : La vision de l'avenir pour transformer la Force aérienne*. L'ARC reconnaît que les trois services des FC ont des cultures et traditions très distinctes. Leurs fonctions opérationnelles sont toutes aussi différentes, mais reliées avec leurs environnements. L'armée pour le contrôle du terrain, la marine au contrôle des zones maritimes et finalement l'aviation pour le contrôle de l'espace aérien et aérospatial. Ces responsabilités alignées dans la même direction permettent aux FC de défendre le Canada et protéger nos intérêts sur l'aspect de la sécurité. *Vecteurs stratégiques* mentionne qu'« ensemble, [les trois services] constituent une force qui est supérieure à la somme des parties »<sup>96</sup>. Ce qui est unique avec la Force aérienne, c'est qu'elle contrôle et possède les ressources aériennes maritimes et terrestres qui fournissent l'appui aux deux autres environnements en permanence<sup>97</sup>. L'Aviation royale canadienne possède intrinsèquement l'aspect interarmées en raison de cette habitude de travail unique. Elle reconnaît parfaitement cet aspect et elle mentionne dans son *Cadre de capacité aérospatiale* qu'« un dispositif de commandement et contrôle reflétant les apports des services contribuant à l'opération »<sup>98</sup> est essentiel à toute mission, spécialement en milieu arctique. Pour l'aviation, il est essentiel d'avoir des états-majors interarmées pour la planification et le suivi des opérations en raison des ressources aériennes impliquées dans les opérations terrestres ou maritimes.

---

<sup>96</sup> Ministère de la Défense nationale, *Vecteur stratégique : La vision de l'avenir pour transformer la Forces aérienne*, A-GA-007-000/AF-004 (Ottawa: Directeur général – Développement de la Force aérienne, 2004), p. 15.

<sup>97</sup> Pour avoir un aperçu détaillé des capacités aérospatiales requises par la Force maritime et la Force terrestre, voir la publication de la Force aérienne *Cadre de capacité aérospatiale* aux pages 31 et 32.

<sup>98</sup> Ministère de la Défense nationale, *Cadre de capacité aérospatiale : Un guide pour transformer et développer la Forces aérienne du Canada*, A-GA-007-000/AF-003 (Ottawa, ON: Directeur général – Développement de la Force aérienne, 2003), p. 34.

La Force aérienne est responsable de la réglementation de l'aviation militaire au Canada. Elle contribue à la sécurité de la population canadienne et à la protection de nos intérêts. Le rôle le plus important pour l'Aviation royale canadienne est le maintien de la puissance de combat<sup>99</sup>. En lien avec la publication *Vecteurs stratégiques*, le *Cadre de capacité aérospatiale* fait l'élaboration de six rôles principaux pour l'aviation dans les domaines suivants<sup>100</sup> :

1. Protéger la souveraineté;
2. Défendre le pays;
3. Protéger la population du pays;
4. Protéger les ressources nationales;
5. Projeter la puissance à l'étranger;
6. Protéger les intérêts à l'étranger.

Fait important, la majorité des rôles sont directement reliés à l'aspect domestique, dont un important volet vers l'Arctique. De plus, afin de bien comprendre le rôle de l'Aviation royale canadienne en vue d'une utilisation en Arctique, il est important de comprendre sa vision. Le tout permettra de regarder précisément par la suite comment la Force aérienne voit son rôle dans le contexte de l'Arctique.

Dans le but de demeurer une force crédible au sein des FC et de contribuer à la sécurité des Canadiennes et des Canadiens, la vision de la Force aérienne est la suivante :

*Une force basée sur l'excellence et le professionnalisme, équipée, entraînée et prête à dominer au combat, avec la portée et la puissance requises pour contribuer efficacement à la sécurité nationale et internationale<sup>101</sup>.*

Tout comme son rôle principal de puissance de combat, cette vision de la Force aérienne permet de comprendre un de ses vecteurs stratégiques qui est directement relié avec une intervention ou

---

<sup>99</sup> *Vecteur stratégique*, A-GA-007-000/AF-004, p. 19.

<sup>100</sup> *Cadre de capacité aérospatiale*, A-GA-007-000/AF-003, p. 7.

<sup>101</sup> *Vecteur stratégique*, A-GA-007-000/AF-004, p. 33.

bien des opérations aériennes en Arctique, soit le vecteur expéditionnaire d'intervention rapide. Comme mentionné dans les parties précédentes, l'Arctique canadien présente des conditions austères et dangereuses pour les opérations aériennes pouvant très facilement être nommées expéditionnaires mêmes si elles ont lieu dans notre propre cour arrière, en raison du manque d'infrastructure nordique qui complique grandement les opérations<sup>102</sup>.

Au même titre que la marine et l'armée, les changements climatiques et la situation géopolitique dans le Nord se traduisent en un apport plus grand de la Force aérienne. Pour maintenir la sécurité dans l'Arctique, le Canada et les FC ont augmenté leurs opérations aériennes significativement<sup>103</sup>. L'Aviation royale canadienne planifie en détail ses besoins en capacité de surveillance et de transport selon cette augmentation des opérations aériennes. L'Arctique voit dans son espace aérien une augmentation du nombre de plate-forme aérienne sans pilote (UAV) et d'autres capacités d'insertion et d'extraction pour accomplir sa tâche de recherche et sauvetage<sup>104</sup>. Selon l'insistance mise par le gouvernement du Canada sur la région arctique avec son plan d'action, il y a certainement un effet sur le développement de la région et l'établissement de plus en plus de citoyens. Cet aspect requiert l'établissement en permanence de plus de ressources de recherche et sauvetage afin d'augmenter la flexibilité et le temps de réaction. Les initiatives du Gouvernement avec un centre d'entraînement arctique pour les FC à Resolute Bay et le port en eaux profondes de Nanisivik, qui amèneront des centaines de

---

<sup>102</sup> Kyle D. Christensen, « The Navy in Canada's Northern Archipelago », *Vimy Paper: Defence Requirements for Canada's Arctic*, sous la direction de Brian Macdonald (The Conference of Defence Associations Institute, 2007), Chap. 6, p. 90.

<sup>103</sup> Ministère de la Défense nationale, *Projecting Power Trends Shaping Canada's Air Force in the year 2019*, sous la direction du Lieutenant-colonel Daniel Lachance, (Trenton : CFAWC, 2009), p. 37; [http://www.rcf-arc.forces.gc.ca/CFAWC/eLibrary/pubs/Projecting\\_Power\\_2019.pdf](http://www.rcf-arc.forces.gc.ca/CFAWC/eLibrary/pubs/Projecting_Power_2019.pdf).

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. v, 11-12.

personnes à y vivre en permanence, nécessiteront toutes deux un appui aérien de transport accru pour soutenir les opérations similaires à celui de la SFC Alert<sup>105</sup>. Dans ce contexte, il est très coûteux pour la Force aérienne de défendre et protéger cette immense frontière lointaine<sup>106</sup>.

L'Aviation royale canadienne est en mesure d'opérer en Arctique avec les autres services des FC et les différents ministères. La poursuite du renforcement interarmées est cependant requise afin de graver cet élément dans la culture des FC et établir l'équilibre avec les autres piliers du modèle de Scott<sup>107</sup>.

Du côté des éléments à retenir, l'analyse de l'ARC a montré le sentiment et la perception unique du personnel de l'aviation pour le Nord, pour eux, l'Arctique est leur espace aérien. Ils sont les plus expérimentés quand vient le temps d'opérer dans les airs, sur la terre, ou bien au-dessus de la mer et au-dessus des terres dans le Nord. Finalement, pour l'aviation, il est essentiel d'avoir des états-majors interarmées pour la planification et le suivi des opérations lorsque des ressources aériennes sont impliquées dans les opérations terrestres ou maritimes. Ces deux points viendront influencer les relations interpiliers du modèle de Scott.

## SOMMAIRE

Le chapitre le plus complexe et le plus difficile dans la majorité des analyses est toujours celui traitant du premier élément. Dans ce mémoire, le premier pilier analysé du modèle de Scott

---

<sup>105</sup> *Projecting Power: Trends Shaping Canada's Air Force in the year 2019*, p. 11-12, 16, 37.

<sup>106</sup> Ministère de la Défense nationale, *Projecting Power : Alternative futures for Canada's Air Force in 2020*, sous la direction du Lieutenant-colonel Daniel Lachance, (Trenton : CFAWC, 2010), p. vii; [http://www.rcf-arc.forces.gc.ca/CFAWC/eLibrary/pubs/Projecting\\_Power\\_2020.pdf](http://www.rcf-arc.forces.gc.ca/CFAWC/eLibrary/pubs/Projecting_Power_2020.pdf),

<sup>107</sup> Ministère de la Défense nationale, *Projection de la puissance : la Force aérienne du Canada en 2035*, sous la direction Andrew B. Godefroy, (Trenton : CFAWC, 2009), p.64; [http://www.rcf-arc.forces.gc.ca/CFAWC/eLibrary/pubs/Projecting\\_Power-Canadas\\_Air\\_Force\\_2035\\_f.pdf](http://www.rcf-arc.forces.gc.ca/CFAWC/eLibrary/pubs/Projecting_Power-Canadas_Air_Force_2035_f.pdf).



est celui cognitif-culturel parce qu'il est à la base de toutes institutions en raison de l'interaction de ses membres, leur origine, leur histoire et la compréhension de leur rôle et vision. Dans ce document, le tout porte sur l'aspect arctique à travers l'histoire des FC et des trois services, de la culture canadienne qui en a marqué son développement et de l'analyse cognitive-culturelle qui aura permis de dégager quelques éléments de convergences ou de divergences.

Tout d'abord, l'analyse a fait ressortir que, dès la création officielle de forces militaires au Canada, une répartition des forces s'est effectuée au sein des communautés en reconnaissance de l'aspect culturel, de la diversité canadienne et de la géographie du territoire à défendre. De plus, le travail interarmées dans l'Arctique est relativement récent, mais la cohésion et la coordination nécessitent encore beaucoup d'amélioration. L'analyse des deux prochains piliers, normatif et régulateur, permettra de confirmer cette constatation. Il aura fallu attendre l'unification en 1968 des FC pour voir le déclenchement de la volonté de coordination des trois services et l'amorce de l'aspect interarmes qui sera couvert dans les prochains piliers.

Malgré la vision du Ministre Hellyer, l'analyse comparée du pilier cognitif permet de démontrer que les trois services possèdent des identités et des cultures bien distinctes basées sur leurs origines. L'analyse du prochain pilier (normatif) permettra de faire ressortir les autres particularités de chacun. Premièrement, la Marine royale canadienne, qui est le service avec le moins d'expérience dans le Nord, reconnaît qu'elle a un rôle important à jouer en Arctique et que l'aspect interarmées sera très prédominant dans toutes actions futures. Vient par la suite l'Armée canadienne, qui par la force de son personnel, est toujours en mesure de déployer rapidement des soldats de manière expéditionnaire bien qu'elle fait face à des conditions difficiles et austères en

Arctique au même titre que les autres services. L'armée, qui est composée du plus grand nombre de militaires des FC, reconnaît le besoin d'appui à la population canadienne et que sa culture, par le respect de la diversité et des valeurs canadiennes, qui sont le reflet de celle-ci. Pour l'Aviation royale canadienne, le Nord leur appartient! Pour eux, contrairement à la marine et à l'armée, la Force aérienne a maintenu une présence en Arctique depuis plus d'un siècle, particulièrement avec le ravitaillement de la SFC Alert. L'analyse du pilier cognitif a permis de montrer que l'Aviation royale canadienne possède une mentalité et une culture différente des deux autres services ce qui l'isole parfois lorsqu'elle travaille avec les autres services. Par exemple, le personnel de l'aviation n'occupe pas toujours les mêmes quartiers en opération que les autres membres d'une force interarmées. Une particularité importante de la Force aérienne, c'est que les ressources aériennes maritimes et terrestres, qui font normalement partie intégrante des services, appartiennent à l'Aviation royale canadienne au Canada. Ceci permet à l'aviation une compréhension approfondie du volet interarmées des opérations, spécialement en milieu arctique. Finalement, il est clair que l'aviation est consciente de son rôle expéditionnaire. Elle croit à des déploiements rapides partout dans le monde, de même qu'en Arctique dans les prochaines décennies au même titre que les deux autres services des FC. Il ressort de l'analyse de la culture canadienne que la sécurité et la défense du Canada ne sont pas quelque chose d'inné pour les Canadiens contrairement aux hauts responsables militaires en raison de la nature de leurs fonctions au sein de l'État. Cet élément du pilier culturel-cognitif aura un impact important dans la convergence des piliers avec celui régulateur, qui sera développé au chapitre 4 et 5 de ce mémoire.

En conclusion, malgré plusieurs différences mineures et des origines distinctes, les trois services montrent une convergence dans leur ensemble pour le pilier cognitif-culturel parce que ces différentes identités et cultures restent à l'intérieur du contexte de toutes forces militaires dans son ensemble. La base de chacune des organisations à une intervention interarmées nordique est majoritairement synergique en raison du développement interarmes et en cours dans les FC qui sera couvert en détails dans les prochains piliers. Par contre, pour avoir une compréhension entière de cette analyse institutionnelle des FC, le regard des deux prochains piliers permettra de couvrir maintenant en profondeur l'aspect normatif et celui régulateur de l'institution dans un contexte arctique. Le prochain chapitre couvrira le pilier normatif afin de déterminer les normes et les obligations auxquelles les trois services des FC devront s'acquitter.

### CHAPITRE 3 – PILIER NORMATIF

*«Le pilier normatif est fondé sur les normes et les valeurs adoptées au sein de l'institution, lesquelles dictent la conduite qui permettra de maintenir la cohésion et l'ordre social. Les valeurs définissent l'idéal à atteindre, que les comportements doivent concrétiser. Les normes, par contre, se rapportent aux actions accomplies par chacun et aux activités habituellement exercées en raison de la contrainte de pressions sociales voulant que les valeurs institutionnelles soient respectées ».*

Major Devin Conley et Dr. Eric Ouellet,  
Le journal de l'Armée du Canada (2012)<sup>108</sup>

#### INTRODUCTION

Le chapitre précédent sur le pilier cognitif-culturel du modèle de Scott a permis de démontrer d'où proviennent les trois composantes des FC et comment ils interprètent leurs missions nordiques. Pour poursuivre l'analyse institutionnelle des trois services des FC sur leurs convergences ou leurs divergences dans le contexte d'une intervention interarmées dans le Nord, le présent chapitre portera sur le pilier normatif avec un regard axé sur les valeurs et les normes établies au sein des trois institutions à l'accomplissement de leurs missions.

Le présent chapitre sera divisé encore une fois en quatre parties. Il établira dans un premier temps, la distinction conceptuelle entre les termes sûreté, sécurité, défense et souveraineté afin de bien situer les différents contextes d'une intervention nordique pour les éléments des FC. Par la suite, un bref rappel sera effectué des menaces pouvant mener à une action des trois services dans les régions septentrionales. Suivi par l'analyse normative des valeurs, des tâches et des capacités des trois mêmes composantes. Finalement, le chapitre se terminera par le sommaire de leurs compatibilités ou de leurs divergences ce qui démontrera la

---

<sup>108</sup> Conley et Ouellet, « La transformation des FC : la quête de l'insaisissable efficacité », p. 80.

synergie normative des trois services en vue d'une intervention dans l'Arctique. Il est important dans ce mémoire et, plus particulièrement au sein du pilier normatif, d'énoncer clairement dans quel environnement les éléments des FC seront appelés à intervenir.

## **LE SPECTRE DES INTERVENTIONS NORDIQUES DES FC**

Le spectre des conflits établit les bases normatives dictant le niveau de réponse des trois services lors d'une intervention nordique. Comme abordé au chapitre précédent avec l'historique des FC en Arctique, depuis la fin des Guerres mondiales l'intérêt militaire dans cette région ne cesse d'augmenter. Les développements technologiques et le réchauffement climatique ont transformé cette zone en région stratégique d'importance pouvant voir la projection et l'emploi de forces militaires sous différents aspects du spectre de la sécurité nationale<sup>109</sup>. Le comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, dans son rapport provisoire sur la souveraineté et sécurité dans l'Arctique canadien, définit que la sécurité nationale dans un contexte nordique implique nécessairement un volet militaire et un volet de sécurité publique<sup>110</sup>. En regardant l'ordre d'opération permanent pour les opérations nationales de février 2012, le Commandement des opérations interarmées du Canada (COIC) utilise le spectre de continuité sécurité-sûreté-défense pour distinguer les différentes activités se rapportant à la sécurité nationale<sup>111</sup>. Ainsi, ce spectre établit la sécurité personnelle ('safety' en anglais) d'un côté, la

---

<sup>109</sup> Charles-Phillipe David et Stéphane Roussel, *Environnement stratégique et modèles de défense : Une perspective québécoise* (Montréal : Éditions du Méridien, 1996), p. 190.

<sup>110</sup> Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, *Rapport provisoire sur la souveraineté et sécurité dans l'Arctique canadien*, mars 2011, p. iii.  
<http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/403/defe/rep/rep07mar11-f.pdf>.

<sup>111</sup> Ministère de la Défense nationale, *Ordre d'opération permanent pour les opérations nationales* (Ottawa : COIC, 21 février 2012), p. A2-2/25 à 3/25.

sécurité constabulaire et collective (sûreté) au centre du spectre et la sécurité de la nation (défense) de l'autre extrémité<sup>112</sup>. De plus, selon la documentation sur les politiques de défense, tels que les livres blancs et les énoncés de défense<sup>113</sup>, un autre important terme à définir est ~~sera~~ celui de la souveraineté dans l'aspect de protection de la sécurité nationale dans le Nord.

## Souveraineté et sécurité

Les termes *souveraineté* et *sécurité* sont souvent utilisés, à tort, de manière interchangeable. Le dictionnaire Oxford définit le mot '*sovereignty*' comme: « *complete power or authority* »<sup>114</sup>. Pour le Canada, la notion de souveraineté renvoie à la liberté d'action et au droit de légiférer et de gouverner à l'intérieur de ses frontières, aucune interférence d'un autre état et finalement, la capacité de maintenir une présence sur son territoire. En résumé, la souveraineté c'est l'habilité d'utiliser et d'influencer son territoire et son peuple<sup>115</sup>.

Le dictionnaire Oxford définit le mot '*security*', lorsqu'appliqué dans un contexte international, comme: « *the ability of a state to protect against the aggression of another* »<sup>116</sup>. Pour le Canada, cette notion est mise en pratique à travers la collaboration avec les États-Unis pour la défense de l'Amérique du Nord en raison des coûts élevés impliqués. Par contre, le tout implique politiquement une certaine perte de souveraineté par l'abandon d'une partie de son

---

<sup>112</sup> Martin Corriveau, « La Garde côtière canadienne et la sécurité de nos côtes », p. 15.

<sup>113</sup> Tel que dans la Stratégie de défense *le Canada d'abord* (2008) et dans le volet sur la défense de l'Énoncé de politique internationale du Canada (2005).

<sup>114</sup> *Pocket Oxford English Dictionary*, ed. Catherine Sloane, 9th ed. (New York: Oxford University Press, 2002), p. 1083.

<sup>115</sup> Lieutenant-colonel Paul Dittman, « In Defence of Defence : Canadian Arctic Sovereignty and Security », *Journal of Military and Strategic Studies*, Vol.11, Issue 3 (Spring 2009), p.10.

<sup>116</sup> *Pocket Oxford English Dictionary*, p. 816.

autonomie au détriment de l'alliance en appui à cette sécurité. Dans ce contexte, les Canadiens ont toujours senti que l'Arctique fournissait un bon niveau de sécurité en raison de son climat inhospitalier, les difficultés de déplacement, les grandes distances impliquées et la composition du terrain décourageant les idées d'invasion étrangère<sup>117</sup>.

Le comité sénatorial permanent sur la défense établit clairement la différence et donne un exemple concret dans son rapport provisoire sur la souveraineté et la sécurité dans l'Arctique canadien. Le comité clarifie les deux termes à l'aide des commentaires de spécialistes sur l'Arctique. Ainsi, Whitney Lackenbauer, professeur au St. Jerome's University, a expliqué au comité que la souveraineté est un concept légal signifiant la propriété et le contrôle sur cette région sont régis par les lois internationales. Pour sa part, Allan Kessel, conseiller juridique au sein du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, mentionne que les gens emploient le mauvais terme lorsqu'ils utilisent l'expression 'Sovereignty *claims*'. Il mentionne au comité qu'on ne peut déclarer la souveraineté sur quelque chose qu'on possède déjà. Il a expliqué la différence avec la sécurité en donnant l'exemple de la sécurité de la cour arrière d'une maison. Il a indiqué que si un individu traverse cette cour clôturée, il y a un problème de sécurité et non une contestation de propriété. Par conséquent, les Canadiens n'ont pas besoin de revendiquer leur souveraineté sur l'Arctique canadien dans la mesure où ils en sont les propriétaires légitimes<sup>118</sup>. Cet élément est très révélateur de notre psyché collective qui reflète un élément important du pilier normatif sur la partie inconsciente de l'analyse institutionnelle. De plus, réponse paradoxale typiquement canadienne à la suite des événements du USS Manhattan,

---

<sup>117</sup> Paul Dittman, « In Defence of Defence : Canadian Arctic Sovereignty and Security », p. 8.

<sup>118</sup> Comité sénatorial, *Rapport provisoire sur la souveraineté et sécurité dans l'Arctique canadien*, p. 1.

du CGS Polar Sea et du USCGS Polar Star dans les régions septentrionales, les gouvernements Trudeau et Mulroney ont à chaque occasion renforcée et réitérée la souveraineté du Canada sur l'archipel arctique avec respectivement la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques (AWPPA) et avec le discours devant la chambre des communes de Joe Clark<sup>119</sup>, alors ministre des Affaires extérieures<sup>120</sup>.

La défense et la souveraineté du Canada en Arctique fera l'objet de débats futurs et exigera sans doute une plus grande présence et possiblement d'actions gouvernementales au cours des prochaines années. Ceci dit, il est difficile de trouver des analystes de la défense qui affirment qu'il y a une menace armée réelle dans le Nord. Pourtant, l'Arctique semble vulnérable par l'ampleur de nos 243 792 kilomètres de côtes à protéger et par la densité de notre population centrée majoritairement sur notre frontière avec les États-Unis. Par contre, les très faibles probabilités et possibilités d'invasion en sol canadien intervient encore une fois dans notre psyché collective affectant ce pilier<sup>121</sup>. Cependant, les FC sont certainement les mieux équipées pour opérer en Arctique, à l'exception de la Garde côtière canadienne avec leurs brise-glaces, il y a plusieurs tâches de sécurité et de contrôle qui nécessite l'implication de plusieurs autres organismes et ministères des différents paliers de gouvernement sur les aspects environnementaux, frontaliers, de recherche et sauvetage et des gestions des lois fédérales.

---

<sup>119</sup> Discours de Joe Clark: « *Canada's sovereignty in the Arctic is indivisible. It embraces land, sea and ice. It extends without interruption to the sea-ward facing coasts of the Arctic islands. These Islands are joined and not divided by the waters between them. They are bridged for most of the year by ice. From time immemorial Canada's Inuit people have used and occupied the ice as they have used and occupied the land* ». Joe Clark, 1985, quoted in Sheila Watt-Cloutier, "Inuit, Climate Change, Sovereignty, and Security in the Canadian Arctic," 25 January 2002, <http://www.inuitcircumpolar.com/index.php?ID=91&Lang=En>; consulté 9 avril 2013.

<sup>120</sup> Major S.G. Long, « A Whole-of-Government Approach to Canadian Arctic Sovereignty in the Face of Global Warming », (travail rédigé dans le cadre du Programme de Commandement et d'État-Major Interarmées, Collège des Forces canadiennes, 2007), Chap. 5, p. 44.

<sup>121</sup> Edward Greenspan, « Chapter 7 : Security and Defence – Canadians First », dans *Open Canada: A Global Positioning Strategy for a Networked Age* (Canadian International Council, June 2010), p. 66.



La présence périodique dans l'Arctique d'éléments des trois services continuera d'augmenter au cours des prochaines années en raison de la nature de l'institution des FC comme force de dernier recours devant s'exercer interarmes dans toutes les conditions, telles que celles dans le Nord. Les FC doivent être en mesure de répondre à la gamme complète des menaces et des tâches arctiques qui lui seront assignées et à la protection de la souveraineté selon le spectre '*sécurité-sûreté-défense*', et ce, à l'appui des autres ministères et organismes fédéraux<sup>122</sup>. L'analyse de ce spectre des conflits a permis d'établir les bases normatives des interventions des trois services dans un contexte nordique.

## **MENACES À LA SÉCURITÉ NATIONALE**

L'analyse des menaces à la sécurité nationale permettra de comprendre comment les FC et les services ont développé leurs normes et leurs préparations à une réponse en contexte arctique émettant les bases normatives de l'analyse des trois services. Ainsi, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, les FC ont joué un rôle important dans la protection et la promotion de la souveraineté en Arctique. Sous la direction du quartier général de la Force opérationnelle interarmées Nord (FOIN) à Yellowknife, les activités dans cette région incluent l'opération de la station de communication à Alert, les patrouilles à long rayon d'action, le transport aérien de réapprovisionnement et les exercices périodiques d'entraînement et de présences nordiques. Sans

---

<sup>122</sup> Kenneth Charles Eyre, *Custos Borealis*, p. 304-305.

oublier la contribution clé des Rangers canadien dont la connaissance de la région lors des patrouilles de surveillance constitue un appoint essentiel pour le travail des FC<sup>123</sup>.

Avec l'augmentation des activités autres que celles qui sont militaires dans le Nord, plusieurs actions importantes de la part du Gouvernement sont prises du côté de la souveraineté et plus particulièrement du côté de la sécurité. L'extraction croissante de minerais et de ressources naturelles et l'augmentation des populations nordiques sont que quelques exemples. Le réchauffement climatique et l'ouverture progressive des voies navigables feront augmenter le nombre de navires commerciaux dans cette région au même titre que l'augmentation des routes aériennes septentrionales. Ces développements n'amèneront pas nécessairement le type de menace militaire de l'époque de la Guerre froide, mais ils auront un impact à long terme sur la sécurité nationale. Dans ce contexte les FC resteront en appui aux autres ministères fédéraux à la gestion des problèmes de souveraineté, de protection environnementale, de lutte au crime organisé et du renforcement des lois, mais demeureront prêtes à être employées comme force de dernier recours. Par exemple, il y aura un plus grand besoin de surveillance et de contrôle ainsi que de recherche et sauvetage. Certains groupes ou organisations pourraient profiter de cette période de changement et transition à moins que les FC ne soient préparés contre une menace asymétrique se projetant depuis les approches nordiques<sup>124</sup>. Il existe présentement quelques défis évoqués en introduction de ce mémoire pour le gouvernement du Canada auxquels les FC pourraient être appelés à intervenir ou bien à appuyer un autre ministère. Brièvement, le plus important à long terme est le statut du passage du Nord-Ouest sur la question d'un détroit

---

<sup>123</sup> Ministère de la Défense nationale, *Énoncé de politique internationale du Canada* (Ottawa, 2005), p. 10.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 17.

internationale ou bien d'une voie navigable interne<sup>125</sup>. À ce sujet, la FOIN utilise depuis 2006 le terme '*Canadian Internal Waters*' lorsqu'il parle du passage du Nord-Ouest<sup>126</sup>. Façon canadienne d'interpréter et utiliser la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) pour la protection de sa souveraineté et la protection de l'archipel arctique. Autres défis actuels, le Canada se dispute une partie du plateau continental dans la mer de Beaufort encore une fois avec les États-Unis. Avec la soumission canadienne de 2013 sous UNCLOS de la délimitation du plateau continental, il est possible de voir une résolution de ce vieux litige. Finalement, la dispute sur la souveraineté de la petite île de Hans entre le Groenland et l'île d'Ellesmere remonte en 1880 lors du transfert des possessions britanniques dans l'Arctique au Canada. Le Canada et le Danemark ne sont pas en mesure de reconnaître la souveraineté de l'autre pays afin de résoudre cette querelle<sup>127</sup>. Malgré tout, la coopération internationale, spécialement celle du conseil de l'Arctique présenté aux chapitres précédents est très rassurante pour les FC. Ce qui amènera des opérations routinières plutôt pacifiques dans le Nord canadien. La mise en contexte des menaces à la sécurité nationale permettra de bien cadrer l'analyse normative des trois services dans la prochaine section.

---

<sup>125</sup> Paul Dittman, « In Defence of Defence : Canadian Arctic Sovereignty and Security », p. 32-33.

<sup>126</sup> Nathan VanderKlippe, « Northwest Passage Gets Political Name Change », *CanWest News Service*, 9 April 2006; [http://dl1.yukoncollege.yk.ca/agraham/stories/storyReader\\$2579?print-friendly=true](http://dl1.yukoncollege.yk.ca/agraham/stories/storyReader$2579?print-friendly=true); consulté 9 avril 2013.

<sup>127</sup> Tony Balasevicius, « Towards a Canadian Forces Arctic Operating Concept », *Canadian Military Journal*, Vol. 11, No. 2 (Spring 2011), p. 24-25.

## **ANALYSE NORMATIVE**

Tout comme dans le chapitre précédent, la section qui s'ouvre maintenant consiste à effectuer l'analyse normative de la MRC, de l'AC et de l'ARC dans cet ordre. Le tout débutera avec un regard des valeurs communes et de l'éthos militaires tels qu'ils sont inculqués et intégrés au sein de chacun des services. Par la suite, pour chaque composante, il y aura élaboration des attentes militaires envers les tâches générales et celles arctiques du service analysé. À la suite de cette analyse, ce chapitre pourra se conclure par un sommaire des convergences ou divergences normatives pour une intervention interarmées dans le Nord.

### **Valeurs et éthos militaire**

Depuis l'unification des FC présentés au chapitre précédent, les trois services et le reste des FC ont travaillé avec acharnement pour amener une culture, des valeurs et un éthos militaires commun aux composantes. Comme le souligne l'analyse institutionnelle et, de manière générale, la sociologie, l'enracinement et l'institutionnalisation d'une norme prennent du temps à se faire au sein d'une organisation. De plus, l'envergure du changement et le contexte interne et/ou externe peuvent venir ralentir son implantation. À titre d'exemple, le contexte budgétaire, les incidents de la Somalie et la période de changement structurel des FC dans les années 90 sont venus positivement influencer le développement d'un cadre éthique et de l'éthos militaire pour l'ensemble du MDN. Du côté des valeurs propres initialement à chacun des services, il est évident qu'une part de celles-ci restera toujours enracinée profondément, mais le temps et la

coopération interarmées viendront développer et forger de nouvelles valeurs. Pour bien comprendre la portée des valeurs et de l'éthos militaire sur la profession des armes, voici un extrait du *Servir avec honneur*, manuel des FC sur le sujet :

*[...] l'impératif fonctionnel des FC est la conduite des d'opérations militaires, d'où découle l'identité de combattants des militaires professionnels canadiens. Cet impératif délimite aussi la responsabilité des membres de la profession devant le gouvernement et la société et dicte l'expertise requise pour la conduite efficace des opérations. Les valeurs et les croyances de la profession militaire, exprimées et véhiculées par l'éthos militaire canadien, sont également façonnées par le rôle particulier et unique des FC<sup>128</sup>.*

Cette citation pourrait être résumée comme opérationnellement efficace. Corriveau dans son mémoire élabore et résume très bien les valeurs communes et l'éthos militaire appliquées par les trois services découlant de la citation ci-haut du *Servir avec honneur*. Corriveau décrit l'éthos militaire [...] comme étant le fondement de la profession des armes, dictant comment accomplir les tâches assignées et les rendant légitimes pour l'exécutant. Il mentionne aussi que l'éthos militaire influence la façon dont les trois composantes des FC abordent leurs responsabilités, leur expertise et leur identité. Il fait référence à deux éléments essentiels, soit : la 'primauté des opérations' et à la 'responsabilité illimitée'<sup>129</sup>. Il fait le lien entre l'éthos qui dicte plusieurs valeurs en lien avec la profession des armes, l'État et la population reliant ainsi le pilier cognitif-culturel au sein pilier normatif<sup>130</sup>. Corriveau rapporte les valeurs militaires du *Servir avec honneur*, comme étant le devoir, l'intégrité, la loyauté et le courage<sup>131</sup>. Il mentionne aussi que

---

<sup>128</sup> Ministère de la Défense nationale, A-PA-005-000/AP-001, *Servir avec honneur*, (Kingston : Académie canadienne de la défense – Institut de leadership des Forces canadiennes, 2009), p. 13.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 26. Le principe de *responsabilité illimitée* est une notion qui signifie que les militaires acceptent et comprennent qu'on puisse leur donner l'ordre légitime de s'exposer au danger dans des conditions qui peuvent leur coûter la vie. Pour ce qui est du *principe des opérations*, ce principe est relié au devoir d'assurer le succès de la mission avant tout, car ce succès est le résultat principal du cadre d'efficacité des FC.

<sup>130</sup> Martin Corriveau, « La Garde côtière canadienne et la sécurité de nos côtes », p. 65.

l'allégeance à la patrie, aux frères d'armes et à l'organisation est essentielle au déroulement des opérations<sup>132</sup>. Avec les bases de cette première section de l'analyse normative des trois services démontrant la partie commune, la prochaine section approfondira le volet normatif de la Marine royale canadienne suivi par la suite des deux autres services.

## **La Marine royale canadienne**

La marine se distingue des autres services par ses uniformes, sa culture et ses traditions bien différentes des autres composantes des FC. Plusieurs sources mentionnent la '*fraternité des mers*' qui est très particulière entre les différentes marines internationales. Une autre forme de distinction se retrouve dans le style de commandement des officiers de la marine. Celui-ci est directement lié à la culture de professionnalisme de la Marine royale canadienne, une attitude typiquement canadienne où rien n'est infaisable, le '*Can do attitude*' en anglais. L'expertise professionnelle s'est développée sur une longue période d'instruction supervisée et guidée par des officiers et des sous-officiers expérimentés<sup>133</sup>. Peter T. Haydon, dans *Pourquoi le Canada a besoin d'une marine*, mentionne que « la marine a toujours été [...] un instrument de politique »<sup>134</sup> en raison du prolongement juridique de l'État selon le droit international, en plus de la flexibilité diplomatique et opérationnelle qu'elle apporte. La marine remplit trois objectifs

---

<sup>131</sup> Ministère de la Défense nationale, *Servir avec honneur*, p. 24-36. Pour avoir une description détaillée des différentes composantes, vous référer au chapitre 2 de la référence. La page 35 vous donne un graphique très simple de l'ensemble des valeurs et croyances inhérentes à l'éthos militaire.

<sup>132</sup> Martin Corriveau, « La Garde côtière canadienne et la sécurité de nos côtes », p. 66.

<sup>133</sup> Allan English, *Command Styles in the Canadian Navy* (Toronto : DRDC, 2005), p. ii.

<sup>134</sup> Peter T. Haydon, *Pourquoi le Canada a besoin d'une Marine* (Ottawa : Ligue Navale du Canada, 2010), p. 8.

principaux dans ce contexte, soit celui diplomatique (avec la projection de la force)<sup>135</sup>, celui constabulaire (avec son appui en eaux territoriales aux autres ministères) et celui militaire (avec l'autodéfense ou l'action offensive en cas de besoin)<sup>136</sup>. Selon Haydon, la souveraineté en mer s'exerce par le contrôle de ses eaux territoriales et des activités s'y déroulant. Pour lui, le contraire revient à la renonciation de sa souveraineté.

Haydon va plus loin en fournissant quelques indices au sujet de la dimension normative de la puissance maritime vis-à-vis de la question arctique. Dans ce contexte, il résume dans son article que la marine est utilisée pour promouvoir la souveraineté, s'assurer de l'application des lois et pour l'autodéfense en cas de besoin. Il ajoute qu'avec l'importance récente d'une sécurité dans les eaux arctiques, la marine nécessitera rapidement des navires spécialisés<sup>137</sup>. Pour le Vice-amiral McFadden, dans un article de la *Revue militaire canadienne* en automne 2010, il décrivait, en tant que chef d'état-major de la Force maritime, son concept stratégique comme étant une défense du système mondial dans les eaux internationales tout comme celles continentales (incluant l'océan Arctique) à partir de la mer et en mer. Il estime que la Marine royale canadienne deviendra une force combattante plus agile et adaptable du point de vue tactique au point de vue stratégique. Il donne l'exemple de la coopération pangouvernementale tant au niveau tactique, opérationnelle que stratégique dans les deux centres des opérations de sécurité maritime du Canada qui couvre non seulement les deux océans, mais aussi chacun d'eux couvrant sa portion de l'océan Arctique<sup>138</sup>.

---

<sup>135</sup> Certains spécialistes américains ont fait valoir que la puissance maritime d'un pays remplit une fonction de *soft power* – accomplissant une partie de diplomatie.

<sup>136</sup> *Le cap donné par Point de mire*, p. 18.

<sup>137</sup> Peter T. Haydon, *Pourquoi le Canada a besoin d'une Marine*, p. 9-10.

<sup>138</sup> Dean McFadden, « La Marine et les intérêts nationaux du Canada au cours du présent siècle de service naval », *Revue militaire canadienne*, Vol. 10, No. 4 (Automne 2010), p. 55-57.

Comme démontré dans cette section, l'analyse normative de la MRC permet de conclure que le maintien de sa posture et de sa capacité expéditionnaire interarmes permettent à la MRC de jouer un rôle de premier plan dans la sécurité nordique au cours des prochaines années. Afin de poursuivre l'analyse normative, l'Armée canadienne sera regardée à présent pour déterminer l'ensemble des valeurs et des normes d'opérations qu'elle affectionne.

### **L'Armée canadienne**

Les dernières années en Afghanistan ont démontré le caractère exceptionnel de l'Armée canadienne. Sa résilience et son histoire permettent de classer l'armée de terre du Canada parmi les meilleurs au monde. Le Lieutenant-Général Devlin mentionnait dans un article de la *Revue militaire canadienne* de l'hiver 2010, que « le Canada possède une armée de terre de premier ordre, aguerrie par les combats et dotée d'un éthos de guerrier particulier »<sup>139</sup>. La culture et les valeurs véhiculées par le commandant de l'armée au sein de l'organisation permettent de renforcer l'aspect cognitif du premier pilier dans la préparation des soldats à leurs futures missions. Possédant déjà les valeurs de l'éthos militaire des FC bien inculqué, comme démontré dans les sections précédentes, le commandant de l'AC mentionnait aussi dans son article que les caractéristiques de ses soldats sont d'être extrêmement motivées, compétents, dévoués, confiants et bien entraînés. Il décrit particulièrement l'armée comme une force moyenne qui continuera

---

<sup>139</sup> Lieutenant-général Peter Devlin, « Les perspectives d'avenir de l'Armée de terre », *Revue militaire canadienne*, Vol. 11, No. 1 (Hiver 2010), p. 45.



d'avoir à sa base l'infanterie pour exécuter ses opérations dans l'ensemble du spectre des conflits exploitant les concepts et la culture interarmes<sup>140</sup>.

Le tout appliqué maintenant dans un contexte de sécurité arctique pour l'armée démontre une plus grande disparité pour la force terrestre que les autres services. Cette disparité réside par le niveau de menace actuel et les tâches à accomplir qui ne permettent pour l'instant un développement plus accru de l'aspect normatif par l'armée. Cependant, depuis quelques années, la Direction du développement des capacités terrestres promulgue un nouveau *concept des opérations dispersées adaptatives* permettant d'offrir les capacités et les moyens de répondre aux besoins posés par la sécurité nordique des prochaines décennies<sup>141</sup>. Dans un article du *Vimy Paper* en 2007, Gizewski et Godefroy mentionnent que le gouvernement canadien doit être prêt à la protection de la souveraineté et de ses intérêts dans l'Arctique avec le maintien d'une force terrestre robuste et flexible. Traditionnellement et particulièrement à l'époque de la Guerre froide, les efforts militaires dans le Nord ont toujours été axés sur les éléments de l'aviation et de la marine en raison des grandes distances à couvrir et de la rigueur du climat plutôt que sur une large présence terrestre. Or, les menaces émergentes mentionnées en début de chapitre exigent de l'AC qu'elle prenne une part plus active aux interventions nordiques des prochaines années aux côtés de l'aviation et de la marine<sup>142</sup>.

---

<sup>140</sup> *Ibid.*

<sup>141</sup> Peter Gizewski et Andrew B. Godefroy, « Force Requirements (Land) », *Vimy Paper: Defence Requirements for Canada's Arctic*, sous la direction de Brian Macdonald (The Conference of Defence Associations Institute, 2007), Chap. 7, p. 96.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 96-97.

Afin d'être prêt à mener des opérations arctiques, l'armée de terre mentionne dans sa doctrine des opérations terrestres que les opérations par temps froid, spécialement celles dans les régions septentrionales exigent des techniques, un entraînement et des équipements particuliers. L'armée reconnaît aussi le caractère particulier de ses opérations en régions éloignées où la mobilité terrestre est difficile et nécessite une attention particulière en raison des conditions de neige, de glace et de la température extrême<sup>143</sup>.

Les prochaines opérations de l'Armée canadienne dans le Nord resteront principalement les mêmes et demanderont une souplesse et une capacité de projection rapide. Gizewski et Godefroy parlent de tâches de surveillance et reconnaissance, de patrouille, de recherche et sauvetage, d'aide aux autorités civiles et aux autres organisations responsables des situations d'urgences. Pour eux, ces tâches constitueront l'ensemble du spectre des opérations nordiques de l'armée. Ils mentionnent que le récent concept des opérations de l'Armée canadienne, *opérations adaptables et dispersées*, guideront les prochains conflits terrestres au travers du futur environnement de sécurité internationale et même domestique, dont en grande partie en Arctique. Ils expliquent que le concept sera utilisé dans un environnement complexe où les conflits seront sur plusieurs dimensions et dispersés sur les champs de bataille. L'armée devra œuvrer dans un contexte interagence, interarmées et en collaboration avec les autorités civiles. Ils voient les forces terrestres œuvrant dans ce cadre d'opération posséder une compréhension commune de la zone de responsabilité qui sera très grande en contexte arctique et des commandants employer

---

<sup>143</sup> Ministère de la Défense nationale, *Opérations terrestres*, B-GL-300-001/FP-002 (Ottawa : Directeur de la doctrine de l'Armée de terre, 2008), Chap. 8, p. 28.

l'ensemble des fonctions de combat (Commander, Détecter, Agir, Protéger et Soutenir) pour coordonner les actions des commandants subordonnés<sup>144</sup>.

L'analyse de l'Armée canadienne permet de conclure qu'elle est en bonne posture pour s'acquitter de ses obligations nordiques selon les normes (de flexibilité et de taille moyenne) en vigueur dans les FC. Avec son *concept d'opérations adaptatives et dispersées*, l'armée pourra interagir facilement avec les autres organisations et les autres services des FC. Finalement, la culture et les valeurs véhiculées au sein de cette organisation rencontrent celles des FC et des autres services, et ce malgré encore une fois un environnement distinct pour les opérations terrestres. Le commandant de l'Armée canadienne résume bien l'organisation qui sera en mesure d'intervenir dans l'Arctique dans la citation suivante : « L'Armée de terre sera souple, agile, létale, interopérable, expéditionnaire et soutenable »<sup>145</sup>. La dernière section de l'analyse normative portera maintenant sur le dernier service, l'Aviation royale canadienne.

### **L'Aviation royale canadienne**

La priorité actuelle sur l'Arctique du Gouvernement et du MDN aura un impact aussi important sur l'ARC que sur les autres services. Tel que mentionné dans le chapitre précédent, l'ARC œuvre dans les régions septentrionales depuis les années 1920 avec une gamme d'activités très diversifiées allant des patrouilles de souveraineté aériennes, de reconnaissance et surveillance, de recherche et sauvetage, d'interception, le ravitaillement et finalement l'appui aux

---

<sup>144</sup> Peter Gizewski et Andrew B. Godefroy, « Force Requirements (Land) », *Vimy Paper*, p. 100-105.

<sup>145</sup> Lieutenant-général Peter Devlin, « Les perspectives d'avenir de l'Armée de terre », p. 47.

opérations et aux exercices en Arctique. Il ne faut pas oublier la gestion de la SFC Alert avec une présence considérable et permanente à l'extrémité nord du Canada<sup>146</sup>. Dans un article paru dans la *Revue militaire canadienne* en 2010, le Lieutenant-général André Deschamps, alors chef d'état-major de la Force aérienne, déclarait qu'« assurer une interopérabilité et une agilité permanentes »<sup>147</sup> est crucial pour assurer le succès des opérations aériennes canadiennes. Il mentionne dans son article que le remplacement et le renouvellement des flottes d'aéronef serviront à l'appui des missions interarmées des autres services. Il ajoute qu'une étude sur les véhicules aériens sans pilote avait lieu au moment d'écrire son article et que la Force aérienne compte mettre en place une solution à long terme visant à répondre aux besoins nationaux de sécurité dans ce domaine à l'appui pangouvernemental. Il évalue que les Chinooks seront « l'aéronef idéal pour participer aux missions sur notre vaste territoire souvent inhospitalier, particulièrement au Nord »<sup>148</sup>. Finalement, il aborde la question de la doctrine en mentionnant qu'elle « constitue le fondement sur lequel se basent toutes [les] activités »<sup>149</sup>. Par contre, des trois services, l'ARC est celui qui a le plus souffert de l'unification de 1968. Un regard de cet aspect dans cette analyse permettra de voir que la Force aérienne a parcouru beaucoup de chemin depuis pour regagner la posture occupée lorsqu'elle était un service distinct.

Bien que les éléments des FC possèdent un éthos militaire commun comme démontré à la première section de l'analyse normative de ce chapitre, les trois services démontrent une culture propre à chacun d'eux différente en raison de leur expérience professionnelle et de leurs

---

<sup>146</sup> Lieutenant-général André Deschamps, « Le 21<sup>e</sup> siècle – Aperçu de la Force aérienne canadienne en 2010 », *Revue militaire canadienne*, Vol. 10, No. 4 (automne 2010), p. 65.

<sup>147</sup> Interopérabilité comme norme/valeur bien entendu. *Ibid.*, p. 59.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 64.

connaissances particulières. Pour la Force aérienne, cette distinction se manifeste par le style de leadership et les dispositions au commandement utilisés par les dirigeants de l'ARC. Allan English décrit longuement chacun des facteurs influençant ces particularités dans une étude du centre de recherche et développement de la défense à Toronto sur le comportement humain. Il mentionne entre autres que la culture, l'identité, les structures d'équipe, le leadership et les dispositions de commandement de la Force aérienne sont les principaux éléments se différenciant des autres services<sup>150</sup>. Culture en milieu opérationnelle, même à l'entraînement, du confort et de la facilité en comparaison avec les autres services. Mais, il mentionne que les plus grands problèmes de leadership, de commandement et de contrôle sont directement reliés à une doctrine incohérente de la Force aérienne. Cette incohérence découle pour lui de l'unification de 1968 qui a affaibli l'esprit de corps de l'Aviation royale canadienne à cette époque. Il mentionne que les Forces aériennes sont plus efficaces et efficientes en travaillant par secteurs fonctionnels ce qui avait été directement attaqué par l'unification. Il résume bien la situation en écrivant :

*La contribution intellectuelle de la Force aérienne au développement de concepts et de doctrine en matière de commandement et de leadership n'a pas égalé celle des autres services, surtout de l'Armée de terre. Cette situation a contribué à la création d'une culture au sein de laquelle de nombreux officiers supérieurs de la Force aérienne du Canada ont souvent eu de la difficulté à dépasser leur niveau d'expérience tactique [...] pour exercer les fonctions de commandement requises au niveau de commandement stratégique et opérationnel, surtout les fonctions reliées à la direction de l'institution<sup>151</sup>.*

---

<sup>150</sup> English et Westrop, *Canadian Air Force Leadership and Command*, p. ii, v-vi.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. x.

Finalement, il établit qu'il est essentiel pour les leaders de l'ARC de maintenir un haut niveau de perfectionnement professionnel par la formation, l'éducation et l'expérience en raison du haut degré technique de leur opération afin d'éviter cette situation en Arctique<sup>152</sup>.

Une autre particularité de la Force aérienne est que la majorité des opérations conduites sont en appui à la mission d'un autre service ou d'une organisation externe au MDN. L'ARC utilise le concept de planification et d'attribution des tâches sur les capacités requises. Il est rare qu'un aéronef soit adapté pour tous les types de mission contrairement à la marine où l'on peut retrouver un navire pouvant servir et effectuer plusieurs tâches à la fois. Dans un article du *Vimy Paper* de 2007, George Macdonald mentionne que le maintien d'une capacité aérienne doit prendre en compte six fonctions (personnel, recherche et développement, l'infrastructure, la doctrine, la technologie de l'information et la logistique) qui sont similaires aux autres services, mais cruciales pour la Force aérienne. Ainsi, pour l'achat de n'importe lequel aéronef, il faut considérer le personnel requis pour la maintenance et l'opération des aéronefs, les infrastructures virtuelles et physiques requises à l'appui de la flotte, les pièces et services de maintenance sans oublier les procédures d'opération et d'entraînement, tâche doublement difficile en contexte nordique<sup>153</sup>.

Il est à propos de mentionner à ce point que l'emploi efficace de ressources aériennes incorpore une utilisation adéquate de la bonne capacité pour la bonne tâche. Le contexte nordique ne peut tout simplement permettre une mauvaise utilisation de ces ressources

---

<sup>152</sup> *Ibid.*, p. ii, vii-ix.

<sup>153</sup> George Macdonald, « Force Requirements (Air) », *Vimy Paper: Defence Requirements for Canada's Arctic*, sous la direction de Brian Macdonald (The Conference of Defence Associations Institute, 2007), Chap. 8, p. 108-109.

limitées<sup>154</sup>. Les contributions aériennes sont majoritairement en appui aux autres services, mais elles sont critiques au succès de leur mission d'où l'importance d'une synchronisation interarmées<sup>155</sup>. La flotte d'aéronefs actuelle donne à l'ARC une importante capacité militaire à la rencontre des besoins nordiques allant de la patrouille de souveraineté au ravitaillement des postes avancés dans le Grand Nord sans oublier la mobilité à la marine et à l'armée et l'ajout de capacité de reconnaissance offerte par les UAV. Le défi réside dans l'emploi, l'utilisation et dans l'allocation de ces nombreuses ressources d'appui.

## SOMMAIRE

Ce chapitre était axé sur l'analyse du pilier normatif du modèle de Scott avec un regard sur les valeurs et les normes influençant les trois services dans leur synergie d'une intervention interarmées dans l'Arctique. L'analyse a particulièrement regardé le spectre de la sécurité nationale dans le Nord, suivi de l'élaboration des potentielles menaces et des défis actuels dans les régions septentrionales, et puis se terminant avec l'analyse normative proprement dite des trois composantes des FC dans le contexte de la réponse interarmées en Arctique. Comme dernière section du pilier normatif, celle-ci se conclura par un sommaire des divergences et des convergences des trois services à la rencontre synergique des FC en Arctique.

En premier lieu, ce chapitre a déterminé que le spectre de la sécurité nationale possédait deux volets, celui militaire et celui de la sécurité publique. Cette section a expliqué la distinction

---

<sup>154</sup> *Ibid.*, p. 112.

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 112-116.

entre les termes sécurité, sûreté, défense et souveraineté. Les deux plus importantes facettes ont été mises en contexte, avec la souveraineté arctique concernant l'aspect de protection et de promotion, alors que la sécurité publique visant l'état de préparation des trois services à l'intervention dans le Nord en appui aux autres ministères et organismes fédéraux.

En second lieu, dans la section sur les menaces à la sécurité nationale en Arctique, il a été démontré que les FC avec l'appui des trois composantes maintiennent une présence dans le Nord depuis longtemps. L'augmentation des activités autres que militaires devra être considérée par le Gouvernement dans la protection de la souveraineté, mais plus particulièrement du côté de la sécurité. Malgré une menace militaire faible en ce moment, les trois services auront un rôle continu et routinier à jouer dans la sécurité nationale en Arctique.

Dans la dernière section de l'analyse, soit celle normative des trois composantes, plusieurs convergences sont ressorties. Il a été démontré que l'unification de 1968 a eu un effet positif de rapprochement entre les services à long terme. Des facteurs externes et internes sont venus accélérer la mise en place d'un cadre éthique et d'un éthos commun sans nécessairement faire disparaître leurs racines culturelles et leurs valeurs particulières. Par la suite, l'analyse de la MRC a démontré une culture et des traditions différentes des autres services du côté de l'aspect de collégialité et d'héritage commun des autres marines internationales, la 'fraternité des mers'. Une autre caractéristique est dans l'attitude du 'rien n'est infaisable' au sein du leadership de la marine. De plus, la particularité de son environnement d'opération plus isolé que les deux autres services, sont que quelques exemples de renforcement de ses valeurs, normes et cultures. Dans l'analyse de l'AC, la résilience, l'aguerrissement par le combat en Afghanistan et son éthos de



guerrier sont ressortis. De plus, les soldats motivés, compétents, dévoués, confiants et bien entraînés exploitant les concepts et la culture interarmes caractérisent cette composante en vue de déploiement arctique. Enfin, la force de l'AC est déterminée par ses nombreux soldats rapidement prêts à être déployé et occuper le terrain. Finalement, l'analyse de l'ARC a démontré que la Force aérienne est bien implantée dans les régions nordiques du Canada. Elle effectue une large gamme d'activité en lien avec la protection et la promotion de la souveraineté arctique dominant le pilier normatif.

Finalement pour les aspects divergeant, l'analyse a démontré que l'ARC a été le service le plus affecté culturellement ainsi que dans son identité à la suite de l'unification. Elle a effectué beaucoup de travail pour regagner le terrain perdu sur les deux autres services avec la réorganisation de sa structure d'équipe, son leadership et ses dispositions de commandement afin d'influencer et élaborer sa nouvelle doctrine. Autre différence au sein des composantes des FC, l'ARC utilise le principe de planification et d'attribution des tâches sur les capacités requises par manque de ressources aériennes. Pour la MRC, la divergence principale se situe dans son rôle d'appui sur les volets diplomatique, constabulaire et militaire qui se retrouvent difficilement dans les autres services. Finalement, la plus grande disparité de l'AC se retrouve dans sa capacité d'intervention rapide en Arctique par le manque de moyen de transport intégral et le manque d'équipement spécialisé.

En conclusion, les trois composantes des FC montrent une convergence dans leur ensemble pour le pilier normatif. Les éléments de divergence sont considérés comme mineurs par rapport à l'ensemble des convergences et de la direction particulière d'une institution comme

les FC. Par contre, il est prématuré de conclure maintenant sur une synergie totale des trois services sans avoir effectué l'analyse du pilier régulateur dans un contexte nordique. Le prochain chapitre terminera l'analyse de l'institution des FC avec le pilier régulateur afin de déterminer comment est dérivé l'ensemble des lois et politiques qui dictent la réaction des trois services dans une réponse interarmées dans les régions septentrionales.

## CHAPITRE 4 – PILIER RÉGULATIF

*« Le pilier régulateur est directement lié à l'élément réglementaire des institutions, à savoir les règles écrites et implicites devant être suivies dans une institution, qui peuvent être invoquées pour justifier et légitimer des décisions ».*

Major Devin Conley et Dr. Eric Ouellet,  
Le journal de l'Armée du Canada (2012)<sup>156</sup>

### INTRODUCTION

Pour faire suite à l'analyse effectuée des deux premiers piliers du modèle de Scott, les piliers cognitif-culturel et normatif, l'analyse institutionnelle de la synergie interarmées nordique des trois services des FC se poursuivra maintenant avec le regard du pilier régulateur. Celui-ci permettra de déterminer comment est dérivé l'ensemble des lois et politiques qui dictent les actions de la MRC, l'AC et l'ARC dans l'Arctique.

Le présent chapitre sera divisé de nouveau en quatre parties. Dans un premier temps, le contexte législatif des FC et des services sera mis en relief pour comprendre ce qui sanctionne l'institution. Par la suite, le contexte stratégique des politiques arctiques du Gouvernement et du MDN sera présenté afin de démontrer ce qui influence les actions des FC et de ses composantes dans les régions septentrionales. Elle inclura une section sur les interactions au sein du Commandement opérationnel interarmées du Canada (COIC) avec les trois générateurs de forces en vue d'interventions nordiques. Suivra par la suite une analyse régulatrice des missions et des tâches arctiques des trois composantes des FC. Finalement, le chapitre se terminera par le

---

<sup>156</sup> Conley et Ouellet, « La transformation des FC : la quête de l'insaisissable efficacité », p. 80.

sommaire de leurs compatibilités ou de leurs divergences afin de démontrer la synergie des trois services en vue d'une intervention dans le Nord.

Contrairement aux deux autres piliers, celui réglementaire présente une particularité importante qu'il convient de souligner en ce début de chapitre. Ainsi, en raison que les trois services appartiennent déjà à la même organisation et que cette institution travaille quotidiennement à la mise en place de l'aspect interarmées au sein du MDN, la majorité des sections de ce chapitre parleront des lois, politiques et règlements, ainsi que la doctrine opérationnelle interarmées brièvement, en touchant les trois composantes des FC en même temps. La première section présentera donc les aspects législatifs autorisant le Canada à employer des forces militaires.

## CONTEXTE LÉGISLATIF

Depuis le fondement du Canada comme nation, la constitution lui donne le droit de se protéger et de se défendre. Pour assurer sa sécurité nationale et sa souveraineté, le Gouvernement canadien utilise le MDN et les FC<sup>157</sup>. Initialement divisée en trois services distincts, air-mer-terre, l'unification de 1968 découlant de la *Loi sur la réorganisation des Forces canadiennes* (loi C-243) vient modifier la *Loi sur la défense nationale* (LDN) en amalgamant ces trois composantes au sein des FC unifiées<sup>158</sup>. Actuellement, la légitimité constitutionnelle des FC et

---

<sup>157</sup> Ministère de la Défense nationale, *Loi sur la défense nationale* (LDN), L.R.C. 1985, ch. N-5, à jour au 18 mars 2013 (Ottawa : Ministère de la justice, 2013).

<sup>158</sup> Daniel Gosselin, « Les fantômes de Hellyer : L'unification des forces canadiennes a 40 ans – première partie », *Revue militaire canadienne*, Vol. 9, No. 2 (2008), p. 6.

ses trois services proviennent du dernier amendement de la LDN en 1985. Cette loi régit entièrement les FC en donnant et en restreignant certains droits à son personnel et en dictant les rôles et l'organisation de ses composantes. Tout comme notre constitution qui émane de la couronne britannique, les FC appartiennent à *Sa Majesté*, représentée par le gouverneur en conseil (Gouverneur général) qui est lui-même le chef de l'État. La LDN décrit les FC comme ressources de dernier recours pour la défense de cet État ou l'appui aux autres ministères fédéraux et provinciaux. L'autorité d'intervention des FC au pays provient directement du MDN, du premier ministre ou bien du Gouverneur général<sup>159</sup>. De plus, Corriveau mentionne que pour « utiliser les FC [...] sur le sol canadien, autre que pour une défense majeure impromptue ou pour un cas de souveraineté, le gouvernement canadien ou les différents ministères doivent suivre des législations très claires »<sup>160</sup>. En fait, il fait référence plus spécifiquement à la partie VI (aide au pouvoir civil) de la LDN et à la *Loi sur les mesures d'urgence*. Corriveau ajoute que la LDN entre en contradiction avec *La charte des droits et libertés canadiennes* lorsque les militaires se voient ordonner de servir son pays avant tout, et ce aux dépens mêmes de leur vie, c'est ce qui est appelé la '*responsabilité illimitée*'<sup>161</sup>. Cet aspect est mitigé par les mandats qu'on retrouve dans des documents, comme la *Stratégie de défense : le Canada d'abord*, qui précise que l'objectif des FC est de protéger les individus<sup>162</sup>. Autre particularité importante de la LDN, c'est le code de discipline militaire élaboré dans la partie III de la loi. Le tout concerne un système de justice militaire interne au MDN avec les procès devant les cours martiales ou bien ceux devant les officiers supérieurs des FC, au moyen des procès par voies sommaires<sup>163</sup>. Toutes

---

<sup>159</sup> *Loi sur la défense nationale (LDN)*, p.37 (article 14 partie II).

<sup>160</sup> Martin Corriveau, « La Garde côtière canadienne et la sécurité de nos côtes », p. 89.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>162</sup> *Stratégie de défense 'Le Canada d'abord'*, 12 mai 2008, p. 7.

<sup>163</sup> *Loi sur la défense nationale (LDN)*, p.32-185 (partie III).

les particularités de LDN visent avant tout la portion *défense* de la sécurité nationale présentée au chapitre précédent.

Un autre volet du contexte législatif est la sécurité nationale dans son ensemble. Depuis les évènements de début du siècle<sup>164</sup>, le gouvernement canadien a promulgué un ensemble de lois et politiques en vue de renforcer la sécurité nationale comme son voisin du sud. Par exemple :

- *la loi C-36 (qui est devenue la loi antiterroriste) en 2001;*
- *la loi de l'immigration et la protection des réfugiés en 2001;*
- *la loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la protection civile en 2005;*
- *la création du Ministère de la Sécurité publique Canada (MSPC);*
- *la loi sur la gestion des urgences en 2007;*

L'ensemble de ces lois et politiques a un impact direct sur l'environnement d'opération des FC et de chacun des services indépendamment, lors d'intervention directe ou bien en appui à un autre ministère ou organisme responsable. Elles forcent les FC et les trois services, avant ou lorsque déployées, à coordonner leurs actions et à partager l'information dans le but d'augmenter et d'assurer la sécurité nationale<sup>165</sup>.

Ce contexte législatif explique la légitimité constitutionnelle des trois services et celle des FC dans son ensemble. Éléments de convergence importants dans ce pilier, les trois composantes des FC possèdent exactement les mêmes racines juridiques et leurs organisations sont modelées sur l'institution depuis la loi sur l'unification. Finalement, la situation internationale est venue

---

<sup>164</sup> Au moment d'écrire ce mémoire, les États-Unis connaissaient les plus graves attaques terroristes en sol américain depuis celles du 11 septembre 2001, soit une attaque explosive au marathon de Boston qui tua au moins trois personnes et en blessa près de 200 le 15 avril 2013.

<sup>165</sup> Colonel J. Denys Guérin, « True North Strong and Free : The Need for a Nationale Strategy and Whole-of-Government Approach to Protect Canada's Arctic Interest », (travail rédigé dans le cadre du Programme de Sécurité Nationale, Collège des Forces canadiennes, 2006), p. 35-36.

forcer le gouvernement canadien à accroître les mesures à la sécurité nationale. Plusieurs nouvelles législations ont un impact direct sur les actions des FC ou de ses composantes lors de déploiement au Canada.

## CONTEXTE STRATÉGIQUE DES POLITIQUES ARCTIQUES

La prochaine section servira de lien entre le contexte législatif décrit précédemment autour des FC et des trois services et le fonctionnement interarmées de ces mêmes composantes dans le contexte arctique. Tout d'abord, les '*livres blancs*' sur la défense ou la sécurité nationale se trouvent être la suite logique de la législation axée sur l'appareil militaire du Canada. Ceux-ci permettent au « Gouvernement, par le truchement d'un ministre, d'énoncer et d'expliquer la politique qu'il entend suivre dans un domaine particulier »<sup>166</sup>. À ce point-ci, il est à propos d'effectuer le regard du contexte stratégique des politiques arctiques du gouvernement du Canada dans son ensemble et sur le ministère de la Défense particulièrement, dans les deux prochaines sous-sections, afin de situer l'approche interarmées des FC et de ses services dans cet environnement.

---

<sup>166</sup> Le terme prend son origine en Grande-Bretagne où il s'applique aux documents gouvernementaux, rapports, énoncés de politiques dont l'épaisseur est insuffisante pour justifier la forte reliure bleue habituellement en usage. C'est en 1939 que le terme "livre blanc" est appliqué pour la première fois à un document gouvernemental au Canada. <http://www.parl.gc.ca/ParlInfo/Pages/WhitePapers.aspx?Language=F>; consulté le 18 avril 2013.

## Approche pangouvernementale et stratégique

L'approche gouvernementale canadienne depuis plusieurs années peut paraître incohérente, mais l'étude de la majorité des documents '*livres blancs*' en matière de défense, sécurité nationale et de politique étrangère, permet de voir les mêmes similarités dans l'approche d'un document à l'autre dépendamment du parti politique au pouvoir soulignant une certaine stabilité institutionnelle. Tout récemment avec l'arrivée du Parti conservateur à la tête de la nation, une synergie pangouvernementale semble s'être installée. Le '*livre blanc*' démontrant le plus d'encadrement à l'approche nordique du Gouvernement semble être la *Stratégie pour le Nord du Canada : Notre Nord, notre patrimoine, notre avenir*<sup>167</sup> de juillet 2009, le '*Northern Strategy*' en anglais<sup>168</sup>. Le but de ce document est de donner une vision de l'Arctique qui rencontrera les défis et les opportunités du 21<sup>e</sup> siècle. Le Gouvernement y présente ses quatre priorités<sup>169</sup> :

1. *Exercer notre souveraineté dans l'Arctique;*
2. *Protéger notre patrimoine naturel;*
3. *Promouvoir le développement social et économique;*
4. *Améliorer et décentraliser la gouvernance dans le Nord.*

Ces volets sont en lien avec les quatre anciens axes du *Volet nordique de la politique étrangère du Canada* (2000) publié près de neuf ans plus tôt. Outre les changements esthétiques et quelques thèmes d'actualités, les deux documents sont très similaires, et ce même s'ils ont été

---

<sup>167</sup> Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, *Stratégie pour le Nord du Canada*; <http://www.northernstrategy.gc.ca/index-fra.asp>; consulté le 18 avril 2013.

<sup>168</sup> Anneta Lytvynenko, Arctic Sovereignty Policy Review.

<sup>169</sup> Peter Avis, David Mugridge et Peter Race, Arctic Planning Scenarios: Defence Scenario (Toronto: MDN-DRDC CORA, 2011), p. 11.



rédigés par deux gouvernements différents<sup>170</sup>. L'élément à retenir dans la nouvelle stratégie est que l'emploi nordique des FC et de ses composantes est directement lié à la première des priorités, la souveraineté en Arctique sur un aspect pangouvernemental. Tel que discuté au chapitre précédent, pour le Canada, promouvoir et préserver la souveraineté, signifie maintenir une présence et s'occuper de nos îles arctiques.

Au cours de cette décennie, plusieurs autres documents et énoncés politiques en lien avec l'Arctique ont été émis par les gouvernements du Canada. Voici une brève liste de ces '*livres blancs*' en ordre chronologique qui ont certainement encore aujourd'hui un impact sur l'autorité d'action des FC et de ses composantes<sup>171</sup> :

- *Le volet nordique de la politique étrangère du Canada* (2000);
- *La souveraineté arctique du Canada* (2006);
- *La stratégie sur les océans du Canada : Nos océans, notre avenir* (2007);
- *Protéger une société ouverte : La politique canadienne de sécurité nationale* (2004);
- *Fierté et influence : Notre rôle dans le monde* (2005);
- *Stratégie de défense : Le Canada d'abord* (2008);
- *Stratégie pour le Nord du Canada : Notre Nord, notre patrimoine, notre avenir* (2009);
- *L'énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique* (2010);
- *La souveraineté arctique du Canada – révision des politiques* (2011).

L'élément le plus marquant dans ces documents<sup>172</sup>, et qui aura une incidence sur la synergie d'une intervention interarmées en Arctique, est l'approche prônée interministérielle dans les régions septentrionales. Ainsi, les FC et les trois services, en démontrant leur approche

<sup>170</sup> Craig Braddon, « The True North Strong and Free for the Taking? », p. 72-73.

<sup>171</sup> Voir le site du parlement du Canada au lien suivant pour accéder aux divers documents : <http://www.parl.gc.ca/ParlInfo/Compilations/FederalGovernment/PaperList.aspx?Language=F&Menu=Fed-Doc-White&Paper=c6a4db8e-e464-430b-bbfe-ca77532e9ccb>; consulté 18 avril 2013.

<sup>172</sup> *Le volet nordique de la politique étrangère du Canada* (2000); *La stratégie sur les océans du Canada : Nos océans, notre avenir* (2007); *Protéger une société ouverte : La politique canadienne de sécurité nationale* (2004); *Stratégie pour le Nord du Canada : Notre Nord, notre patrimoine, notre avenir* (2009) et *L'énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique* (2010).

interarmées, seront en posture d'appuyer les autres ministères ou les autres organismes dans le Nord. De plus, dans l'ensemble des documents énumérés ci-haut, le '*livre blanc*' sur la défense avec le plus d'impact sur les FC est certainement la *Stratégie de défense : Le Canada d'abord*<sup>173</sup> promulgué en 2008. Il décrit en détail les capacités requises pour les FC qui auront un rôle important à jouer dans l'accomplissement du renforcement de la souveraineté de l'Arctique canadien se retrouvant comme une des six missions de la stratégie gouvernementale. Il fait contraste avec tous les autres '*livres blancs*' sur la défense parce qu'il détaille précisément les capacités et les ressources associées requises au sein des FC et du MDN pour les prochaines années, encapsulant ainsi les annonces politiques sur la défense des campagnes électorales du Parti conservateur (2006, 2008 et 2011). Le premier ministre avait fait de l'Arctique l'une de ses priorités<sup>174</sup>. Les autres '*livres blancs*' sur la défense (1964, 1971, 1987, 1994 et 2005) mentionnent très brièvement la nécessité que les FC soient en mesure d'opérer dans le Nord démontrant un intérêt politique renouvelé de la part des successifs gouvernements, malgré leurs manques d'accent sur l'Arctique<sup>175</sup>.

### **Approche opérationnelle**

Au sein du MDN, chacun des documents sur l'Arctique cités précédemment dans la partie pangouvernementale a fait l'objet d'une analyse stratégique de la part de l'état-major interarmées stratégique et du chef d'état-major de la défense (CEMD) avant que ses propres directives et

---

<sup>173</sup> *Stratégie de défense 'Le Canada d'abord'*, 12 mai 2008.

<sup>174</sup> Parti Conservateur du Canada, « Harper Stands Up for Arctic Sovereignty », [http://www.conservative.ca/?page\\_id=40](http://www.conservative.ca/?page_id=40), consulté le 19 avril 2013.

<sup>175</sup> Major S.G. Long, « A Whole-of-Government Approach to Canadian Arctic Sovereignty in the Face of Global Warming », p. 44-45 et Kenneth C. Eyre, « Forty Years of Military Activity in the Canadian North, 1947-87 », p. 298.

intentions ne soient émises au niveau opérationnel<sup>176</sup>. Plus particulièrement les documents suivants :

- *Stratégie pour le Nord du Canada;*
- *L'énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique;*
- *Stratégie de défense : Le Canada d'abord;*

Partant de la *Directive pour le Nord* du CEMD/sous-ministre et du *Concept d'emploi et d'appui des FC*, le Commandement opérationnel interarmées du Canada (COIC) a élaboré le *Plan d'emploi et de soutien dans le Nord*. Pour la préparation de ce document, l'analyse du COIC a révélé qu'il n'y avait pas de menaces militaires directes dans l'Arctique, que les FC et les trois services par l'intermédiaire de son commandement d'emploi de la force (COIC) seront prêts à se déployer dans l'ensemble du spectre de la sécurité nationale dans le Nord et que leur plan incorpore trois horizons de développement s'échelonnant de 2012-2016 pour l'horizon 1 (amélioration connaissance situationnelle, C2 et capacité d'opération), 2017-2021 pour l'horizon 2 (approche pangouvernementale et intégration du partenariat international) et 2022-2028 pour l'horizon 3 (opération de soutien et maintien du partenariat international). Découlant du *Plan d'emploi et de soutien dans le Nord* et s'appuyant sur la doctrine interarmées des FC pour les opérations nationales<sup>177</sup>, le COIC a développé son *Ordre d'opération permanent sur les opérations nationales* (OOPON)<sup>178</sup> qui coordonne tout l'aspect d'emploi de la force envers les générateurs de forces, les trois services<sup>179</sup>.

---

<sup>176</sup> Major-général Foster, « Northern Employment and Support Plan » (Conférence, Collège des Forces canadiennes, Toronto, On, 18 octobre 2012), avec l'autorisation du conférencier.

<sup>177</sup> Ministère de la Défense nationale, *PIFC 3-2 : Les opérations nationales*, B-GJ-005-302/FP-002 (Ottawa : COIC, 21 février 2012).

<sup>178</sup> Ministère de la Défense nationale, *Ordre d'opération permanent pour les opérations nationales*.

<sup>179</sup> Major-général Foster, « Northern Employment and Support Plan ».

## Approche interarmées

Le commandement des opérations interarmées du Canada (COIC) s'occupe de la coordination, de la gestion et du soutien de toutes les opérations des FC à l'étranger et au pays sauf celles des Forces spéciales qui sont coordonnées par le Commandement des Forces d'opérations spéciales du Canada. À titre récapitulatif, la mission du COIC indique bien l'ensemble de ses responsabilités :

*Le Commandement des opérations interarmées du Canada prévoit et mène des opérations canadiennes, et développe, génère et intègre les capacités des forces interarmées dans le cadre des opérations*<sup>180</sup>.

Comme mentionné plus haut, les trois services (MRC, ARC et AC) préparent et génèrent les forces qui sont placées sous la direction du COIC pour l'emploi et l'accomplissement des tâches et opérations interarmées. Ce nouveau commandement apporte une capacité longtemps déficiente au sein des FC malgré le succès qui a caractérisé l'accomplissement de plusieurs opérations. Découlant directement de cette responsabilité, le COIC a élaboré un énoncé de mission spécifique aux opérations nationales qui dictera les tâches des trois services comme étant :

*Sur ordre, les FC doivent mener des opérations nationales visant à contrer les menaces et les dangers, appuyer et protéger les intérêts du pays et soutenir les autorités civiles dans le cadre de la réalisation de tâches liées à la sécurité et à la sûreté*<sup>181</sup>.

---

<sup>180</sup> Site internet du COIC : <http://www.cjoc-coic.forces.gc.ca/index-fra.asp>, consulté le 18 janvier 2013.

<sup>181</sup> Ministère de la Défense nationale, *Ordre d'opération permanent pour les opérations nationales*, p. 7.

Le COIC démontre présentement l'effet stratégique militaire recherché par le gouvernement du Canada en employant, de manière synergique au niveau opérationnel, les forces mises à sa disposition dans les actions à l'étranger et au Canada, dont en Arctique.

## **ANALYSE RÉGULATIVE**

Suivant le format des chapitres précédents, la prochaine partie effectuera l'analyse régulatrice des trois composantes des FC. Encore une fois, pour chaque composante, l'analyse s'effectuera sur la légitimité de leur mission arctique et sur un regard envers les tâches assignées pour une réponse en territoire canadien, surtout les régions septentrionales. L'analyse sera axée sur le niveau d'alerte et d'état de préparation de chacune d'entre elles selon l'Ordre d'opération permanent sur les opérations nationales (OOPON). À la suite de cette analyse, ce chapitre pourra se conclure comme dans les autres sections de ce mémoire, par un sommaire des convergences ou des divergences régulatrices en vue de déterminer la synergie de la MRC, l'AC et l'ARC dans une intervention interarmées dans le Nord.

### **La Marine royale canadienne**

L'analyse régulatrice de la MRC démontrera comment l'Ordre d'opération permanent pour les opérations nationales (OOPON) mandate et force la marine à organiser, préparer et générer les forces requises à la mise en œuvre de ses tâches domestiques dont celles dans l'Arctique. Pour se faire, l'analyse de la marine commencera par l'élaboration de sa mission en tant qu'organisation avec le regard de sécurité nationale vers l'Arctique. Suivra par la suite

l'analyse de l'OOPON sur les mandats assignés à cette composante pour sa génération de forces vers une réponse nationale en Arctique.

Premièrement, bien que le *Point de mire* de la marine date déjà depuis 2001, son énoncé de mission en tant qu'organisation est toujours d'actualité. Ainsi, le document fait état de la mission suivante :

*La mission du commandement maritime est de : constituer et maintenir des forces maritimes aptes au combat et polyvalentes afin de répondre aux objectifs du Canada en matière de défense*<sup>182</sup>.

Cette mission est très générale pour rester d'actualité. Par contre, la MRC a émis par la suite, en 2005 un document complémentaire intitulé *Le cap donné par Point de mire* à la suite des évènements du tournant du siècle. Sans changer le cap de sa mission, la marine y décrit le nouvel environnement mondial et le besoin de considération accru pour la sécurité nationale. De plus, elle y fait état de la nécessité d'une approche interarmées et pangouvernementale pour toute prochaine action nationale en Arctique<sup>183</sup>. Finalement, dans son document ébauche Horizon 2050<sup>184</sup>, la marine mentionne trois lignes d'opérations en soutien à sa mission, tous avec un accent vers les régions septentrionales :

1. *Opération nationale : Être prêt à réagir toute l'année dans nos zones des océans Pacifique et Atlantique et, durant la saison navigable, dans l'Arctique.*
2. *Déployées à l'avant : Vise à protéger un espace océanique commun réglementé à l'étranger [et donnant une capacité de projection au Canada dans ses eaux continentales].*
3. *Urgences : Vise à faire en sorte que la flotte soit constamment en mesure de déployer rapidement un groupe opérationnel de contingence.*

---

<sup>182</sup> Ministère de la Défense nationale, *Point de mire : Stratégie de la marine pour 2020* (Ottawa, ON: Chef d'état-major des Forces maritimes, 2001), p. 102.

<sup>183</sup> *Le cap donné par Point de mire*, p. 19-25.

<sup>184</sup> Vice-amiral Paul Madison, *Horizon 2050*, p. 40.

Deuxièmement, il est important de mentionner que les FC ont divisé le Canada en trois régions de recherches et sauvetage (SRR - Search and Rescue region), soit la SRR d'Halifax (comprenant les provinces maritimes, la partie nord du Québec, l'océan Atlantique et jusqu'à l'île de Baffin au Nord), soit la SRR de Victoria (comprenant la Colombie-Britannique, le Yukon et l'océan Pacifique) et finalement la SRR de Trenton (qui comprend le reste du Canada au centre des deux autres SRR et incluant la très grande majorité de l'Arctique)<sup>185</sup>. Il est important de comprendre que le temps de déplacement et le niveau d'alerte affecteront le temps de réponse en vue d'une intervention dans les régions septentrionales du côté maritime, mais aussi aérien.

Finalement, afin d'être en mesure d'accomplir sa mission, le processus de planification opérationnel du COIC a établi plusieurs tâches permanentes pour les trois services. Pour la MRC ces directives établissent la posture à adopter pour l'accomplissement des tâches axées sur une intervention nationale, dont une nordique (voir en gras les tâches pouvant être directement reliées à l'Arctique)<sup>186</sup> :

- 1. Contribuer à la connaissance de la situation maritime (CSM) par l'intermédiaire de la situation maritime générale.**
- 2. Fournir deux navires de garde (aux côtes est et ouest) disposant d'un avis aux machines de huit heures.**
- 3. Fournir un commandement de composante maritime afin d'appuyer les opérations nationales.**
- 4. Les Flottes maritimes atlantique et pacifique (FMAR(A) et FMAR(P)) et la Réserve navale (RESNAV) doivent assurer la liaison avec la branche J33 du COIC pour remplir les postes du tableau de dotation.**
- 5. Être prête à fournir un soutien supplémentaire aux Forces opérationnelles interarmées régionales (FOIR) dans le cadre des opérations humanitaires et des opérations d'intervention de secours en cas de catastrophe.**
- 6. Être prête à déployer les ressources maritimes afin d'appuyer les missions dans le théâtre d'opérations nationales.**

---

<sup>185</sup> Ministère de la Défense nationale, *Ordre d'opération permanent pour les opérations nationales*, p. 2.

<sup>186</sup> *Ibid.*, p. 18.

***7. Être prête à déployer un élément de coordination maritime régional afin d'appuyer les opérations nationales au moment et à l'endroit nécessaires.***

Ces tâches sont très générales et flexibles pour permettre à la marine de s'adapter facilement à n'importe quels incidents ou situations dans l'Arctique telles qu'illustrées dans les sections précédentes, et avec l'addition subséquente de nombreuses autres ressources maritimes selon le besoin. Autre particularité pour la MRC à noter dans cette analyse a trait que les FMAR(A) et FMAR(P) accomplissent du même coup les fonctions de FOIR du pacifique et de l'atlantique pour le compte du COIC.

**L'Armée canadienne**

Suivant la même séquence d'analyse que la MRC, celle de l'AC abordera sa mission, son état d'alerte et de préparation et ses tâches nordiques assignées. Premièrement, la mission de l'AC provenant du site Internet du MDN et des FC démontre son nouveau *concept des opérations dispersées adaptatives*, prêt à agir à l'étranger ou au Canada, incluant l'Arctique (approche présentée au chapitre précédent) :

*Offrir des troupes entraînées, prêtes au combat, agiles et alertes pour répondre aux objectifs de défense du Canada. L'Armée de terre du Canada est prête à intervenir en cas de conflits partout au monde*<sup>187</sup>.

Deuxièmement, afin de s'acquitter de ses obligations dans le Nord, l'Armée canadienne maintient des troupes en haut niveau d'alerte et d'état de préparation basées dans le sud du pays, dans les régions urbaines à forte densité démographique, mais prête à être projeté vers les régions septentrionales. Les capacités les plus importantes incluent quatre unités d'intervention rapide de

---

<sup>187</sup> Site internet du Ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, <http://www.forces.gc.ca/site/acf-apfc/index-fra.asp>; consulté le 19 avril 2013.



la Force régulière (situé à Edmonton, Petawawa, Valcartier et Gagetown). Un groupe-bataillon territorial, en plus d'un groupe-compagnie d'intervention arctique basé sur la Force de réserve, ont été créés récemment dans chaque secteur de la Force terrestre. Il faut ajouter à ses capacités les autres unités de la Force de réserve, de la Force spéciale ou de la Force régulière en mesure de se déployer rapidement comme ce fut le cas pendant la crise du verglas en 1998 dans la région de la Montérégie au Québec. Sans procéder à une énumération exhaustive, il est important de mentionner à tout de moins les capacités de parachutisme, de plongée, du génie spécialisé, de l'équipe d'intervention en cas de catastrophe, l'unité interarmées d'intervention du Canada – incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (UIIC-ICBRN), au besoin les Forces spéciales et finalement le grand nombre de ressources humaines militaires à sa disposition, les soldats<sup>188</sup>. En plus, les unités terrestres du sud du pays conduisent des entraînements et des patrouilles de souveraineté dans le Nord en rotation afin de maintenir un certain niveau d'expertise. Il ne faut pas oublier le rôle crucial que viennent apporter les Rangers canadiens à la sécurité nordique du pays par leur présence permanente dans les communautés éloignées.

Le concept d'intervention initiale au Canada et plus spécifiquement en Arctique pour l'AC repose sur la proximité de l'unité d'intervention immédiate de l'évènement en question. L'AC assigne au même moment un commandement de la composante terrestre à la Force opérationnelle interarmées régionale (FOIR) déployée. Si la FOIR appuyée exige un nombre plus élevé de militaires ou plus d'équipement de la Force terrestre, le COIC coordonnera le tout entre

---

<sup>188</sup> Ministère de la Défense nationale, *White paper : Defence Policy* (Ottawa : MDN, 1992), p. 30.

la FOIR et l'AC<sup>189</sup>. Encore une fois, le COIC vient rehausser le commandement et contrôle des ressources et de l'opération selon un plan concret et établi à l'avance.

Finalement, comme pour la MRC, voici les tâches assignées à l'AC axées sur une intervention nationale, comprenant la région arctique (voir en gras les tâches pouvant être directement reliées au Nord)<sup>190</sup> :

- 1. Veiller à ce que les secteurs locaux de la Force terrestre établissent et maintiennent la liaison avec le commandant de la FOIR appuyée pour coordonner le déploiement et le maintien en puissance, au besoin.*
- 2. Assurer la liaison avec la branche J33 du COIC afin de remplir les postes du tableau de dotation.*
- 3. Être prête à fournir une unité d'intervention immédiate de chaque secteur local de la Force terrestre;***
- 4. Être prête à déployer des ressources supplémentaires à titre de forces de deuxième échelon en appui aux missions nationales;***
- 5. Être prête à fournir un QG déployable capable de commandement et de contrôle (C2) au niveau de la formation pour les opérations nationales;***
- 6. Être prête à fournir un commandement de la composante terrestre ou un commandant de la FOIR accompagné du QG pertinent, au besoin, en fonction de la complexité, de la portée et de l'ampleur de la tâche.***

Ces tâches sont flexibles et générales, tout comme pour la marine, en plus de permettre la rencontre de la mission arctique. Particularité importante dans cette analyse, les tâches de l'armée démontrent la probabilité plus grande d'une intervention sur la terre ferme au niveau national qu'en milieu maritime en raison des tâches de commandement et contrôle (C2) supplémentaires pour l'AC.

---

<sup>189</sup> Ministère de la Défense nationale, *Ordre d'opération permanent pour les opérations nationales*, p. 23.

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 18.

## L'Aviation royale canadienne

Suivant la même démonstration que pour les deux autres services, l'analyse de l'ARC abordera sa mission, son état d'alerte et de préparation et ses tâches nordiques assignées. En premier lieu sur le regard de la mission de l'aviation, elle doit être en ligne avec sa vision et permettre l'appui aux FC et à la population civile :

*Contrôler et exploiter l'environnement aérospatial à des fins militaires qui contribuent à la sécurité du Canada et à la réalisation des objectifs nationaux<sup>191</sup>.*

Par le caractère unique de l'aviation avec sa capacité rapide de projection, sa longue histoire d'action dans le Nord et à la surveillance de l'Amérique du Nord avec nos alliées, l'ARC maîtrise bien tous les aspects de sa mission.

En second lieu, l'ARC possède une particularité de fonctionnement au Canada. Intégré à même son quartier général de la première division aérienne canadienne, le commandement de composante aérienne de force interarmées (CCAFI) assure le commandement des ressources aériennes pour le COIC. Cette responsabilité en matière de commandement peut être déléguée à un commandement de la composante aérienne, à un autre commandement des ressources aériennes lorsque déployée ou bien à un élément de coordination de la composante aérospatiale (ECCA) de la FOIR. Toutes ces mesures de commandement et de contrôle sont requises à la coordination des ressources aériennes en lien avec la démonstration effectuée au pilier normatif sur le concept de planification et d'attribution des tâches pour les capacités requises particulières

---

<sup>191</sup> *Vecteur stratégique : La vision de l'avenir pour transformer la Forces aérienne*, p. 38.

à l'aviation. Faisant travailler ces deux piliers du modèle de Scott dans la même direction pour l'aviation.

Finalement, de la même manière que pour la MRC et l'AC, voici les tâches assignées à l'ARC en appui ou en exécution d'une intervention nationale en Arctique (voir en gras les tâches pouvant être directement reliées à l'Arctique)<sup>192</sup> :

- 1. Assurer la liaison avec la branche J33 du COIC afin de remplir les postes du tableau de dotation.*
- 2. Assurer la mise sur pied de la disponibilité opérationnelle d'aéronefs.*
- 3. Être prêts à mettre sur pied des ressources supplémentaires à titre de forces de deuxième échelon en appui aux missions nationales;*
- 4. Être prêts à mettre sur pied des ressources aériennes pour aider à évacuer des gens dans des endroits isolés;*
- 5. Être prêts à mettre sur pied une force de transport aérien supplémentaire pour faciliter la conduite des opérations nationales en cours.*
- 6. Fournir un OL au COIC.*
- 7. Fournir des éléments de coordination de la composante aérospatiale (ECCA) aux FOIR.*
- 8. Déployer des ressources de transport aérien, à qui l'on a confié des tâches de soutien intégral, de soutien rapproché et de communications tactiques.*
- 9. Fournir la situation aérienne générale à toutes les FOIR et au COIC.*
- 10. Être prêts à déployer des ressources supplémentaires à titre de forces de deuxième échelon en appui aux missions nationales;*
- 11. Être prêts à fournir des hélicoptères de soutien intégral pour aider à évacuer des gens dans des endroits isolés;*
- 12. Être prêts à diriger et coordonner le soutien en matière de transport aérien affecté à la FOIR appuyée conformément à la coordination de la branche J4 du COIC;*
- 13. Être prêts à mettre sur pied une force composée de transport aérien stratégique et tactique supplémentaire pour faciliter les opérations nationales en cours;*
- 14. Être prêts à nommer un commandant de la composante aérienne approprié affecté au commandant de la FOIR appuyée, s'il y a lieu.*

Au même titre que les deux autres services, les tâches de l'ARC sont flexibles et générales en plus de permettre la rencontre de la mission arctique. Il est intéressant de noter que l'ensemble

---

<sup>192</sup> Ministère de la Défense nationale, *Ordre d'opération permanent pour les opérations nationales*, p. 19.

des tâches sont axées vers l'appui lors de la nécessité d'une intervention nationale, incorporant les régions nordiques. Contrairement aux deux autres services, cet aspect est majoritairement lié à la structure et aux responsabilités en place par l'entente de coopération de défense du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (North American Aerospace Defence Command, ou communément surnommé le NORAD). Ainsi, lors d'intervention sous compétence du NORAD, l'ARC avec son quartier général du NORAD région Canada, qui est imbriqué au sein du quartier-général de la première division aérienne canadienne à Winnipeg (Manitoba), prend le commandement d'une intervention en territoire canadien.

## **SOMMAIRE**

L'analyse du pilier régulateur a déterminé comment l'ensemble des lois et politiques est dérivé au sein du gouvernement canadien, du MDN et des FC pour dicter les actions des trois services dans une intervention synergique interarmées en Arctique. Le présent chapitre s'est attardé dans un premier temps, sur le contexte législatif qui sanctionne les FC et les services comme institutions. Par la suite, l'analyse du contexte stratégique des politiques arctiques du Gouvernement et du MDN a été effectuée afin de démontrer ce qui influence les actions des FC et de ses composantes dans les régions septentrionales. L'aspect de transition entre le niveau d'opération stratégique au niveau opérationnel a été expliqué, en lien avec les interactions entre les trois générateurs de forces et le quartier général de l'emploi (COIC) en vue d'interventions nordiques. Finalement, une analyse des missions arctiques et des tâches des trois composantes des FC a été présentée dans un contexte régulateur afin de confirmer leurs postures par rapport aux intentions.

Ainsi, ce chapitre a utilisé une approche quelque peu différente en raison que les services, comme organisations, appartiennent à la même institution et travaillent dans un contexte unifié interarmées au jour le jour, donc la majorité des analyses de ce chapitre touchaient les trois composantes des FC en même temps. Le cadre législatif a montré dans un premier temps des racines juridiques communes pour les trois services depuis l'unification de 1968. De plus, le contexte mondial et la sécurité nationale ont forcé le gouvernement canadien à légiférer dans ce dernier domaine avec un impact direct sur la manière dont la FC et les services interviendront lors d'un déploiement au Canada. Du côté du cadre stratégique des politiques arctiques, l'élément à retenir de la *Stratégie pour le Nord du Canada* est que l'emploi nordique des FC et de ses composantes est directement lié à la première des priorités du gouvernement canadien, soit la souveraineté en Arctique. Ainsi, avoir des services fonctionnant de manière interarmées permettra aux FC d'appuyer correctement les autres ministères et autres organismes fédéraux lors d'interventions en Arctique. En plus, l'analyse opérationnelle effectuée par le COIC n'a pas démontré une menace militaire directe en Arctique. Malgré cela, le COIC a élaboré un ordre opération permanente en vue d'opération nationale, incluant une posture d'action pour le Nord et coordonnant les aspects d'emploi de la force afin de permettre aux générateurs de forces (les trois services) la préparation de leurs capacités. L'analyse a démontré en plus que le COIC accompli l'effet stratégique militaire recherché par le gouvernement du Canada en employant, au niveau opérationnel, de manière synergique les forces mises à sa disposition dans les actions à l'étranger et au Canada, dont les régions septentrionales, et ce, malgré une localisation des troupes dans le sud du pays. Finalement, l'analyse régulative des particularités des trois services a permis de faire ressortir quelques compatibilités et points de frictions.

## **Convergences**

Du côté des éléments de convergence sur le pilier régulateur, les racines juridiques et la structure générale des services sont les mêmes depuis la 'loi sur l'unification'. De plus, le cadre stratégique des politiques arctiques a démontré que les FC et les trois services, par l'intermédiaire de son commandement d'emploi de la force (COIC), sont prêts à se déployer dans l'ensemble du spectre de la sécurité nationale dans le Nord. De plus, la capacité d'intervention interarmées des trois services permet aux FC un appui adéquat à toute prochaine action pangouvernemental en Arctique. Les tâches de l'OOPON sont très générales et donnent la flexibilité requise aux services pour se préparer en vue d'une intervention nordique. Pour chaque service, le COIC vient rehausser le commandement et contrôle des ressources et de l'opération selon un plan concret et établi à l'avance.

## **Divergences**

Pour les aspects divergents, l'analyse fait état d'une prédominance dans le concept de commandement et contrôle (C2) au profit de l'armée lors d'une intervention majeure interarmées. Cependant, le concept et les tâches ont démontré un C2 vers la MRC dans un environnement seulement maritime et vers le NORAD région Canada pour une réponse dans le domaine aérien canadien. Finalement, l'ARC montre le plus grand nombre de particularités différentes de fonctionnement dans les services au niveau du C2 en raison que ses tâches sont majoritairement en appui aux deux autres composantes. Toutes les mesures de C2 élaborées dans

l'analyse sont requises à la coordination des ressources aériennes. Faisant ainsi un lien avec la démonstration au pilier normatif du concept de planification et d'attribution des tâches sur les capacités requises particulières à l'ARC. Le tout donnant un alignement des deux piliers du modèle de Scott pour l'aviation.

En conclusion, l'analyse a démontré une convergence dans l'ensemble pour les composantes des FC dans le pilier régulateur en raison du fondement juridique commun et du travail constant d'interaction interarmées à la suite de l'unification. Malgré les éléments de divergence qui sont principalement axés vers l'AC pour le C2 interarmées et la manière que l'ARC appuie les autres services, le pilier régulateur reste fort et aligné par les convergences des trois services vers une réponse interarmées synergique en Arctique des FC. Par contre, il est nécessaire de passer à la prochaine section sur l'analyse de l'ensemble des convergences et divergences des trois piliers pour déterminer le niveau de synergie totale des trois services dans un contexte nordique. Le prochain chapitre complétera l'analyse institutionnelle selon le modèle de Scott avec l'évaluation des trois piliers pour répondre à la thèse de ce mémoire sur la synergie des trois composantes des FC en vue d'une intervention dans le Nord canadien.



## CHAPITRE 5 – LA LÉGITIMITÉ DES COMPOSANTES DES FC ET L'ANALYSE DES CONVERGENCES DES TROIS PILIERS

*« Pour qu'une organisation soit légitime, elle a besoin non seulement de ressources matérielles et d'information technique, mais elle a besoin aussi d'établir sa crédibilité et être acceptée socialement ».*

Selon Richard W. Scott (Traduction libre)<sup>193</sup>

### INTRODUCTION

À travers l'emploi du modèle de Scott, les trois derniers chapitres avaient pour objet l'analyse institutionnelle des trois composantes (air-mer-terre) des FC. Chacun d'eux a couvert un des piliers de Scott (régulatif, normatif et culturel-cognitif) pour déterminer le niveau de convergence ou de divergence entre les trois services dans le but de déterminer le niveau de synergie lors d'une intervention interarmées en Arctique. À la lumière des informations analysées dans ce mémoire sur les trois services en Arctique, il est à propos de passer à la dernière étape du modèle d'analyse de Scott, soit l'établissement des relations interpiliers sur lesquelles reposent les FC en tant qu'institution. En théorie, les trois piliers interagissent pour assurer la légitimité de cette institution. S'ils convergent, la légitimité pour une intervention interarmées des FC en Arctique sera assurée, par contre, advenant une divergence majeure, l'institution souffrira d'un manque de légitimité qu'elle devra corriger<sup>194</sup>.

Par conséquent, ce chapitre vise à vérifier le niveau d'interaction interpilier dont dépend la synergie des composantes des FC en vue d'une intervention en Arctique. L'analyse présentera

---

<sup>193</sup> Richard W. Scott, *Institutions and Organizations, Ideas and Interests*, p. 59.

<sup>194</sup> *Ibid.*, p. 62.

la consolidation cognitive de l'institution par le développement d'une culture interarmes, suivra le fil conducteur dans la normalisation des services sans faire disparaître leurs racines culturelles et la régularisation progressive des FC par la création du Commandement opérationnel interarmées du Canada assurant la légitimité de l'institution. Finalement, le chapitre présentera la perspective interarmes menant à la capacité d'intervention synergique des FC dans le Nord.

## **CONSOLIDATION DU PILIER COGNITIF-CULTUREL**

Tout d'abord, comme précisé dans la présentation du cadre d'analyse institutionnelle, le pilier cognitif-culturel avait pour but de démontrer l'adhérence aux pratiques et aux pensées communes permettant d'atteindre la légitimité de l'organisation<sup>195</sup>. Cette partie de l'analyse a permis de montrer que les origines des militaires respectent la diversité canadienne et la disposition des cantonnements, qui sont répartis sur l'ensemble du territoire canadien, et en plus représente et s'aligne sur celle de la population. Malgré un cheminement culturel et identitaire parallèle des trois services pendant plus de cinquante ans, ce n'est que lors de l'unification interarmes que le pilier régulateur est venu effectuer une légitimité du pilier culturel-cognitif dans ce domaine.

Par la suite, le chapitre a montré les plus grandes différences du pilier culturel-cognitif qui influenceront le pilier normatif sur l'aspect nordique de ce mémoire. Le chapitre deux a ainsi permis de mettre l'accent sur l'inexpérience de la MRC dans les eaux septentrionales, l'économie d'effort déployé par l'AC sur le niveau de présence fourni au Nord, se limitant

---

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 61.

principalement aux Rangers canadiens et à quelques exercices de souveraineté, et celles de l'ARC qui fait acte de chef de fil en Arctique avec une présence continue, dont la gestion de la SFC Alert, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle.

Le pilier culturel-cognitif a présenté l'appui intégral quotidien effectué actuellement par l'ARC comme étant la base de coopération interarmées entre les services. Avec la marine utilisant les hélicoptères maritimes et l'armée utilisant les hélicoptères tactiques, comme moyens organiques pour effectuer les fonctions de combat *Détecter* et *Soutenir*, et l'aviation en situation constante d'appui aux deux autres services, utilisant les fonctions de combat *Projection*, *Détecter*, *Soutenir* et *Agir*, permet de voir le besoin mutuel d'appui interarmes. Cette particularité permettra dans le volet normatif, une intégration progressive à l'intérieur de chacun des services de l'aspect interarmées au sein de l'institution.

Finalement, dans le pilier culturel-cognitif, l'analyse de la culture canadienne a démontré que la sécurité et la défense du Canada n'imprègnent pas aussi fortement l'opinion publique canadienne qu'ils ne sont enracinés dans l'esprit des autorités politiques et administratives. Il y a ainsi un débalancement fort entre le pilier culturel-cognitif et celui régulateur avec l'analyse des '*livres blancs*' sur la défense et sur la sécurité nationale étudiée au chapitre quatre. Bien que la classe politique soit influencée par la culture stratégique, la défense et la sécurité nationale se développent plus facilement dans le pilier régulateur, mais restent en lien avec les deux autres piliers en raison que les dirigeants politiques, fonctionnaires et militaires sont issus de cette même culture stratégique.

En résumé, pour le pilier culturel-cognitif, les trois services démontrent une consolidation constante de leurs cultures identitaires vers inconsciemment l'aspect interarmes et ce pilier sert de tremplin vers un développement dans les deux autres piliers pour la légitimité des FC. Ainsi, la légitimité culturelle-cognitive de chacune des organisations des FC, dans le domaine d'une intervention interarmées nordique, est majoritairement synergique pour ce pilier.

### **PILIER NORMATIF COMME FIL CONDUCTEUR**

Dans la perspective du pilier normatif, la légitimité est rencontrée par l'atteinte des plus hauts standards et l'acceptation des valeurs de l'organisation<sup>196</sup>. L'analyse de ce pilier a permis de voir un certain fil conducteur entre les piliers culturel-cognitif et régulateur pour l'institution des FC. En premier lieu, ce chapitre a déterminé que le spectre de la sécurité nationale possédait deux volets, celui militaire et celui de la sécurité publique. Ici, même ce pilier permet de voir un lien entre les deux piliers mentionnés ci-dessus, avec le volet militaire étant plus axé vers le pilier culturel-cognitif, par l'état de famille à l'intérieur de l'institution et le volet de la sécurité publique axé sur celui régulateur, par les responsabilités de l'État dans la protection de ses citoyens. Les notions de sécurité-sûreté-défense de ce spectre suivent donc une gradation progressive allant de l'individuel vers le collectif et finit par le national. Par le fait même passant du pilier culturel cognitif, puis à celui normatif et finalement au pilier régulateur. Ce pilier démontre aussi l'aspect de la souveraineté importante pour ce mémoire avec les actions assignées au FC en Arctique sur les volets protection, promotion et défense, alors que l'état de préparation des trois services dans le cadre d'une intervention de sécurité publique dans le Nord

---

<sup>196</sup> *Ibid.*

apporte une notion régulatrice forte d'action interarmées et même pangouvernementale lors d'appui aux autres ministères et organismes fédéraux.

En second lieu, dans la section sur les menaces à la sécurité nationale en Arctique, il a été démontré que les FC avec l'appui des trois composantes, maintiennent une présence dans le Nord depuis longtemps. L'augmentation des activités autres que militaires devra être considérée par le Gouvernement dans la protection de la souveraineté, mais plus particulièrement du côté de la sécurité. Malgré une menace militaire faible en ce moment, les trois services auront un rôle continu et routinier à jouer dans la sécurité nationale en Arctique. Cet aspect démontre encore une fois le fil conducteur au régulateur lors d'interventions interarmées et pangouvernementales dans le Nord des FC.

Autre exemple de fil conducteur important entre le pilier culturel-cognitif et celui normatif, ainsi qu'avec le pilier régulateur, l'analyse du chapitre trois a démontré que l'unification de 1968 a eu un effet positif de rapprochement entre les services à long terme en faisant converger aussi les deux autres piliers. D'abord fonctionnant indépendamment et ayant forgé leurs propres traditions et identités du côté culturel-cognitif, puis forçant la normalisation par la *Loi sur la réorganisation des Forces canadiennes*, celle-ci est venue modifier du même coup une autre loi, la *Loi sur la défense nationale* (LDN) sur l'aspect régulateur avec l'amalgamation des trois composantes au sein des FC unifiées.

L'analyse du chapitre normatif a aussi montré que des facteurs externes et internes, comme les événements en Somalie et les restructures des pressions financières, sont venus

accélérer la mise en place d'un cadre éthique et d'un éthos commun sans nécessairement faire disparaître leurs racines culturelles et leurs valeurs particulières. Il faut ajouter le renforcement de la légitimité normative de chacun des services dans cette analyse. Même si chacune des composantes fait partie de l'institution des FC à juste part, chacune d'eux poursuit la normalisation de son propre service afin de créer un certain équilibre entre leurs piliers. La MRC avec sa 'fraternité des mers', sa philosophie du 'rien n'est infaisable', sa grande fierté dans les célébrations de son 100<sup>e</sup> anniversaire et la particularité de son environnement d'opération plus isolé que les deux autres services, sont que quelques exemples de renforcement de ses valeurs, normes et cultures. Du côté de l'AC, la résilience, l'aguerrissement par le combat de l'armée et son éthos de guerrier sont ressortis de son expérience afghane. De plus, les soldats motivés, compétents, dévoués, confiants et bien entraînés exploitant les concepts et la culture interarmes caractérisent cette composante de la même façon. Finalement, l'analyse de l'ARC a démontré que la Force aérienne est bien implantée dans les régions nordiques du Canada. Elle effectue une large gamme d'activité en lien avec la protection et la manifestation de la souveraineté arctique. Conduisant plusieurs tâches de sécurité nationale comme les patrouilles de reconnaissance et de surveillance, celles de recherche et sauvetage, d'interception, de transport et de ravitaillement, l'ARC domine les trois services dans l'utilisation de l'espace arctique renforçant adéquatement le pilier normatif.

Finalement, pour les aspects divergents du pilier normatif, l'analyse a démontré que l'ARC a été le service le plus affecté culturellement à la suite de l'unification. Elle a effectué beaucoup de travail pour regagner le terrain perdu sur les deux autres services avec la réorganisation de sa structure d'équipe, son leadership et ses dispositions de commandement afin

d'influencer et préciser sa nouvelle doctrine. Cette particularité de l'aviation a affaibli automatiquement l'institution des FC dans son ensemble du côté culturel-cognitif. En revanche, plusieurs années de travail acharné semblent avoir contribué à fournir un nouveau niveau d'équilibre institutionnel. L'armée est venue aussi sensiblement affaiblir l'institution des FC avec les évènements de la Somalie et les conséquences subséquentes dans les années 1990, même si c'est quelque chose qui a relativement peu affecté la « mission arctique » des FC en tant que telle. Différence additionnelle au sein des composantes des FC, l'ARC utilise le principe de planification opérationnelle et d'attribution des tâches sur les capacités requises à la mission par manque de ressources aériennes. Pour la MRC, la divergence principale se situe dans son rôle d'appui sur les volets diplomatique, constabulaire et militaire qui se retrouvent difficilement dans les autres services. Finalement, la plus grande disparité de l'AC se retrouve dans sa capacité d'intervention rapide en Arctique par le manque de moyen de transport intégral et le manque d'équipement spécialisé. La majorité de ces divergences se retrouvent localisées dans le temps et dans un des services à la fois, mais leurs efforts de correction viennent renforcer le pilier normatif et augmenter la posture interarmes des FC en vue d'une intervention nationale, et en Arctique au besoin.

En résumé, ce pilier agit en tant que fil conducteur entre le pilier culturel-cognitif et celui régulateur pour l'institution des FC. De plus, il agit profondément dans la normalisation et dans le renforcement de l'institution. Encore une fois, l'ensemble plus grand des convergences sur les divergences de ce chapitre normatif démontre de nouveau la légitimité des FC pour une synergie interarmées lors d'une intervention en Arctique.

## RENFORCEMENT PROGRESSIF DU PILIER RÉGULATIF

Du point de vue du pilier régulateur, en théorie, la légitimité de l'organisation est établie lors de sa création par son application des règles écrites et non écrites<sup>197</sup>. L'analyse du pilier a déterminé comment l'ensemble des lois et politiques est dérivé au sein du gouvernement canadien, du MDN et des FC pour dicter les actions des trois services dans une intervention synergique interarmées en Arctique. Ce chapitre fait apparaître un renforcement constant du cadre régulateur qui atteste de la légitimation institutionnelle croissante de la mission arctique des FC.

Tout d'abord, le cadre législatif a montré dans un premier temps des racines juridiques communes pour les trois services depuis l'unification de 1968. Une sorte de nouveau point de départ établissant une base commune s'appuyant sur le pilier régulateur mais aussi, dans une large mesure, sur les deux autres piliers, avec une nouvelle histoire et de nouvelles traditions sur le volet culturel-cognitif et pour la fin du XX<sup>e</sup> siècle, un nouvel éthos militaire et des valeurs communes sur le volet normatif.

De plus, le contexte mondial et la sécurité nationale ont forcé le gouvernement canadien à légiférer dans ce dernier domaine avec un impact direct sur la manière dont la FC et les services doivent intervenir dans le cadre d'un déploiement au Canada et, notamment, dans ces régions septentrionales. La *Stratégie pour le Nord du Canada* ayant la souveraineté en Arctique comme première des priorités, affecte directement les FC dans une intervention interarmées nordique,

---

<sup>197</sup> *Ibid.*



conséquence de l'influence externe sur l'institution de la part du gouvernement canadien. Cet impact s'est transformé directement en une planification et une nouvelle approche interarmées renforcée au sein de l'institution à la rencontre des besoins des autres ministères et autres organismes fédéraux lors de l'appui des FC dans une intervention en Arctique. De plus, le tout a mené à la création du COIC pour la planification opérationnelle et la coordination des aspects d'emploi de la force afin de permettre aux générateurs de forces la préparation de leurs capacités pour des tâches domestiques, dont plusieurs en Arctique. L'analyse a démontré en plus, que le COIC produit l'effet stratégique militaire recherché par le gouvernement du Canada en employant efficacement, au niveau opérationnel et de manière synergique les forces mises à sa disposition dans les actions à l'étranger et au Canada, dont dans les régions septentrionales et ce, malgré une localisation des troupes dans le sud du pays.

En terminant, pour les aspects divergents, l'analyse a démontré une prédominance dans les plans de contingences pour un concept de commandement et contrôle (C2) au profit de l'armée lors d'une intervention majeure interarmées. Cependant, le concept et les tâches ont démontré un C2 vers la MRC dans un environnement seulement maritime; et vers le NORAD (région Canada) pour une réponse dans le domaine aérien canadien. Cet aspect vient relier le pilier régulateur au normatif et nécessitera un renforcement pour maintenir un équilibre dans l'institution. Finalement, l'ARC démontre un plus grand équilibre dans sa façon de fonctionner au niveau du C2 sur les piliers normatif et régulateur que les deux autres services. Cette particularité nécessitera une analyse approfondie de la part de l'institution afin d'en tirer avantage pour renforcer son organisation et ses composantes.

En résumé, ce pilier démontre une forte synergie et légitimité de l'institution. Il démontre une augmentation constante des aspects convergents pour les trois services par le fondement juridique commun et le travail constant d'interaction interarmées à la suite de l'unification. De plus, le COIC vient organiser et coordonner la réponse des FC à toute intervention à l'étranger ou au Canada, et dans l'accent de ce mémoire, en Arctique. Encore une fois, l'ensemble plus grand des convergences sur les divergences de ce chapitre régulateur démontre de nouveau la légitimité des FC pour une synergie interarmées lors d'une intervention dans les régions septentrionales.

## **PERSPECTIVE INTERARMÉES**

En conclusion, la stabilité et la force de l'organisation dépendent de l'alignement des trois piliers dans la même direction. Cependant, dans certaines circonstances, un pilier peut agir indépendamment sur l'ordre social et il peut parfois être seul à maintenir l'organisation<sup>198</sup>. Dans ce contexte, l'analyse de ce chapitre ne crée pas de doute sur la convergence des trois piliers du modèle de Scott, démontrant ainsi une synergie et une légitimité à l'institution des FC en vue d'une réponse interarmées en Arctique. Par contre, il ne faut pas se reposer sur les lauriers, cette organisation n'est certes pas parfaite. Ces composantes, les trois services à l'étude dans ce mémoire, doivent maintenir le dialogue ouvert, cultiver le besoin de coordination institutionnelle et d'orchestration interarmées et poursuivre le travail phénoménal accompli depuis l'unification des FC. Depuis l'implantation du nouveau COIC, l'interaction et la poursuite de la synergie interarmées semblent sur la bonne voie. Par contre, il faut rester attentif aux éléments de

---

<sup>198</sup> *Ibid.*, p. 62.

divergences pouvant venir miner l'institution des FC riche en histoire. Ainsi, l'analyse institutionnelle permet de démontrer que ce besoin de coordination ne découle pas seulement d'une direction/orchestration '*top-down*' mais elle peut être renforcée par le développement d'une culture institutionnelle commune aux trois services. Poursuivons les efforts dans cette direction en vue d'une intervention interarmées dans les régions septentrionales.

## CONCLUSION

*« Les Forces canadiennes doivent en tout premier lieu assurer la sécurité des Canadiens et appuyer la souveraineté sur le territoire national. Les Canadiens s'attendent à juste titre à ce que leurs militaires leur viennent en aide en cas de catastrophe ou de crise. Les Forces canadiennes doivent également travailler en étroite collaboration avec les partenaires du gouvernement fédéral pour assurer la surveillance ininterrompue du territoire canadien et de ses voies d'approche aériennes et maritimes, y compris en Arctique, afin de détecter le plus tôt possible toutes les menaces à la sécurité des Canadiens ».*

La Stratégie de défense : *le Canada d'abord*, 2010<sup>199</sup>

## INTRODUCTION

Il est intéressant de noter dans quelle mesure les sujets de la sécurité et de la souveraineté sont étroitement entrelacés à travers cette analyse institutionnelle des FC. Une nation qui est capable de défendre son territoire au sens militaire renforce du même coup sa souveraineté. Les Canadiens n'ont pas besoin de revendiquer leur souveraineté sur l'Arctique canadien dans la mesure où ils en sont les propriétaires légitimes. En revanche, l'exercice du contrôle des activités sur terre, en mer et dans l'espace aérien canadien sont essentiels pour assurer cette souveraineté et garantir une meilleure sécurité des régions septentrionales<sup>200</sup>.

Comme il a été démontré dans ce mémoire, les effets des changements climatiques se répercuteront sur l'accessibilité à la région et sur la disponibilité de vastes ressources naturelles. Bien que ces changements donnent de nouvelles opportunités pour les Canadiens, ils

---

<sup>199</sup> Stratégie de défense 'Le Canada d'abord', 12 mai 2008.

<sup>200</sup> Paul Manson, « Sommaire des besoins et conclusion », *Vimy Paper: Defence Requirements for Canada's Arctic*, sous la direction de Brian Macdonald (The Conference of Defence Associations Institute, 2007), p. 122.

présenteront de nombreux défis pour le gouvernement du Canada et les FC dans les domaines de la souveraineté, de la protection de l'environnement et de la sécurité des habitants du Nord<sup>201</sup>.

Toutefois, étant donné les enjeux dans la région arctique, une question se posait au sujet de la capacité institutionnelle et structurelle des Forces canadiennes à assurer la souveraineté nationale dans cette région. Plus précisément, il convenait de se demander si les FC sont prêtes à travailler de manière interarmées dans cet environnement nordique. Pour ce faire, ce mémoire a effectué l'analyse institutionnelle de la compatibilité et de la synergie interarmées des éléments *air-terre-mer* des FC à la défense et à la sécurité de l'Arctique. La présente étude s'est appuyée sur le cadre analytique constitué par le modèle institutionnel de Richard Scott<sup>202</sup>. Bien que ce modèle soit peu connu et peu utilisé par les sociologues dans le domaine militaire, il s'avère parfaitement adapté pour l'analyse des FC en général et vis-à-vis de la mission arctique en particulier. L'application de ce modèle a permis de mettre en lumière la synergie des trois piliers essentiels à l'établissement de toutes institutions, les piliers cognitif-culturel, normatif et régulateur, ainsi que la légitimité des FC.

## CONCLUSIONS PRINCIPALES

L'analyse individuelle et combinée des trois piliers sur les composantes des FC a démontré une série de conclusions convergentes explicites à cette analyse de l'institution, et ce malgré quelques éléments de frictions mineurs. Les éléments présentés sont contextuels à ce

---

<sup>201</sup> Tony Balasevicius, « Towards a Canadian Forces Arctic Operating Concept », p. 28-29.

<sup>202</sup> Richard, W. Scott, *Institutions and Organizations – Ideas and Interest*.

mémoire et des recherches supplémentaires permettraient d'approfondir l'analyse institutionnelle des FC. Voici les éléments les plus importants de chaque pilier :

Tout d'abord, le pilier culturel-cognitif a démontré que les origines distinctes des trois services, sont basées sur leurs différentes identités et cultures en plus de leurs fonctionnements opérationnels uniques. Ces éléments restant à l'intérieur du contexte militaire traditionnel, leur influence est considérée mineure sur la convergence des services. La base de chacune des organisations à une intervention interarmées nordique est majoritairement synergique en raison de l'amorce de la coordination interarmes depuis l'unification en 1968 et du développement continu en cours dans les FC de cet aspect. Il est à noter également que, depuis les 15 dernières années, l'institution effectue une consolidation du pilier culturel-cognitif sur ses trois composantes convergentes.

Du côté du pilier normatif, l'analyse a montré encore une fois que l'ensemble des éléments converge. Ce pilier sert de fil conducteur entre les deux autres piliers premièrement sur le spectre de la sécurité nationale. Les notions de sécurité-sûreté-défense de ce spectre suivent donc une gradation progressive allant de l'individuel vers le collectif pour finir par le national. Ce pilier démontre aussi l'aspect de la souveraineté importante pour ce mémoire avec les actions assignées aux FC en Arctique sur les volets protection, promotion et défense, alors que l'état de préparation des trois services dans le cadre d'une intervention de sécurité publique dans le Nord apporte la notion régulatrice d'action interarmées, et même pangouvernementale. De plus, la mise en place d'un cadre éthique et d'un éthos militaire commun vient normaliser l'institution sans faire disparaître les racines culturelles et les valeurs particulières aux trois services.

Poursuivant avec le pilier régulateur, celui-ci a démontré être le pilier le plus fort et celui assurant une légitimité importante aux FC. Pilier en continuel renforcement, il favorise des FC modernes par des racines juridiques communes depuis l'adoption de la *Loi sur la réorganisation des Forces canadiennes* à la fin des années 60. Le travail constant de développement interarmées s'effectue aussi du côté régulateur avec l'avènement du Commandement opérationnel interarmées du Canada (COIC), comme lien de coordination et de planification d'emploi des forces générées par les trois services. Le tout favorise encore une fois une convergence importante au sein de ce pilier pour légitimer l'institution des FC en vue d'une intervention synergique dans le Nord.

Finalement, l'analyse des convergences des trois piliers et de la légitimité des trois composantes des FC a démontré un alignement de l'institution vers une synergie interarmées en vue d'une intervention en Arctique, répondant à la question de recherche et à la thèse principale de ce mémoire. Ainsi, ce mémoire a présenté une consolidation cognitive de l'institution par le développement d'une culture interarmes, un fil conducteur dans la normalisation des services sans faire disparaître leurs racines culturelles et la régularisation des FC par la création du Commandement opérationnel interarmées du Canada en vue d'un appel aux FC pour le Nord.

## **RECOMMANDATION**

Bien qu'il fournisse un point de départ pour des investigations plus poussées, ce mémoire constitue d'ores et déjà une incursion importante dans l'analyse institutionnelle des FC en général et de leur mission arctique en particulier. Cette analyse montre, au-delà de quelques points de

friction mineurs, un très large degré de convergence institutionnelle entre les trois services qui assurent la mission de souveraineté de sécurité dans l'Arctique canadien par la poursuite d'une synergie interarmées. Mais, bien que le modèle de Scott démontre une synergie et une légitimité de l'institution en vue d'une réponse interarmées en Arctique, les FC ne doivent pas baisser la garde : cette organisation n'est certes pas parfaite et surtout ses qualités ne découlent pas spontanément. Pour que ses qualités perdurent, les trois services doivent maintenir la communication, poursuivre la coordination institutionnelle et poursuivre la recherche d'opportunités interarmées. La synergie institutionnelle qui caractérise la réalisation de la mission arctique découle de facteurs systémiques qui caractérisent les FC mais elle résulte également d'un effort constant de coordination et d'harmonisation du travail des trois services. Ceci implique de ne pas se reposer sur nos lauriers et de continuer à œuvrer pour que la mission arctique continue d'être réalisée en concert au cours des années à venir. L'implantation du nouveau COIC permettra de maintenir le cap et permettre aux FC une réponse rapide à tout besoin pangouvernemental en Arctique. Par contre, il faut rester attentif aux éléments de divergences pouvant venir miner l'institution des FC. La poursuite de l'analyse institutionnelle permettra de renforcer le développement d'une culture institutionnelle commune aux trois services. Poursuivons les efforts dans cette direction en vue d'une intervention interarmées dans les régions septentrionales.

Il ne fait aucun doute que l'Arctique sera plus accessible que jamais au cours des prochaines décennies. Cette augmentation d'activités nécessitera un positionnement stratégique de la sécurité nationale en avant plan. Le renforcement opérationnel interarmées des trois



services *air-terre-mer* des FC permettra une réponse sérieuse à toute demande d'intervention en Arctique de la part du gouvernement du Canada<sup>203</sup>. C'est notre devoir!

---

<sup>203</sup> Craig Braddon, « The True North Strong and Free for the Taking?, p. 78.

## BIBLIOGRAPHIE

Avis, Peter, David Mugridge et Peter Race. *Arctic Planning Scenarios: Defence Scenario*, Toronto: MDN-DRDC CORA, 2011.

Balasevicius, Tony. « Towards a Canadian Forces Arctic Operating Concept », *Canadian Military Journal*, Vol. 11, No. 2 (Spring 2011).

Bland, Douglas « Tout ce qu'un militaire doit savoir sur l'élaboration de la politique de défense au Canada », *Culture stratégique et politique de défense : L'expérience canadienne*, sous la direction de Stéphane Roussel, Outremont : Athénas éditions, 2007.

Bone, Robert M. *The Canadian North : Issues and Challenges*, 4<sup>e</sup> éd., Toronto : Oxford University Press, 2012.

Braddon, Lieutenant-colonel Craig. « The True North Strong and Free for the Taking? The need for Canada to apply the Whole of Government approach in the pursuit of Arctic security », *Canadian Army Journal*, Vol 12.2 (Summer 2009).

Canada, Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. *Rapport provisoire sur la souveraineté et sécurité dans l'Arctique canadien*, mars 2011; <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/403/defe/rep/rep07mar11-f.pdf>.

Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. « Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique 2010 », consulté le 16 janvier 2013, <http://www.international.gc.ca/polar-polaire/>.

Canada, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. *Stratégie pour le Nord du Canada*, consulté le 18 avril 2013, <http://www.northernstrategy.gc.ca/index-fra.asp>.

Canada, Ministère de la Défense nationale. *Cadre de capacité aérospatiale : Un guide pour transformer et développer la Forces aérienne du Canada*, A-GA-007-000/AF-003, Ottawa, ON: Directeur général – Développement de la Force aérienne, 2003.

Canada, Ministère de la Défense nationale. *Concevoir l'Armée de terre canadienne de demain : Une publication sur les opérations terrestres 2021*, B-GL-300-000/AG-002, Ottawa: Commandant de l'Armée canadienne, 2011.

Canada, Ministère de la Défense nationale. *Énoncé de politique internationale du Canada*, Ottawa, 2005.

Canada, Ministère de la Défense nationale. *La sécurisation des frontières maritimes du Canada : Le cap donné par Point de mire*, Ottawa: Chef d'état-major de la Force maritime, 2005.

Canada, Ministère de la Défense nationale. *Loi sur la défense nationale (LDN)*, L.R.C. 1985, ch. N-5, à jour au 18 mars 2013, Ottawa : Ministère de la justice, 2013.

Canada, Ministère de la Défense nationale. *Ordre d'opération permanent pour les opérations nationales*, Ottawa : COIC, 21 février 2012.

Canada, Ministère de la Défense nationale. *Opérations terrestres*, B-GL-300-001/FP-002, Ottawa : Directeur de la doctrine de l'Armée de terre, 2008.

Canada, Ministère de la Défense nationale. *PIFC 3-2 : Les opérations nationales*, B-GJ-005-302/FP-002, Ottawa : COIC, 2012.

Canada, Ministère de la Défense nationale. *Point de mire : Stratégie de la marine pour 2020*, Ottawa, ON: Chef d'état-major des Forces maritimes, 2001.

Canada, Ministère de la Défense nationale. *Projecting Power Trends : Shaping Canada's Air Force in the year 2019*, sous la direction du Lieutenant-colonel Daniel Lachance, Trenton : CFAWC, 2009; [http://www.rcaf-arc.forces.gc.ca/CFAWC/eLibrary/pubs/Projecting\\_Power\\_2019.pdf](http://www.rcaf-arc.forces.gc.ca/CFAWC/eLibrary/pubs/Projecting_Power_2019.pdf).

Canada, Ministère de la Défense nationale. *Projecting Power : Alternative futures for Canada's Air Force in 2020*, sous la direction du Lieutenant-colonel Daniel Lachance, Trenton : CFAWC, 2010; [http://www.rcaf-arc.forces.gc.ca/CFAWC/eLibrary/pubs/Projecting\\_Power\\_2020.pdf](http://www.rcaf-arc.forces.gc.ca/CFAWC/eLibrary/pubs/Projecting_Power_2020.pdf).

Canada, Ministère de la Défense nationale. *Projection de la puissance : la Force aérienne du Canada en 2035*, sous la direction Andrew B. Godefroy, Trenton : CFAWC, 2009; [http://www.rcaf-arc.forces.gc.ca/CFAWC/eLibrary/pubs/Projecting\\_Power-Canadas\\_Air\\_Force\\_2035\\_f.pdf](http://www.rcaf-arc.forces.gc.ca/CFAWC/eLibrary/pubs/Projecting_Power-Canadas_Air_Force_2035_f.pdf).

Canada, Ministère de la Défense nationale. *Servir avec honneur*, A-PA-005-000/AP-001, Kingston : Académie canadienne de la défense – Institut de leadership des Forces canadiennes, 2009.

Canada, Ministère de la Défense nationale. Site internet du COIC, consulté le 18 janvier 2013, <http://www.cjoc-coic.forces.gc.ca/index-fra.asp>.

Canada, Ministère de la Défense nationale. Site internet du Ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, consulté le 19 avril 2013, <http://www.forces.gc.ca/site/acf-apfc/index-fra.asp>.

Canada, Ministère de la Défense nationale. Site internet de l'Armée canadienne, consulté le 11 février 2013, <http://www.army.forces.gc.ca/land-terre/reserve/history-histoire-fra.asp>.

Canada, Ministère de la Défense nationale. *Stratégie de défense : 'Le Canada d'abord'*, 12 mai 2008, consulté le 18 janvier 2013, <http://www.forces.gc.ca/site/pri/first-premier/index-fra.asp>.

Canada, Ministère de la Défense nationale. *Vecteur stratégique : La vision de l'avenir pour transformer la Forces aérienne*, A-GA-007-000/AF-004, Ottawa: Directeur général – Développement de la Force aérienne, 2004.

Canada, Ministère de la Défense nationale. *White paper : Defence Policy* Ottawa : MDN, 1992.

Canada, Parlement. Site Internet sur livres blancs, consulté le 18 avril 2013, <http://www.parl.gc.ca/ParlInfo/Pages/WhitePapers.aspx?Language=F>.

Canada, Parlement. Site Internet sur les livres blancs suivants : *Le volet nordique de la politique étrangère du Canada* (2000); *La stratégie sur les océans du Canada : Nos océans, notre avenir* (2007); *Protéger une société ouverte : La politique canadienne de sécurité nationale* (2004); *Stratégie pour le Nord du Canada : Notre Nord, notre patrimoine, notre avenir* (2009) et *L'énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique* (2010), consulté 18 avril 2013, <http://www.parl.gc.ca/ParlInfo/Compilations/FederalGovernment/PaperList.aspx?Language=F&Menu=Fed-Doc-White&Paper=c6a4db8e-e464-430b-bbfe-ca77532e9ccb>.

Canada, Site Internet du premier ministre. « Annonce des de nouveaux navires de patrouille extracôtiers pour l'Arctique », consulté le 16 janvier 2013, <http://www.pm.gc.ca/eng/media.asp?id=1742>.

Conley, Major Devin et Eric Ouellet. « La transformation des FC : la quête de l'insaisissable efficacité », *Le Journal de l'Armée du Canada*, 2012.

Conseil de l'Arctique. Site Internet du Conseil de l'Arctique, consulté 22 janvier 2013, <http://arctic-council.org>.

Corriveau, Lieutenant-colonel Martin. « La Garde côtière canadienne et la sécurité de nos côtes – une analyse institutionnelle », travail rédigé dans le cadre du Programme de Commandement et d'État-Major Interarmées, Collège des Forces canadiennes, 2012.

Christensen, Kyle D. « The Navy in Canada's Northern Archipelago », *Vimy Paper: Defence Requirements for Canada's Arctic*, sous la direction de Brian Macdonald, The Conference of Defence Associations Institute, 2007.

David, Charles-Phillipe et Stéphane Roussel. *Environnement stratégique et modèles de défense : Une perspective québécoise*, Montréal : Éditions du Méridien, 1996.

Deschamps, Lieutenant-général André. « Le 21<sup>e</sup> siècle – Aperçu de la Force aérienne canadienne en 2010 », *Revue militaire canadienne*, Vol. 10, No. 4 (Automne 2010).

Devlin, Lieutenant-général Peter. « Les perspectives d'avenir de l'Armée de terre », *Revue militaire canadienne*, Vol. 11, No. 1 (Hiver 2010).

Dittman, Lieutenant-colonel Paul. « In Defence of Defence : Canadian Arctic Sovereignty and Security », *Journal of Military and Strategic Studies*, Vol.11, Issue 3 (Spring 2009).

Douglas, W.A.B. « La création d'une aviation militaire nationale », *Histoire officielle de l'Aviation royale du Canada*, tome II, Ottawa, MDN, 1987.

English, Allan et Colonel (retired) John Westrop. *Canadian Air Force Leadership and Command: Implications for the Human Dimension of Expeditionary Air Force Operations*, Toronto : DRDC, 2006.

English, Allan. *Command Styles in the Canadian Navy*, Toronto : DRDC, 2005.

Errington, Jane. *The Lion, The Eagle and Upper Canada*, Kingston: McGill-Queen's University Press, 1987; reprint, 1995.

Eyre, Kenneth C. « Forty Years of Military Activity in the Canadian North, 1947-87 », *Arctic Institute of North America*, Vol. 40, No 4 (1987),  
<http://arctic.synergiesprairies.ca/arctic/index.php/arctic/article/view/1786>.

Eyre, Kenneth Charles. *Custos Borealis : The Military in the Canadian North*, Unpublished Ph.D; thesis, University of London, King's College, Department of War Studies, 1981.

Foster, Major-général. « Northern Employment and Support Plan », Conférence, Collège des Forces canadiennes, Toronto, On, 18 octobre 2012, avec l'autorisation du conférencier.

Gizewski, Peter et Andrew B. Godefroy. « Force Requirements (Land) », *Vimy Paper: Defence Requirements for Canada's Arctic*, sous la direction de Brian Macdonald, The Conference of Defence Associations Institute, 2007.

Gosselin, Major-général Daniel. « Les fantômes de Hellyer : l'unification des Forces canadiennes à 40 ans – deuxième partie » dans *Revue militaire canadienne*, Vol. 9, No. 3, (2009), p. 6-16.

Gosselin, Daniel. « Les fantômes de Hellyer : L'unification des forces canadiennes a 40 ans – première partie », *Revue militaire canadienne*, Vol. 9, No. 2 (2008).

Greenaway, Keith R. *The Arctic environment and Canada's international relations: the report of a working group of the National Capital Branch of the Canadian Institute of International Affairs*, Ottawa: Canadian Arctic Resources Committee, 1991.

Greenspan, Edward, et coll. *Open Canada: A Global Positioning Strategy for a Networked Age*, Canadian International Council, 2010.

Greenspan, Edward. « Chapter 7 : Security and Defence – Canadians First », dans *Open Canada: A Global Positioning Strategy for a Networked Age*, Canadian International Council, 2010.

Griffiths, Franklyn. « Canadian Sovereignty and Arctic International Relations », *The Arctic in Question*, sous la direction de E.J. Dosman, Toronto: Oxford University Press, 1976.

Guérin, Colonel J. Denys. « True North Strong and Free : The Need for a Nationale Strategy and Whole-of-Government Approach to Protect Canada's Arctic Interest », travail rédigé dans le cadre du Programme de Sécurité Nationale, Collège des Forces canadiennes, 2006.

Haydon, Peter T. *Pourquoi le Canada a besoin d'une Marine*, Ottawa : Ligue Navale du Canada, 2010.

Huebert, Rob. « Canadian Arctic Sovereignty and Security in a Transforming Circumpolar World », *Readings in Canadian foreign policy: classic debates and new ideas*, sous la direction de Christopher J. Kukucha, Toronto: Oxford University Press, 2011.

Labévière, Richard. « Grand Nord : le réchauffement armé », *Revue internationale et stratégique*, 2011/4 No. 84 (2011), <http://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2011-4-page-115.htm>.

Lacroix-Leclair, Jérôme et Eric Ouellet. « La *Petite Guerre* en Nouvelle-France 1660-1759: une analyse institutionnelle », *Revue militaire canadienne*, Vol 11, No.4, (Automne 2011), p. 49.

Lackenbauer, P. Whitney et W.A. March. « Dégivrage requis! La dimension historique de l'expérience de la Force aérienne du Canada dans l'Arctique », dans *Sic Itur Ad Astra : Études sur la puissance aérospatiale canadienne*, Volume 4 (2012).

Lieberthal, Kenneth. « The American Pivot to Asia : Why President Obama's turn to the East is easier said than done », *Foreign policy.com*, 21 décembre 2011, consulté le 20 avril 2013, [http://www.foreignpolicy.com/articles/2011/12/21/the\\_american\\_pivot\\_to\\_asia](http://www.foreignpolicy.com/articles/2011/12/21/the_american_pivot_to_asia).

Long, Major S.G. « A Whole-of-Government Approach to Canadian Arctic Sovereignty in the Face of Global Warming », travail rédigé dans le cadre du Programme de Commandement et d'État-Major Interarmées, Collège des Forces canadiennes, 2007.

Lytvynenko, Anneta. « Arctic Sovereignty Policy Review, prepared for the Ad Hoc Committee of Deputy Ministers on the Arctic », 2011, consulté le 18 janvier 2012, <http://www4.carleton.ca/cifp/app/serve.php/1355.pdf>.

Macdonald, George. « Force Requirements (Air) », *Vimy Paper: Defence Requirements for Canada's Arctic*, sous la direction de Brian Macdonald, The Conference of Defence Associations Institute, 2007.

Madison, Vice-amiral Paul. *Horizon 2050 : Un concept stratégique maritime pour les Forces canadiennes*, document ébauche du Ministère de la Défense nationale.

Manoukian, Chris. « Les Rangers canadiens 1947-1952 : Les défenseurs de L'Arctique canadien? », *Le Journal de l'Armée du Canada*, Vol. 12.1 (printemps 2009).

Manson, Paul. « Sommaire des besoins et conclusion », *Vimy Paper: Defence Requirements for Canada's Arctic*, sous la direction de Brian Macdonald, The Conference of Defence Associations Institute, 2007.

March, James G. et Johan P. Olsen. « The New Institutionalism: Organizational Factors in Political Life », *American Political Science Review*, Vol. 78 (1984).

McFadden, Dean. « La Marine et les intérêts nationaux du Canada au cours du présent siècle de service naval », *Revue militaire canadienne*, Vol. 10, No. 4 (Automne 2010).

Morton, Desmond. *Histoire militaire du Canada*, Nouvelle édition, revue et augmenté, Outremont, Qc : Athéna éditions, 2009.

Nossal, Richard Kim, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin. « La société civile et la politique étrangère », *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, Montréal : Presse Université de Montréal, 2007.

Okros, Alan Charles. *Different missions, different values? : a Canadian view on military professions in a global society*, Kingston: MDN, 2001.

Pahlavi, Pierre Dr. « Guerre irrégulière et analyse institutionnelle – le cas de la stratégie asymétrique des Gardiens de la révolution en Iran », de la *Revue Études Internationales*, volume XLII, no 4, Québec : HEI Université Laval, 2011.

Pahlavi, Pierre et Karine Ali. « Institutional analysis and irregular warfare :Portugal's involvement in Angola, Guinea, Bissau and Mozambique 1961-1974 », *Canadian Military Journal*, 2012.

Parti Conservateur du Canada. « Harper Stands Up for Arctic Sovereignty », consulté le 19 avril 2013, [http://www.conservative.ca/?page\\_id=40](http://www.conservative.ca/?page_id=40).

*Pocket Oxford English Dictionary*. ed. Catherine Sloane, 9th ed. New York: Oxford University Press, 2002.

Rostek, Lieutenant-colonel Michael. « Managing Change », *The Public Management of Defence in Canada*, sous la direction de Craig Stone, Toronto : Breakout Educational Network, 2009, p. 213-236.

Scott, Richard W. *Institutions and Organizations – Ideas and Interest*, 3<sup>e</sup> éd., Los Angeles: Sage Publications, Inc, 2008.

VanderKlippe, Nathan. « Northwest Passage Gets Political Name Change », *CanWest News Service*, 9 April 2006, consulté 9 avril 2013; [http://dl1.yukoncollege.yk.ca/agraham/stories/storyReader\\$2579?print-friendly=true](http://dl1.yukoncollege.yk.ca/agraham/stories/storyReader$2579?print-friendly=true).

Watt-Cloutier, Sheila. « Inuit Climate Change, Sovereignty, and Security in the Canadian Arctic », 25 January 2002, consulté 9 avril 2013,  
<http://www.inuitcircumpolar.com/index.php?ID=91&Lang=En>.